

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Programmation quadriennale 2019-2022

Note aux lecteurs

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Titre du document	Programmation quadriennale 2019-2022
Statut	Version finale
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2019
Modification	
Unité administrative responsable	Direction de la programmation et du développement stratégique
Diffusion	

Merci de recycler 

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	5
PARTIE I : Introduction et contexte	7
1. L'OIF : une organisation « unique » et spécifique	8
2. Élaboration de la programmation de l'OIF 2019-2022	9
3. Architecture de la programmation 2019-2022	15
4. Les actions connexes	24
PARTIE II : La programmation de l'OIF 2019 – 2022	26
MISSION A	27
P1 Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement	
P2 La production de connaissances en langue française, et l'accès aux savoirs et aux contenus	
P3 La gouvernance culturelle et linguistique, le dialogue des cultures	
P4 La créativité et l'entrepreneuriat culturel	
MISSION B	49
P5 Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme, et de l'égalité entre les femmes et les hommes	
P6 Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne, et de médias indépendants et responsables	
P7 Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale	
P8 L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie	
MISSION C	72
P9 Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ELAN)	
P10 Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)	
P11 Formation et insertion professionnelle	
P12 Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse	
P13 La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre-ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie	
MISSION D	98
P14 L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable	

P15 | L'accès à l'énergie durable

P16 | L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement

P17 | La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes

P18 | L'accompagnement à la transformation numérique

PARTIE III : Annexes	132
1. Cadres logiques	133
2. Intégration du genre	169
3. Données budgétaires	177
4. Architecture institutionnelle	180
5. Resserrement programmatique	183
6. Sigles et abréviations	191



Résumé exécutif

En marge du XVII^e Sommet de la Francophonie d'Erevan (octobre 2018), la Conférence ministérielle de la Francophonie aura pour mandat d'adopter la programmation quadriennale 2019-2022 de l'OIF, second cycle d'exécution du Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022, qui formalise les quatre missions stratégiques constituant la feuille de route thématique de notre organisation.

Le bilan du premier cycle de programmation 2015-2018 est très encourageant. Il a donné lieu à des accomplissements tangibles, notamment à travers des actions de formation et d'éducation, des actions de soutien financier aux entreprises culturelles, des actions de publication et de diffusion d'informations sur la Francophonie, des actions diplomatiques de plaidoyer en faveur de la gouvernance démocratique et de la prévention des conflits, des actions de soutien en faveur de l'intégration économique et sociale des femmes et des jeunes, ou encore des conférences et des séminaires mobilisant des expertises de haut niveau de l'ensemble de l'espace francophone.

La programmation 2019-2022 poursuit l'orientation engagée en 2012, avec un resserrement stratégique autour des secteurs pour lesquels l'OIF peut s'appuyer sur son expertise et sa légitimité. Ce resserrement autour de 18 programmes mobilisateurs favorise, encore davantage, une meilleure lisibilité et une meilleure visibilité des programmes, qui disposeront, par conséquent, d'une efficacité supérieure dans l'utilisation des ressources. Il permet également à l'OIF de recentrer ses interventions sur certaines priorités thématiques qui correspondent aux enjeux multilatéraux actuels.

Citons notamment les nouvelles initiatives de renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'État de droit, de la justice, de la prévention de la radicalisation et de la lutte contre le terrorisme, qui seront introduites. Les efforts des quatre années à venir porteront également sur la formation, les outils, le soutien aux initiatives et les mécanismes de coordination dans le domaine de la politique environnementale et de l'efficacité énergétique d'une part, du commerce et de l'investissement d'autre part.

Dans la foulée, nous avons voulu renforcer nos actions autour de trois marqueurs politiques stratégiques forts, qui distingueront l'OIF dans ses interventions, à travers trois priorités transversales qui favorisent mobilisation, efficacité, complémentarité et synergie :

- la mise en place d'un dispositif d'enseignement et d'apprentissage massif et de qualité du et en français, englobant des actions éducatives de formation des enseignants, des actions d'intégration socioprofessionnelle, des actions de professionnalisation des filières universitaires et des actions de mobilisation de l'expertise francophone ;
- le lancement d'actions relatives à la promotion des droits des femmes et des filles, et, globalement, de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la mise en œuvre d'initiatives en faveur de la jeunesse.

La programmation 2019-2022 a été conçue en conformité avec les bonnes pratiques de la gestion axée sur les résultats. Pour chacun des 18 programmes, nous disposons de cadres logiques déclinant les quatre niveaux de résultats, assortis d'indicateurs qui permettront d'évaluer le chemin parcouru à l'issue du cycle quadriennal.

Enfin, la mise en œuvre des activités prévues au sein des programmes s'articule autour d'une stratégie de décentralisation des crédits et de la gestion des actions programmatiques au profit des Unités hors Siège, ainsi que d'une stratégie partenariale qui a vocation à amplifier, encore davantage, le rayonnement de notre institution et à démultiplier pleinement les effets de nos actions auprès des populations francophones.

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Introduction et contexte



1. L'OIF : une organisation « unique » et spécifique

1.1. Présentation

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une **institution intergouvernementale** dont la mission est de donner corps à une solidarité et à une coopération actives entre les **84 États et gouvernements** qui la composent, autour de la langue française en partage et de valeurs universelles. L'OIF représente plus de 900 millions d'habitants (soit 14 % de la population et même pourcentage du revenu national brut de la planète), dont 274 millions qui ont la langue française comme langue principale. En 2050, la population des États et gouvernements membres de l'organisation devrait atteindre 1,5 à 2 milliards de personnes, dont 750 millions de locuteurs de la langue française.

Les fondamentaux qui sous-tendent les interventions de l'OIF sont inscrits dans la Charte de la Francophonie. Au fil des années, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté des résolutions et des feuilles de route¹ qui ont orienté les actions de plaidoyer et les actions programmatiques de l'OIF.

Consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et des valeurs universelles, et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable, l'OIF a pour objectifs d'aider : (i) à l'instauration et au développement de la démocratie, au renforcement de l'État de droit, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, à la promotion et à la défense des droits et libertés ; (ii) à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; (iii) au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ; (iv) au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ; (v) à la promotion de l'éducation et de la formation.

La valeur ajoutée de l'OIF réside dans son **rôle de médiateur et de facilitateur auprès des États et gouvernements de l'espace francophone**. À travers une approche de consultations et de réflexions, elle est actrice de **sensibilisation et de plaidoyer**, mais également force de propositions pour l'expérimentation et la mise en œuvre d'actions concrètes innovantes. L'exemple du nouveau programme de promotion de l'emploi chez les femmes et les jeunes par l'entrepreneuriat montre que l'OIF a pu rassembler les expertises nationales et locales provenant de la société civile, des associations, du milieu académique et du secteur privé. L'OIF met en œuvre la coopération multilatérale francophone aux côtés de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et de quatre opérateurs : (i) l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ; (ii) TV5 Monde ; (iii) l'Association internationale des maires francophones (AIMF) ; (iv) l'Université Senghor d'Alexandrie. Les actions de l'OIF sont en parfaite complémentarité avec l'Organisation des Nations unies et les autres organisations internationales et régionales.

Le modèle d'affaires de l'OIF est unique parce que ses actions de plaidoyer et de programmation se déploient simultanément sur trois niveaux : (i) pays et gouvernements ; (ii) institutions étatiques et société civile ; (iii) organisations non gouvernementales, secteur privé et bénéficiaires finaux. Les programmes déployés par l'OIF s'apparentent, pour la plupart, à des incubateurs de projets de développement. Ceux-ci, avec le soutien de bailleurs de fonds, rendu possible par une approche multi-partenariale solide et par l'appropriation des États et gouvernements membres, peuvent avoir des impacts significatifs sur le terrain au bénéfice des populations francophones.

L'Organisation est originale et unique dans la mesure où elle conjugue à la fois une mission politique et une mission de coopération, qui peuvent se résumer en deux mots-clés : diplomatie d'influence et solidarité.

1.2. Contexte et positionnement international : multilatéralisme, relais d'influence et vivier d'expertise

L'OIF se distingue par son positionnement singulier et original dans l'écosystème international : elle transcende les clivages en rassemblant des États du Nord et des États du Sud, des États en développement ou des grandes puissances mondiales. Elle permet des coopérations inédites et

1. Déclaration de Bamako (2000), Stratégie de la Francophonie numérique (2012), Stratégie économique pour la Francophonie (2014), Stratégie jeunesse de la Francophonie (2014).

constructives autour d'instances intergouvernementales régulières de haut niveau. L'OIF s'appuie, pour agir, sur sa **nature juridique intergouvernementale**, qui constitue sa spécificité. Une fois par an, la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) réunit les ministres de tutelle des États et gouvernements membres, et, tous les deux ans, le Sommet de la Francophonie réunit les chefs d'État et de gouvernement. Ces rendez-vous réguliers orientent l'agenda politique mondial, et influencent la trajectoire et le contenu des politiques publiques des pays francophones. Ils infléchissent également la réalisation concrète des Objectifs de développement durable (ODD) par les interventions de l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), centre d'expertise du développement durable, mais aussi par celles de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFE), qui accompagne les États et gouvernements membres dans la mise en œuvre de leurs politiques d'apprentissage et de formation tout au long de la vie.

L'OIF exerce son **influence en faveur du multilatéralisme, avec l'appui de ses nombreux réseaux**. Elle est à l'initiative de la constitution de **16 réseaux institutionnels** impliqués dans les secteurs du droit et de la justice, des droits de l'Homme, de la régulation, de la médiation et des élections. L'organisation constitue également des réseaux sectoriels à haut niveau, qui favorisent l'insertion francophone dans l'économie mondiale. En effet, plusieurs réseaux ont été constitués depuis le début de la programmation : le Réseau des ministres francophones du commerce, visant à approfondir le dialogue des ministres et des décideurs chargés du commerce sur des enjeux majeurs concernant les processus d'intégration économique régionale et interrégionale, ainsi que la négociation des accords commerciaux multipolaires ; mais également, plus récemment, le Réseau des ministres de l'économie numérique. L'OIF anime également un grand nombre de réseaux thématiques qui réunissent des viviers d'expertise mobilisables : le Réseau francophone de l'innovation (FINNOV), dont la mission est le renforcement des capacités des pays et régions dans la mise en œuvre de stratégies d'innovation, ou encore le Réseau francophone pour l'égalité femme-homme (RF-EFH), un puissant relais de l'expertise de la société civile en faveur de l'autonomisation des femmes, de la promotion de leurs droits et de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Enfin, l'OIF transcende les critères économiques, politiques, géographiques et autres par le ciment des valeurs et le partage d'une langue, le français, comme **outil fédérateur entre tous, facilitateur du vivre-ensemble et générateur de solidarité**.

Le « modèle d'affaires », fondé sur la co-construction et l'atteinte des résultats partagés, allie des principes et des concepts qui constituent le label de l'OIF. Ce dernier lui donne **un avantage comparatif marqué**.



2. Élaboration de la programmation de l'OIF 2019-2022

2.1 Cadre stratégique 2015-2022

Le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022), adopté lors du 15^e Sommet de la Francophonie (Dakar, 2014), est l'instrument par lequel l'OIF assure son double mandat d'acteur des relations internationales et d'espace de solidarité et de coopération. Il constitue le principal document de référence pour suivre et évaluer l'action de coopération intergouvernementale francophone, et veiller à l'harmonisation des programmes et des actions de l'organisation.

Ce cadre stratégique se décompose en deux phases d'exécution correspondant à deux cycles programmatiques quadriennaux : un premier cycle de programmation 2015-2018 et un second cycle 2019-2022.

Cette nouvelle programmation quadriennale contribue à poursuivre le cheminement vers l'atteinte des résultats finaux du Cadre stratégique.

2.2 Consultations auprès des États et gouvernements et opérateurs

Dans le cadre du processus d'élaboration de la programmation, l'OIF a lancé une consultation des États et gouvernements, afin de recueillir leurs observations sur la précédente programmation ainsi que leurs attentes et priorités pour le quadriennum 2019-2022. Cette consultation a permis de

recueillir des contributions programmatiques qui reflètent la diversité de l'espace francophone et l'étendue des attentes envers l'OIF, dans le respect du Cadre stratégique et des stratégies transversales et sectorielles. En effet, les États et gouvernements, ainsi que les opérateurs ont notamment marqué leur attachement à la langue française, socle de l'organisation, au resserrement de la programmation, à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, et aux actions transversales en faveur de la jeunesse et des femmes.

2.3 Bilan rétrospectif des programmes 2015-2018

L'OIF a aussi commandité une revue lui permettant de tirer des leçons utiles issues de la mise en œuvre des 26 programmes du quadriennium 2015-2018. Cet exercice a été mené par un prestataire externe.

Les analyses de cette évaluation révèlent que le positionnement multilatéral de l'OIF s'est renforcé par les plaidoyers menés jusqu'au plus haut niveau et par le déploiement des programmes de coopération. Le bilan de la mise en œuvre de la programmation 2015-2018 présente des résultats très positifs, que ce soit par ses modes opératoires ou par ses contenus. De plus, l'OIF a su transférer davantage de tâches de pilotage et de coordination aux UHS, qui sont au plus près du terrain, ce qui a permis des gains en termes d'efficacité et d'économie.

Les réalisations prévues en 2015-2018 ont donné lieu à des accomplissements tangibles, ayant eux-mêmes permis l'atteinte des résultats immédiats associés à ces réalisations dans le cadre de la programmation. Peuvent, notamment, être mis en exergue :

a) des actions de formation, d'éducation et de diffusion culturelle :

- la mise en œuvre opérationnelle de l'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEFF) de Dakar,
- le déploiement du programme de formation à distance des maîtres (IFADEM) auprès de 22 000 enseignants pour un bassin de plus d'un million d'élèves,
- le déploiement du programme École et langues nationales (ELAN), programme de formation et d'accompagnement de professeurs confrontés à la réalité du plurilinguisme, dans 12 pays francophones,
- la conception de modules de formation (module d'intercompréhension écrite et relations internationales de l'anglais vers le français, entrepreneuriat numérique, énergie...),
- la formation de centaines de cadres issus de pays africains francophones,
- la formation à l'entrepreneuriat de 13 000 jeunes et femmes entrepreneurs,
- la conception de plans intégrés de formation au et en français de diplomates et fonctionnaires chargés de dossiers internationaux provenant de 17 pays membres (Initiatives francophones nationales) ;

b) des outils d'appui technique et des initiatives de soutien :

- un soutien aux entreprises culturelles : Festival panafricain de cinéma à Ouagadougou (FESPACO), Marché des arts du spectacle africain 2018 (MASA), Trophées francophones du cinéma à Beyrouth et Yaoundé, ateliers tenus par des producteurs francophones au Festival de Cannes...,
- un accès aux financements de plusieurs centaines de PME et TPE,
- la création d'une quarantaine d'incubateurs et d'espaces collaboratifs performants et innovants dans 13 pays,
- la conception de cours en ligne ouverts et massifs (CLOM) destinés à tous les enseignants francophones ayant accès à Internet et portant sur les difficultés pour l'enseignement du français,
- la mise en place de la plateforme « Expertes francophones » et de la plateforme de réseautage des femmes entrepreneuses francophones,
- la mise en place de systèmes d'information énergétique (SIE) dans les pays membres de l'OIF pour regrouper différentes données et informations énergétiques,
- le programme de Volontariat international de la Francophonie ;

c) des rencontres, manifestations et plaidoyers :

- la tenue de la Conférence des femmes de la Francophonie (Bucarest, 2017), qui a réuni plus de 800 femmes,
- la Conférence internationale consacrée à « La Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, 12 ans après », (Ottawa, 2018),
- le Forum international francophone jeunesse et emplois verts (FIJEV), qui permet à des centaines de jeunes d'une quarantaine de pays, âgés de 18 à 35 ans, de présenter au grand public et aux partenaires techniques et financiers des projets susceptibles de générer des emplois décents et durables dans le domaine de l'économie vert (Niamey 2018),
- les Jeux de la francophonie qui ont réuni, lors de leur dernière édition, près de 4 000 jeunes francophones (Abidjan 2017) ;

d) des publications, études, diffusions :

- l'Initiative « Libres ensemble », plateforme numérique dédiée sur les réseaux sociaux, qui s'est rapidement transformée en un mouvement générant désormais un florilège d'actions citoyennes sur le terrain dans plusieurs villes et pays francophones, et qui a réuni 5 millions de jeunes,
- la mise en place d'un comité scientifique, d'une nouvelle méthodologie de travail et de nouveaux partenariats avec le monde académique au sein de l'Observatoire de la langue française,
- la production d'émissions, de sites et d'applications mobiles en partenariat avec TV5 Monde, dont le Tour du Monde de la Francophonie, les 21 et 22 septembre 2017, pour montrer et faire découvrir la Francophonie.

2.4 Les nouveaux enjeux

Les déclarations, résolutions et feuilles de route adoptées par les chefs d'État et de gouvernement démontrent leur capacité à anticiper les enjeux posés par un contexte international en mutation constante, mais aussi à apporter des solutions novatrices. À titre d'exemple, dès 2014, ils adoptent une résolution sur le terrorisme et agissent pour un renforcement de la coopération internationale et régionale afin de lutter contre ce fléau. Guidée par leurs orientations, l'OIF révisé sa programmation 2015-2018 et ajuste ses interventions de manière à ce qu'elles soient plus pertinentes et efficaces, et qu'elles s'inscrivent en complémentarité avec celles des autres opérateurs présents dans l'espace francophone. En fonction de l'attente des États et gouvernements, l'Organisation a ainsi consolidé la programmation du prochain quadriennium autour des enjeux suivants : lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente, développement et croissance inclusive, éducation et enseignement du français, et mise en œuvre des Objectifs du développement durable (ODD).

a) La lutte contre le terrorisme et la radicalisation violente

Au cours du dernier quadriennium, l'espace francophone a été mis à l'épreuve par le terrorisme et la radicalisation violente. Dans le contexte de ces attaques, l'OIF se devait de réagir et d'accompagner ses États et gouvernements. C'est pourquoi elle a organisé une conférence internationale à Paris sur le thème de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente. Le rapport² rédigé à l'issue de la conférence préconisait, parmi d'autres initiatives, la constitution d'un réseau des centres de prévention de la radicalisation violente dans l'espace francophone, afin de coordonner efficacement l'action des États et gouvernements concernés. À ce titre, l'OIF a un rôle à jouer : par son action préventive en matière d'éducation, notamment l'enseignement et l'apprentissage du français, mais aussi de dialogue culturel et interreligieux, et d'accès à l'emploi et à la citoyenneté, l'OIF peut promouvoir efficacement une approche proactive de diffusion des valeurs du vivre-ensemble contribuant à intervenir sur les causes de la radicalisation.

2. <https://www.francophonie.org/Lutte-contre-terrorisme-prevention.html>

Lancée le 10 mars 2016 par la Secrétaire générale de la Francophonie, l'initiative « Libres ensemble » est une campagne de mobilisation de toute la jeunesse francophone autour des valeurs de fraternité, de paix et de solidarité. Fédérant des milliers de jeunes francophones réunis lors d'ateliers et de manifestations, elle aura sensiblement contribué à faire entendre leur attachement au vivre-ensemble et leur pleine adhésion aux valeurs portées par l'OIF.

La programmation 2019-2022, s'inscrivant dans le sillage de la Stratégie jeunesse, apporte une contribution significative à la lutte contre le chômage et la radicalisation. Les actions prévues à cet effet contribuent à la lutte contre le sentiment d'abandon et de désespoir qui fait le lit des dérives extrémistes, en mettant l'accent sur la jeunesse francophone, considérée à la fois comme cible et comme actrice des groupes terroristes. Le chômage des jeunes, ainsi que l'accès à une éducation et à une formation de qualité constituent autant de leviers participant à la création ou au rétablissement d'un lien social rompu ou distendu. L'OIF agit également pour le renforcement de l'éducation à la citoyenneté, pour tous les jeunes, filles et garçons, qui comprend la sensibilisation aux droits de l'Homme et aux principes démocratiques ; pour l'encadrement des écoles confessionnelles et une meilleure formation des enseignants ; pour le renforcement du programme de volontariat civique francophone, qui participe également de cette volonté d'offrir des perspectives et des ouvertures sur le monde à la jeunesse francophone ; ou encore pour le développement d'espaces de lecture dans les zones les plus enclavées.

b) Le développement et la croissance inclusive

Les migrations liées à la pauvreté, aux persécutions politiques, religieuses et culturelles, ainsi qu'aux changements climatiques constituent un autre enjeu qui touche directement les États et gouvernements de l'espace francophone. La Francophonie compte, en effet, en son sein des pays de départ, de transit et de destination, voire d'accueil. Elle peut donc apporter une voix et des solutions. Cet enjeu³ est l'objet de deux programmes très importants du cycle quadriennal à venir : le programme 11 « Formation et insertion professionnelle », pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes, et le programme 17 « La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes ». Ces deux programmes visent à assurer une meilleure employabilité, gage d'un soutien à une croissance durable et inclusive favorisant à terme le bien-être des populations, et donc leur envie d'évoluer sur leur territoire d'origine devenu terre de projets. L'OIF ambitionne donc, d'une part, d'aider les pays à assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation professionnelle et technique et la demande du marché du travail, et, d'autre part, de développer des occasions de rencontres entre les jeunes sortant de l'éducation et de la formation professionnelle et le monde de l'entreprise.

c) L'évolution des politiques publiques de l'éducation et de l'enseignement du français

L'OIF a renforcé le volet formation – initiale et continue – des enseignants, notamment par le biais de l'IFEFF. Une pénurie d'enseignants dans les pays en développement francophones⁴ se conjugue à des dispositifs éducatifs de qualité relative qui engendrent des taux de décrochage scolaire très élevés, puis, à terme, une persistance des emplois vulnérables dans des zones jouissant pourtant de taux de croissance à plus de 5 %.

De plus, dans le contexte de l'atteinte des ODD, un effort supplémentaire doit être fait en matière d'accès égalitaire à une éducation de qualité tout au long de la vie pour toutes les femmes et toutes les filles. On estime que l'éducation des filles pourrait réduire l'extrême pauvreté dans le monde de 12 %. En assurant un accès équitable à l'éducation, on permettrait aux filles de terminer leurs études élémentaires et on contribuerait à leur autonomisation.

Par ailleurs, en favorisant le déploiement de dispositifs d'alphabétisation et d'enseignement du français, notamment auprès des 500 millions de jeunes qui façonneront l'Afrique francophone en

3. Dans un contexte de forte démographie et de croissance stable, l'Organisation internationale du travail (OIT) prévoit que, dans les dix ans à venir, seuls 100 millions d'emplois seront disponibles dans le secteur de l'économie formelle, alors que ce sont 400 millions de jeunes qui sont attendus sur le marché de l'emploi. Or, une telle inadéquation est de nature à favoriser l'émigration. C'est donc naturellement que l'OIF s'est imposée dans l'espace francophone comme facilitateur, voire moteur, du développement des compétences et de la formation – notamment chez les jeunes et les femmes –, afin de freiner l'émigration contrainte.

4. 60 millions d'enfants ne sont toujours pas scolarisés et 27 millions d'enseignants (dont 5 millions en Afrique subsaharienne) doivent être recrutés pour atteindre l'objectif d'une scolarisation pour tous à l'horizon 2030.

2050⁵, l'OIF apporte son concours au développement du capital humain et offre aux bénéficiaires la possibilité de se démarquer sur le marché globalisé de l'emploi.

d) L'adoption et l'accompagnement dans la mise en œuvre des ODD

Avec l'adoption des 17 ODD en 2015, les 193 États membres des Nations unies ont décidé de se doter d'une nouvelle feuille de route pour éradiquer la pauvreté, accroître la prospérité et promouvoir le développement durable, l'inclusion et l'équité d'ici à 2030. Les ODD constituent aujourd'hui **l'agenda structurel sur lequel sont arrimés les programmes de l'ensemble des organisations internationales, dont l'OIF**. L'OIF, par son action, a pour ambition de contribuer à l'atteinte de tous les ODD.

Le tableau ci-après liste les 17 ODD mis en regard des 18 programmes de l'OIF pour la période 2019-2022.

5. ONU, « World population prospects » (2008) – <http://esa.un.org/unpp/>

Contribution des programmes de l'OIF à l'atteinte des Objectifs de développement durable

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8	P9	P10	P11	P12	P13	P14	P15	P16	P17	P18	Σ prog.
																✓			1
																			0
													✓						1
	✓	✓	✓		✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	12
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	16
																			0
															✓				1
			✓	✓							✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	10
													✓	✓		✓		✓	4
			✓	✓								✓				✓			4
													✓						1
														✓					1
															✓	✓			2
														✓		✓			2
																✓			1
					✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓	✓			✓	9
	✓	✓	✓													✓		✓	5



3. Architecture de la programmation 2019-2022

3.1. Priorités thématiques et transversales : trois nouveaux dispositifs pour mieux travailler ensemble

Cette nouvelle programmation innove par l'institutionnalisation de l'approche transversale à travers trois dispositifs :

- a) le dispositif d'enseignement et d'apprentissage massif et de qualité du et en français ;
- b) le dispositif de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- c) le dispositif Jeunesse.

Les dispositifs se définissent comme un mode de travail intégré où se conjuguent les apports des différentes missions de l'OIF en vue d'optimiser la performance d'ensemble, et d'accroître la visibilité et la lisibilité des actions. Les contributions spécifiques des programmes sont mises en commun afin de décloisonner les expertises et de lever les obstacles de mise en œuvre, et cela au bénéfice des populations et publics cibles.

a) Le dispositif d'enseignement et d'apprentissage massif et de qualité du et en français

L'initiative « **d'apprentissage massif du français** », lancée à l'occasion des Conférences ministérielles de la Francophonie d'Erevan, d'Antananarivo et de Paris entre 2015 et 2017, constitue l'élément fédérateur des actions en faveur de la langue française. **Ce dispositif, qui vise l'amélioration des apprentissages et de la formation tout au long de la vie à travers le renforcement des capacités langagières**, se présente comme un ensemble cohérent qui articule à la fois les programmes de l'OIF, ceux des opérateurs de la Francophonie, ainsi que ceux des acteurs qui interviennent sur le terrain en faveur de la promotion et de la diffusion du français.

Ce dispositif englobe :

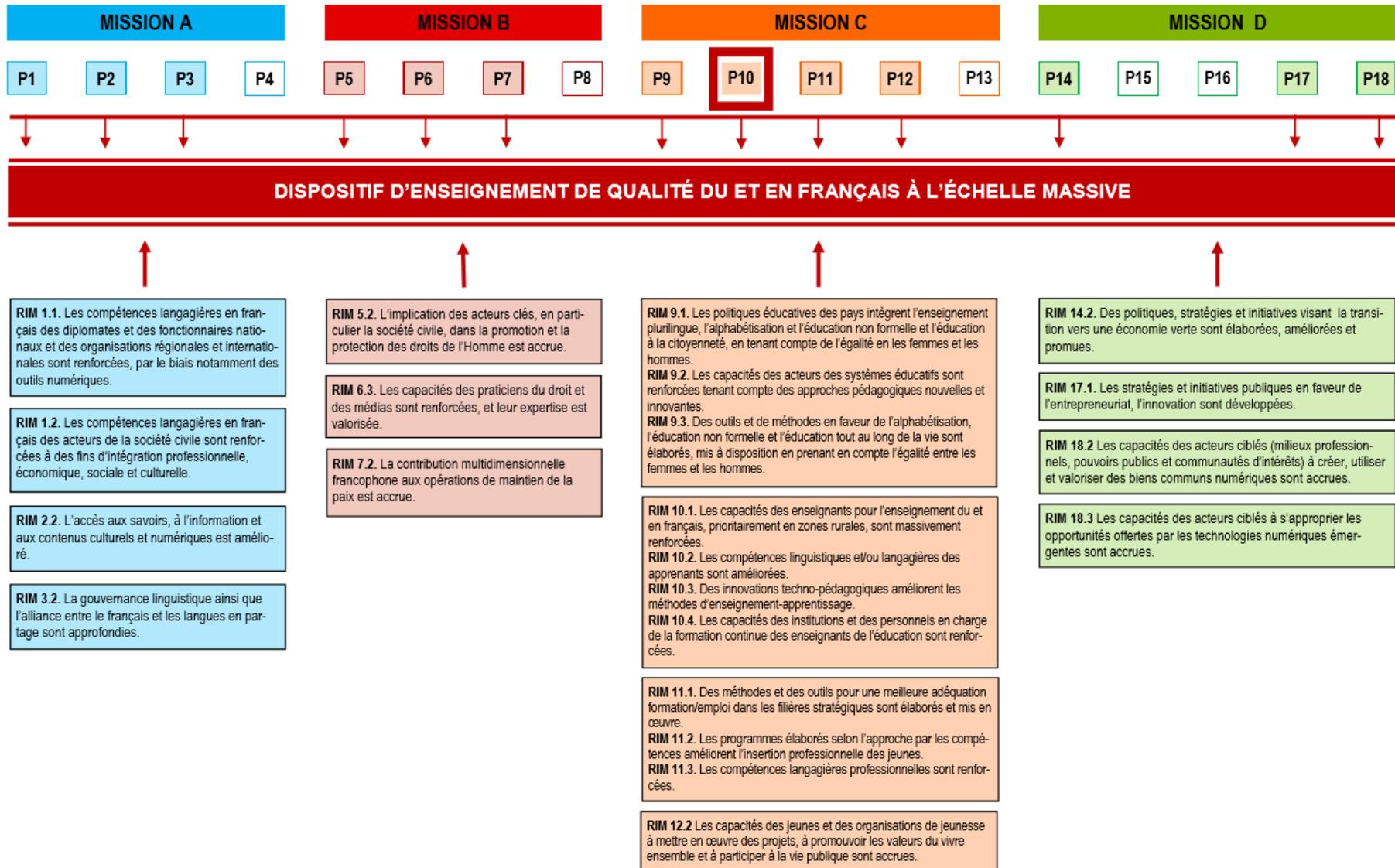
- des actions éducatives de formation des enseignants (programmes 9 et 10) ;
- des actions d'intégration socioprofessionnelle (programmes 1, 9 et 11) : les États et gouvernements sont accompagnés dans la révision de leurs curriculums, avec une focalisation sur les apprentissages et les connaissances qui correspondent aux exigences les plus fondamentales pour l'intégration des enfants et des adultes dans leur environnement économique, social et culturel ;
- des actions de professionnalisation des filières porteuses de valeur (programmes 11 et 17) ;
- enfin, des actions de mobilisation de l'expertise francophone au service des États et des populations.

Sur ce prochain quadriennium, 13 des 18 programmes contribuent directement à la mise en œuvre du dispositif. En termes de résultats immédiats, cela représente 40 % des actions de l'OIF.

Le dispositif d'enseignement massif occupe une **position transverse dans le cadre de la programmation 2019-2022**. Les réalisations attendues au cours de la prochaine période quadriennale couvrent plusieurs programmes relevant de la mission A « Langue française, diversité culturelle et linguistique » (en particulier le programme 1 « Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement ») et de la mission C « Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche » (en particulier **l'objectif stratégique 5, programme 10** « Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM) », qui prévoit le déploiement de cours en ligne massifs).

Cette priorité transverse s'exprime par l'introduction de nouvelles réalisations (extraits) visant la formation et l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que la repolarisation des 44 réalisations prévues en 2014 dans le domaine de l'appui aux réformes éducatives et à l'école sur des actions de renforcement massif des capacités et des outils d'enseignement du et en français.

DISPOSITIF D'ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ DU ET EN FRANÇAIS À L'ÉCHELLE MASSIVE



b) Le dispositif de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH)

S'inscrivant dans la foulée de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles, et de sa mise en œuvre, la volonté de systématisation de l'approche genre s'incarne à travers un nouveau dispositif.

Cette volonté repose sur trois éléments complémentaires.

Elle témoigne d'abord de la **nécessité d'une approche de prise en compte de l'EFH à double entrée** (approche spécifique et approche intégrée). Les actions spécifiques relatives à la promotion des droits des femmes et des filles sont surtout portées par la DAPG, et concernent notamment :

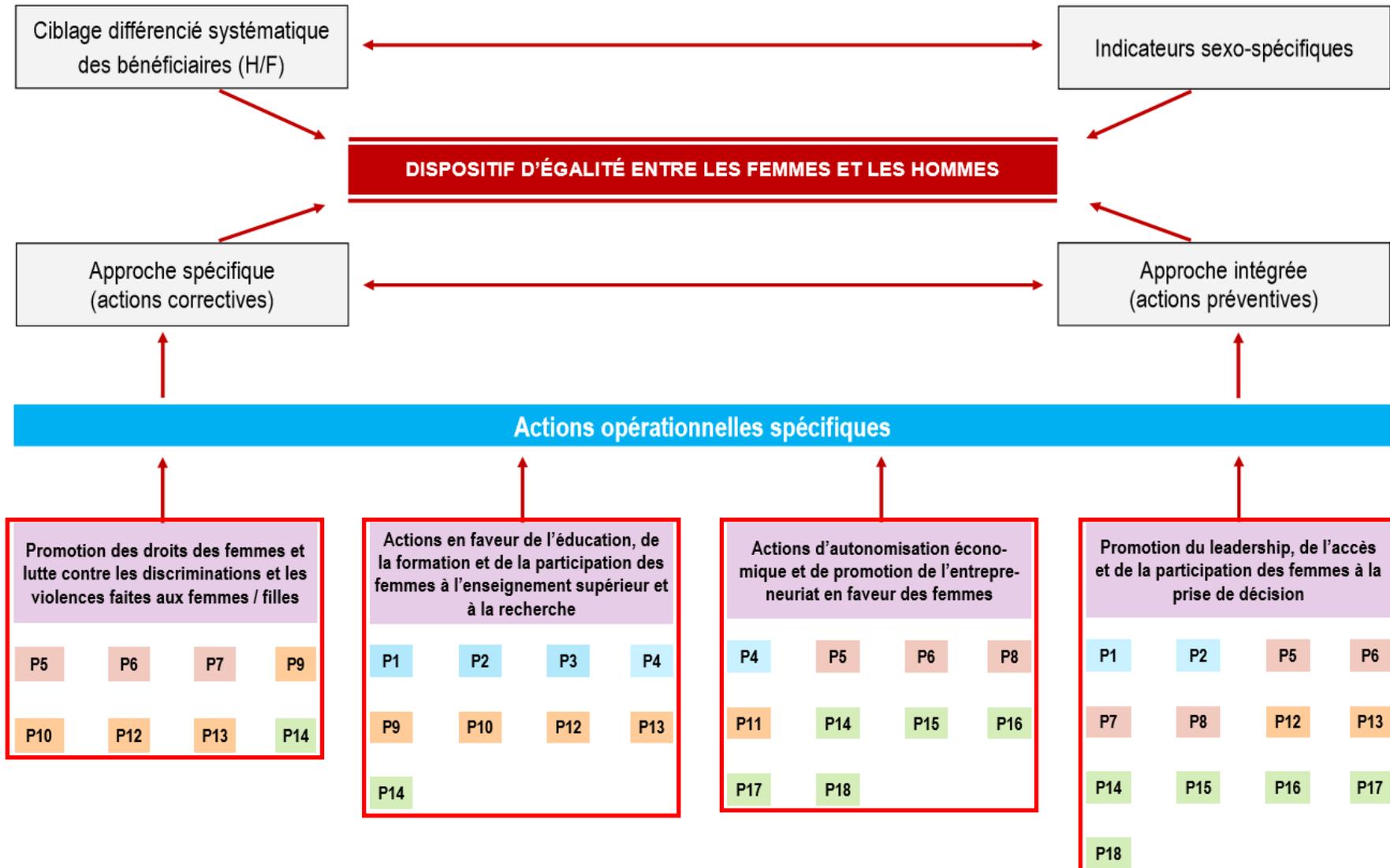
- l'appui au Réseau francophone en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'appui au Réseau des femmes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;
- la promotion de la parité au sein des Réseaux institutionnels de la Francophonie ;
- la participation des femmes en politique et dans le processus de prise de décision ;
- l'appui aux initiatives de promotion des droits des femmes et des filles ;
- et la lutte contre les violences faites aux enfants, y compris aux filles.

Cette approche normative de prise en compte des droits des femmes et des filles est renforcée par une intégration de l'EFH, soutenue par la DPDS, à travers des actions en lien avec les autres thématiques mises en œuvre par les programmes, qu'il s'agisse du développement local, de l'entrepreneuriat des femmes et des filles, de l'éducation ou de la formation professionnelle.

Elle repose sur une méthodologie de ciblage différencié systématique des bénéficiaires des programmes. Pour une plus grande prise en compte des femmes, un accent particulier est mis sur un ciblage différencié systématique des bénéficiaires des programmes, mais aussi sur l'objectif de parité dans le choix des experts et des intervenants qui seront chargés d'appuyer les acteurs institutionnels et étatiques. Au total, les programmes intègrent l'EFH dans leurs publics cibles ou dans leurs activités, à travers des mécanismes de discrimination positive, la parité lors de formations ou encore la lutte contre les stéréotypes.

Elle requiert enfin une systématisation des indicateurs sexospécifiques et des activités tenant compte des besoins différenciés des femmes et des hommes. Dans le cadre de la nouvelle programmation 2019-2022, la DPDS est particulièrement attentive à la formulation d'indicateurs sexospécifiques mesurant l'impact des programmes, aussi bien sur les femmes que les hommes. Deux types d'indicateurs seront utilisés pour apprécier la sensibilité des résultats, à savoir les indicateurs différenciés selon le genre (ex. : pourcentages des femmes et des hommes bénéficiant des programmes en matière d'emploi), et les indicateurs spécifiques sur la participation et la représentation des femmes. Les indicateurs différenciés serviront à apprécier l'intégration transversale à tous les programmes, alors que les indicateurs spécifiques seront centrés sur les actions normatives mises en œuvre par la DAPG.

DISPOSITIF D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



c) Le dispositif Jeunesse

À travers ce nouveau dispositif prioritaire, l'OIF ambitionne de faire de chaque jeune vivant dans l'espace francophone un vecteur de paix, un acteur de changement et de développement, ainsi qu'un relais de sensibilisation d'autres jeunes. En plus d'être une priorité transversale pour l'ensemble des programmes du cycle 2019-2022, la jeunesse bénéficie d'un programme dédié, le programme 12, « Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse », qui concrétise la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse de la Francophonie (Dakar, 2014) en plaçant l'épanouissement de la jeunesse au cœur du processus de développement durable des nations francophones.

Concrètement, le programme prévoit, notamment :

- le renforcement des capacités des États et gouvernements membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces de jeunesse (faciliter le partage d'expériences, organiser des cours, séminaires et ateliers de formation, etc.) ;
- la création d'un fonds d'appui aux initiatives des jeunes, chargé d'octroyer des subventions à au moins 200 jeunes porteurs de projets générateurs de revenus ou à caractère communautaire, en milieu urbain et rural ;
- la poursuite des initiatives de mobilité, avec la mise en place du volontariat numérique – ou e-volontariat –, qui permettra à des jeunes francophones d'agir, en contribuant à l'atteinte des ODD.

De même, l'initiative « Libres ensemble », pilotée par la DEJ, a pu fédérer des activités de mobilisation et de renforcement de capacités des jeunes dans plusieurs domaines d'intervention de l'OIF, avec, par exemple : les jeunes artistes sous mentorat, avec « Édition limitée », les ateliers culturels sur la déconstruction des stéréotypes, la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, le travail autour des programmes scolaires, la mise à contribution de grands événements, tels que les Jeux de la Francophonie, etc.

3.2. Resserrement des programmes

Afin d'optimiser l'exécution de sa programmation, l'OIF a décidé de resserrer les 26 programmes prévus lors de la programmation 2014-2018. **Le nombre de programmes a été ramené à 18**, le périmètre de couverture thématique a été réduit, et **trois nouveaux dispositifs prioritaires et transversaux ont été mis en place autour de l'enseignement et l'apprentissage de qualité du et en français (appelé « dispositif massif »), de l'EFH et de la jeunesse.**

Le resserrement s'est appuyé sur une démarche de gestion axée sur les résultats. Concrètement, les 18 nouveaux programmes ont été définis sur la base des réalisations et des résultats immédiats obtenus au cours du premier quadriennium. L'exercice a donc, dans un premier temps, consisté à ajuster les résultats intermédiaires pour la période du second quadriennium. Aussi, cet exercice de resserrement n'a pas compromis le continuum établi par le cadre stratégique 2015-2022.

Le tableau de synthèse du resserrement des réalisations présenté en annexe montre que le nombre des réalisations a été **réduit de moitié, voire des deux tiers, pour ce qui concerne les objectifs stratégiques 1, 2, 5 et 6**. Ce travail de resserrement des programmes a également permis de **procéder au recentrage de l'intervention de l'OIF sur des priorités thématiques et transversales.**

Trois des huit objectifs stratégiques définis en 2014 **ont pris une importance croissante** dans la nouvelle programmation : les OS 3, 7 et 8. Cela s'explique d'abord par les réalisations mises en œuvre sur la période 2015-2018, lesquelles ont rendu l'ajustement des résultats immédiats et intermédiaires nécessaire. Il est à noter que ces trois programmes portent sur des thématiques qui ont fait l'objet d'une montée en puissance dans l'agenda international.

Le recentrage se traduit par l'introduction de nouvelles actions à réaliser lors du prochain cycle 2019-2022, et notamment les suivantes.

- Au sein des **objectifs stratégiques 3 et 4** : de nouvelles réalisations visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de l'État de droit et de la justice ont été introduites dans l'OS 3. De plus, de

nouvelles réalisations visant la prévention de la radicalisation et les actions de lutte contre le terrorisme ont été introduites au sein de l'OS 4, pour répondre aux enjeux multilatéraux émergents.

- Au sein de l'**objectif stratégique 7** : une série d'actions spécifiques relatives aux initiatives dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, ainsi que 12 nouvelles actions visant la formation, les outils, le soutien aux initiatives et les mécanismes de coordination dans le domaine de la politique environnementale ont été insérées.
- Au sein de l'**objectif stratégique 8** : 11 nouvelles actions visant la formation, les outils, le soutien aux initiatives et les mécanismes de coordination dans le domaine du commerce et de l'investissement, ainsi que 12 nouvelles actions relevant d'un nouveau programme intitulé « l'Accompagnement à la transformation numérique », qui polarise l'effort sur le renforcement des capacités des acteurs de la gouvernance numérique, puis sur les outils et ressources d'innovation numérique, ont été insérées.

Pour autant, les résultats escomptés définis au début du cycle de programmation en 2015 pour la période 2014-2022 sont substantiellement maintenus : la continuité de l'exercice programmatique est pleinement préservée.

3.3. Aperçu des nouveaux programmes

Alors que la programmation du premier quadriennium (2015-2018) s'appuyait sur 26 programmes afin d'atteindre les huit résultats finaux adoptés à Dakar en 2014, celle du second quadriennium (2019-2022) en compte 18. Ces programmes sont répartis comme suit à travers les quatre missions du cadre stratégique 2015-2022⁶.

Programmation 2019-2022	
MISSION A	Objectif stratégique 1 : Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle
	<p>Pour atteindre l'OS1, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de deux programmes majeurs : un premier programme qui veillera à renforcer les capacités de travail en français au service du développement et de la coopération internationale ; un second programme qui s'attellera à consolider les connaissances et données sur la langue française, et les dynamiques linguistiques et culturelles, ainsi qu'à diffuser des contenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P1 Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement • P2 La production de connaissances en langue française, et l'accès aux savoirs et aux contenus
	Objectif stratégique 2 : Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement, et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique
	<p>Pour atteindre l'OS2, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de deux programmes majeurs : un premier programme qui favorisera l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques pour le développement des industries culturelles, incluant les enjeux du numérique, l'aménagement linguistique, la promotion du multilinguisme et le dialogue des cultures ; un second programme qui s'attellera à renforcer la créativité à travers des mécanismes de soutien et par une meilleure structuration des entreprises culturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P3 La gouvernance culturelle et linguistique, et le dialogue des cultures • P4 La créativité et l'entrepreneuriat culturel

6. Les documents de la programmation 2019-2022 sont détaillés dans la partie 2 du présent document ; les cadres logiques y afférents se trouvent en annexe 1 de la partie 3 de ce document.

MISSION B	Objectif stratégique 3 : Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile
	<p>Pour atteindre l'OS3, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de deux programmes majeurs : un premier programme qui entend accroître la mobilisation et le renforcement des capacités des différents acteurs clés de l'État de droit en faveur des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes ; un second programme qui vise la consolidation de la primauté du droit, l'indépendance de la justice et des médias, et la liberté d'expression.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P5 Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme, et de l'égalité entre les femmes et les hommes • P6 Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne, et de médias indépendants et responsables
	Objectif stratégique 4 : Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix
	<p>Pour atteindre l'OS4, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de deux programmes majeurs : un premier programme qui entend contribuer à renforcer la paix et la sécurité face aux situations de crises, de conflits et de menaces transversales dans l'espace francophone en poursuivant l'approche de coopération avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux ; un second programme qui entend contribuer au renforcement des dispositifs institutionnels, juridiques et techniques, pour des processus électoraux fiables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P7 Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale • P8 L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie
MISSION C	Objectif stratégique 5 : Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne
	<p>Pour atteindre l'OS 5, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de trois programmes majeurs : un premier programme qui entend renforcer l'alphabétisation, l'éducation non formelle et l'enseignement bi-plurilingue au cœur des réformes curriculaires ; un deuxième programme qui contribue à créer les conditions nécessaires afin que les enseignants de l'éducation de base et les professionnels de l'éducation délivrent un enseignement de qualité du et en français ; un troisième programme qui renforcera l'appui aux politiques publiques dans le domaine de la formation professionnelle et technique pour une meilleure insertion professionnelle des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P9 Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ELAN) • P10 Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM) • P11 Formation et insertion professionnelle
	Objectif stratégique 6 : Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs
	<p>Pour atteindre l'OS 6, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de deux programmes majeurs : un premier programme, de portée générale, qui entend fournir aux États et gouvernements l'appui technique nécessaire à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et stratégies nationales en faveur des jeunes ; un second programme qui se concentre sur la tenue des Jeux de la Francophonie comme espace de solidarité, de diversité et d'excellence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P12 Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse • P13 La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre-ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie

MISSION D	Objectif stratégique 7 : Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs du développement durable
	<p>Pour atteindre l'OS7, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de trois programmes majeurs : un premier programme veillera à accompagner les pays dans le développement de documents stratégiques basés sur les ODD et à appuyer la mise en œuvre de projets de démonstration au niveau local ; un deuxième programme veillera à accompagner les pays dans la mise en œuvre de leur transition énergétique ; un troisième programme veillera à accompagner les pays dans le développement et la mise en œuvre des stratégies et politiques en matière d'environnement, de commerce, d'investissement et de financements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P14 L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable • P15 L'accès à l'énergie durable • P16 L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement
	Objectif stratégique 8 : Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes
	<p>Pour atteindre l'OS8, l'OIF prévoit de décliner son action au sein de deux programmes majeurs : un premier programme veillera à renforcer les capacités des femmes et des jeunes en matière d'entrepreneuriat, de créativité et d'innovation en faveur d'une croissance inclusive ; un second programme veillera à l'intégration des enjeux, outils et pratiques favorisant la transformation numérique pour impulser le développement durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • P16 L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement • P17 La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes • P18 L'accompagnement à la transformation numérique

3.4. Modalités de mise en œuvre des activités

a) Modalités d'intervention et mécanismes d'accès aux programmes

La mise en œuvre des programmations s'effectue par des actions concrètes et suivant les modes d'intervention prescrits par le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022), à savoir :

- la concertation, le plaidoyer et le rayonnement ;
- les services d'expertise, de conseil et de renforcement des capacités ;
- la mise en commun des savoirs, l'information et la sensibilisation ;
- le financement de projets et la mise à disposition de biens d'équipement.

Les mécanismes d'accès aux programmes de l'OIF par les bénéficiaires ciblés peuvent revêtir plusieurs formes, avec pour objectifs, d'une part, de veiller à un ancrage cohérent avec les priorités de la programmation et, d'autre part, de garantir une meilleure efficacité et de meilleurs résultats. Il peut s'agir notamment :

- d'appels à projets ou propositions ;
- d'appels à candidatures spécifiques ;
- de la constitution de fonds thématiques ;
- de la manifestation d'intérêt d'un pays (suivie d'une mission d'évaluation des besoins et d'assistance technique, le cas échéant) ;
- des sollicitations de pays en crise auprès de la Secrétaire générale ;
- d'actions inscrites dans une approche globale d'accompagnement de pays en transition démocratique ou en sortie de crise ;
- de partenariats institutionnels et/ou financiers spécifiques ;
- d'analyses de demandes émanant d'organisations de la société civile.

Un document sur les mécanismes d'accès, à actualiser après l'adoption de la programmation, permet de détailler et de clarifier les modalités des mécanismes empruntés pour chacun des programmes

(critères, conditions, périodicité et publics spécifiques visés) à partir des grandes lignes décrites dans la programmation adoptée, et rappelées par la même occasion.

b) La poursuite de la décentralisation

L'approche de décentralisation à travers les unités hors siège permet à l'OIF de disposer de centres de décision proches du terrain, de rationaliser ses modes d'intervention et d'avoir des réalisations lisibles, visibles sur le terrain. Au cours du prochain quadriennium, l'OIF poursuivra ses actions en matière de décentralisation. Les mises à disposition financières ciblées, effectuées par les directions de programme au profit des UHS, ont permis d'accroître la participation de celles-ci à la mise en œuvre des activités, et dénotent une bonne articulation entre les directions (services centraux) et les unités hors siège (services décentralisés).

Globalement, des efforts ont été fournis en matière de décentralisation des crédits. Le taux de décentralisation des crédits est passé de 11 % en 2017 à 21 % en 2018.

c) L'appropriation par les bénéficiaires

La programmation 2015-2018 présente une forte capacité d'adaptation aux besoins des pays bénéficiaires, et s'articule ainsi pleinement avec les politiques nationales existantes. Qu'il s'agisse des formations ou d'autres actions spécifiques, on constate **une bonne appropriation par les États et gouvernements**, ainsi que par les partenaires des projets soutenus par l'OIF. À titre d'illustration, les activités de formation et leur appropriation nationale sont de plus en plus effectives, à travers, notamment, leur intégration dans les programmes nationaux de formation et de renforcement des capacités.

Dans cette nouvelle programmation 2019-2022, l'appropriation et la pérennisation des acquis par les États et gouvernements, en concertation avec les autres partenaires de la coopération internationale, seront encore approfondies.



4. Les actions connexes

4.1. Consolidation des partenariats

Au cours des dernières années, l'OIF a déployé une dynamique partenariale source de synergies intéressantes. Celle-ci obéit à deux lignes directrices principales.

- a) Une **finalité politique**, consistant à établir des accords de coopération sur ses domaines de compétence : entre 2015 et 2018, l'OIF a ainsi signé des accords de partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Centre du commerce international (CCI), Radio France internationale (RFI) et France Médias Monde, la Banque mondiale, la Commission de l'océan Indien (COI), l'Union européenne (UE), l'Agence française de développement (AFD), l'Union postale universelle (UPU), le Secrétariat du groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la Communauté du Pacifique (CP), et la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), ainsi qu'avec trois espaces linguistiques (Commonwealth, CPLP et SEGIB, à travers l'adoption de l'appel de Montréal pour un humanisme universel).
- b) Une triple **finalité opérationnelle**, consistant :
 - à consolider et animer un large vivier d'experts francophones sur ses grands domaines de compétences thématiques ;
 - à associer des partenaires « bailleurs » finançant les projets que l'OIF met en œuvre, en lien avec les États et gouvernements ;
 - à cibler les partenaires avec lesquels elle s'associe pour déployer une offre de coopération complète et intégrée (ces partenaires couvrent un large périmètre : universités, centres de formation, instituts français, instituts de recherche, incubateurs, entreprises privées, industries culturelles, fédérations d'experts, etc.).

D'une manière générale, la période 2015-2018 a marqué une progression du développement des partenariats, faisant état de la capacité de l'OIF à mobiliser et fédérer autour de ses initiatives au service de réalisations concrètes. L'OIF innove pour étendre son rayonnement et démultiplier pleinement ses effets.

La stratégie partenariale de l'OIF s'intensifiera. Au cours du prochain quadriennium, l'OIF poursuivra son travail en matière de recherche de financements, que ce soit auprès des États et gouvernements – qui doivent rester les premiers partenaires de l'Organisation –, afin qu'ils amplifient leur responsabilité en matière de solidarité internationale, ou à travers la mise en place de nouvelles formes de financement. Les coopérations avec des collectivités territoriales, des entreprises et des fondations, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds, doivent être recherchées et renforcées.

L'OIF conduira cette démarche en trois temps :

- consolider son vivier d'experts ayant trait à ses domaines d'intervention, pour mobiliser ces derniers dans le cadre de projets de coopération dans les pays membres ;
- rechercher des partenaires avec lesquels elle pourrait déployer une offre en réponse à des appels à projets / propositions d'assistance technique ou de coopération ;
- mobiliser les « bailleurs » au-delà des partenariats politiques et de plaidoyer, dans une optique de recherche de ressources extérieures.

Les partenariats sont indispensables à l'évolution d'un modèle d'affaires, afin de s'inscrire pleinement dans l'écosystème de la coopération internationale. La diversification des ressources devient une nécessité pour **financer la mise à l'échelle des programmes et des actions** qui ont fait leurs preuves.

Les unités hors Siège de l'OIF vont, à cet égard, servir de relais à la stratégie partenariale. Des coopérations triangulaires associant les pays membres, sur la base de leurs plans nationaux de

développement, des bailleurs de fonds et l'OIF, dans ses domaines d'expertise et de légitimité, devront être imaginées et déboucher sur des financements additionnels.

4.2. Renforcement du cadre de gestion

Ces dernières années, l'OIF a renforcé son système de gestion de la transparence *via* la mise en place d'un service d'audit interne à travers lequel la gestion des risques est améliorée.

Dans le cadre de la programmation 2019-2022, le système de la performance opérationnelle sera également renforcé par le passage de la gestion, axée sur les résultats, à la budgétisation, axée sur les résultats. Cela se concrétisera par la mise en place d'un système intégré de gestion des programmes qui garantisse une gestion rigoureuse des crédits budgétaires. Plus généralement, il s'agit de poursuivre la trajectoire déjà engagée consistant à doter l'OIF d'outils et de protocoles de gestion axée sur les résultats (GAR). Déjà opérationnelle sur les volets programmation et planification, l'OIF se dotera d'un dispositif complet de suivi et d'évaluation susceptible de mesurer les écarts entre les ressources planifiées par programmes et leur exécution effective.

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

La programmation de l'OIF 2019-2022



OIF

Organisation internationale de la Francophonie

**Mission A | Langue française,
diversité culturelle et linguistique**

P1 | Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement



Objectif stratégique	Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.				
Résultat final (horizon 2022)	L'influence des acteurs francophones et le rayonnement de la langue française sont accrus dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.				
Résultat intermédiaire	Les capacités de travail en français au service du développement et de la coopération internationale sont renforcées.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	2 706 000 €	2 646 000 €	2 651 000 €	2 641 000 €	10 644 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, compte réajuster ses priorités afin de mieux prendre le contre-pied d'un monolinguisme qui semble se généraliser sur la scène internationale.

Ce programme répond aux priorités définies par le *Cadre stratégique de la Francophonie* et par la *Politique intégrée de promotion de la langue française* en matière de valorisation et de rayonnement du français. Il contribue par ailleurs à l'atteinte des ODD n° 4, 5, et 17.

Au cours de la période 2019-2022, le programme entend renforcer l'usage du français dans les organisations régionales et internationales, et permettre aux diplomates et fonctionnaires internationaux, tout autant qu'aux acteurs de la société civile, de consolider leurs compétences langagières. Les réalisations attendues mettront l'accent sur le travail d'insertion sociale et culturelle réalisé vis-à-vis des publics réfugiés à travers le développement d'outils d'ingénierie de formation et d'évaluation linguistiques, puis sur la gouvernance des Initiatives francophones nationales (IFN) et des Initiatives francophones d'établissement (IFE).

La DLFCO est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme, appuyée par la DAPG (pour les extrants adressés aux publics réfugiés) ainsi que les unités hors siège dans le cadre des IFN et IFE. Le programme a également instauré une forte synergie avec plusieurs partenaires techniques et financiers au sein de la Francophonie (TV5 Monde, AUF, AIMF et APF) et externes (ONG / société civile, ambassades de France en Éthiopie et auprès de l'Union africaine, et établissements bénéficiaires des IFE ou coordinateurs des IFN).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme s'inscrit dans les priorités de la *Politique intégrée de promotion de la langue française* (Kinshasa, 2012) : « Renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène internationale » et « Relever le défi politique du multilinguisme ».

Il est également aligné sur les résolutions pour la promotion de la diversité linguistique adoptées lors du XVI^e Sommet de la Francophonie à Antananarivo et sur la mise en œuvre du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française* dans les organisations internationales, adopté lors de la XXXII^e Conférence ministérielle de la Francophonie.

Le programme favorise, enfin, la coopération entre États et gouvernements, membres et observateurs de l'Organisation, en renforçant l'usage et la maîtrise du français dans leurs administrations centrales.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n^o 4, 5, et 17.



Contribution effective à la cible 4.4 : « D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat », en déployant des dispositifs d'apprentissage et des projets linguistiques au bénéfice des migrant(e)s et réfugié(e)s notamment.



Contribution effective à la cible 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique », en instaurant une discrimination positive en faveur de la participation des femmes aux formations techniques et en organisant une formation sur le thème « leadership des femmes ».



Contribution effective à la cible 17.9 : « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire », en formant en français des fonctionnaires et diplomates à la mise en œuvre des ODD.

2.3. Valeurs ajoutées

- L'OIF dispose d'une expertise interne avérée, et son expérience dans le renforcement des compétences langagières auprès de différents publics (notamment diplomates et fonctionnaires) constitue un atout considérable, comme en témoigne, par exemple, le succès de la gouvernance des IFN et IFE, qui répondent aux attentes des États bénéficiaires.
- L'OIF répondra aux besoins linguistiques des populations migrantes et réfugiées qui sont établies dans plusieurs pays francophones, à travers le déploiement d'outils d'apprentissage du français.
- Enfin, la connaissance du terrain et la capacité à prendre en compte les spécificités des différents contextes dans la définition et la mise en œuvre d'actions de formation linguistique représentent une véritable valeur ajoutée par rapport à d'autres grands bailleurs internationaux.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme déploie essentiellement des formations et des dispositifs d'apprentissage de la langue française, pour atteindre deux finalités principales :

- une *finalité politique* visant l'accroissement de l'usage du français parmi les diplomates et fonctionnaires travaillant dans les organisations internationales et régionales, et le rayonnement accru de la langue française ;
- une *finalité socioéconomique*, visant l'intégration professionnelle des acteurs de la société civile, et notamment des personnes migrantes et réfugiées.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de renforcer les compétences langagières* en français des diplomates et fonctionnaires nationaux en poste dans les organisations internationales et régionales, par le biais notamment des outils numériques ;
- *de renforcer les compétences langagières* en français des acteurs de la société civile et des populations migrantes et réfugiées pour obtenir et conserver un emploi ;
- *d'assurer le respect du multilinguisme et du statut de la langue française dans les organisations internationales et régionales ciblées*, avec l'appui du Groupe des ambassadeurs francophones (GAF) et dans le cadre des Jeux olympiques ;
- *d'intensifier les actions de rayonnement de la langue française et d'influence des francophones*, par le biais, notamment, des interventions des différentes Unités hors siège (UHS).

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : l'espace francophone dans son ensemble.

Les bénéficiaires :

- au sein des pays membres ou observateurs de l'OIF, et sélectionnés sur appels à projets : les cadres des administrations centrales et les experts chargés de dossiers internationaux, qui seront sélectionnés sur appel à manifestation d'intérêt ; dans une moindre mesure, les décideurs politiques (ministres, secrétaires d'État...) ;
- au sein des académies, instituts diplomatiques et écoles d'administration à vocation régionale ou internationale qui dispensent une formation initiale, et sélectionnés sur appels à projets : les futurs ou actuels cadres de la fonction publique chargés de dossiers internationaux ;
- au sein des organisations internationales et régionales, et sélectionnés sur appels à projets : les employés et hauts responsables des organisations internationales africaines ;
- les professionnels de la culture, du sport, du tourisme, des médias et de divers champs socioéconomiques, émanant de la société civile ;
- les migrants et réfugiés établis dans l'un des pays membres de la Francophonie ;
- les associations de professeurs de français ;
- les traducteurs et interprètes communautaires et de conférence.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

L'objectif de parité des bénéficiaires des dispositifs de formation en langue française a été atteint lors du quadriennium précédent. Il sera poursuivi au cours de la période 2019-2022.

Dans le cadre des IFN et IFE, une attention particulière sera accordée à la valorisation de l'expertise francophone portée par des femmes. Par ailleurs, les formations en français dispensées dans les administrations partenaires encourageront la parité des participants (discrimination positive en faveur des hommes s'ils sont minoritaires ou en faveur des femmes si elles sont minoritaires).

Un travail de sensibilisation est mené auprès des parents d'enfants migrants et réfugiés susceptibles de bénéficier des actions de formation en langue française, afin que les filles puissent avoir accès au programme et qu'elles puissent ainsi éviter les écueils auxquels elles sont confrontées dans ce contexte de crise.

b) Enseignement massif du et en français

Par le biais de ses formations au français ciblant différents publics (fonctionnaires, diplomates, société civile et migrants), le programme apporte une contribution importante au dispositif d'enseignement massif du et en français.

Des séminaires sur des thématiques transversales seront également encouragés (réchauffement climatique, diplomatie économique, droit des migrants et gestion des frontières, etc.).

c) Jeunesse

Ce programme vise prioritairement les jeunes comme cibles des formations organisées (fonctionnaires, diplomates, société civile et migrants).

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DLFCD** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DAPG, DFEN et IFDD** : l'expertise de ces directions, entre autres, sera utilisée pour la définition et la mise en œuvre d'actions de formation spécifiques à destination des différentes cibles du programme.
- **Unités hors siège** (notamment les représentations permanentes) : suivi des Jeux olympiques ; participation aux comités de pilotage des projets mis en œuvre sur leur territoire, plus particulièrement des IFN et IFE ; participation au suivi des travaux (ouverture des formations, remise des certificats de formation, etc.) ; participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
TV5 Monde	Financier et technique	Protocole d'accord	1 an (reconductible)
AUF	Financier et technique	Protocole d'accord	3 ans
Université Senghor, APF et AIMF	Technique	Sollicitation d'expertise	Ponctuelle, selon le besoin exprimé par nos partenaires (ex. : diplomatie parlementaire)

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
ONG / société civile	Technique et financier	Accord-cadre et protocole d'accord	4 ans
Fédération internationale des professeurs de français	Technique et financier	Accord-cadre et protocole d'accord	4 ans / 1 an (reconductible)
Ambassade de France en Éthiopie	Technique et financier	Mémorandum tripartite (avec la CUA)	3 ans
Établissements bénéficiaires des IFE ou coordinateurs des IFN	Politique, technique et financier	Protocole d'accord	4 ans / 1 an (reconductible)
États et gouvernements bénéficiaires des IFN et IFE	Politique, technique et financier	Mémorandum de partenariat	4 ans

4.3. Mobilisation de fonds

- Démarches auprès de l'Union européenne (UE) afin de mobiliser expertise et fonds pour financer les projets de formation liés au Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFTIC).
- Soumission de projets auprès des départements « Recherche et développement » d'opérateurs téléphoniques situés en France et en Afrique de l'Ouest, en lien avec le développement des outils numériques à déployer pour l'enseignement/l'apprentissage du français.
- Mobilisation de contributions volontaires des organisations internationales africaines bénéficiaires du programme de formation en français.
- Mobilisation de contributions volontaires des partenaires bénéficiant des Initiatives francophones d'établissements et nationales (IFE et IFN), à hauteur de 50 % du budget de chaque projet.

P2 | La production de connaissances en langue française et l'accès aux savoirs et aux contenus



Objectif stratégique	Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.				
Résultat final (horizon 2022)	L'influence des acteurs francophones et le rayonnement de la langue française sont accrus dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.				
Résultat intermédiaire	L'observation de la langue française et des dynamiques culturelles, et l'accès aux connaissances et aux contenus sont favorisés.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 104 000 €	1 103 000 €	1 103 000 €	1 103 000 €	4 413 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

Ce programme vise, d'une part, à observer l'évolution de la langue française et des dynamiques culturelles et linguistiques, et, d'autre part, à renforcer l'accès aux connaissances et aux contenus. Il s'inscrit pleinement dans le *Cadre stratégique de la Francophonie* et dans les politiques sectorielles adoptées à Kinshasa (2012) et Dakar (2014). Il contribue directement à l'atteinte des ODD n° 4, 5 et 17.

L'OIF est le seul organisme à produire de l'information et des analyses sur les enjeux, la présence et l'usage de la langue française dans un contexte de diversité culturelle et linguistique. Par ailleurs, à travers les Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), ce programme permet la diffusion de contenus culturels à même de contribuer à l'émancipation des jeunes et des femmes.

La DLFCO est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme, appuyée par les unités hors siège, qui participent notamment à la gestion des CLAC. Le programme a instauré une forte synergie avec les opérateurs de la Francophonie, dont l'AUF, TV5 Monde, l'université Senghor et l'APF, ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes parmi lesquels des agences des Nations unies (UNESCO et Unicef) ou l'Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de Québec.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme s'inscrit dans les priorités définies par la *Politique intégrée de promotion de la langue française* (Kinshasa, 2012), les stratégies « jeunesse » et « économie » de la Francophonie (Dakar, 2014), la Stratégie numérique (Kinshasa, 2012) et l'*Énoncé de politique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'OIF* (Luxembourg, 2010).

Il répond parfaitement à l'objectif n° 4 de la Déclaration d'Abidjan et du Plan d'action issus de la quatrième conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture, à savoir « favoriser la participation culturelle des jeunes, des femmes et des populations qui en sont éloignés ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4, 5 et 17.



Contribution effective à la cible 4.5 : « D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle », en mettant des contenus et informations de qualité à disposition dans les CLAC.



Contribution effective à la cible 5.b : « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes », en mettant des contenus numériques à disposition dans les CLAC et en aménageant des horaires pour faciliter l'accès des femmes et des filles aux centres.



Contribution effective à la cible 17.6 : « Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies », en mobilisant des chercheurs francophones du Nord et du Sud, puis en mettant des contenus de qualité sur la langue française à disposition du plus grand nombre, *via* des supports numériques.

2.3. Valeurs ajoutées

- L'Observatoire de la langue française, à travers sa contribution à la production des données scientifiques sur la langue française dans le monde, constitue l'un des meilleurs outils pour appréhender les grands enjeux linguistiques. Il est la seule entité internationale capable d'étayer la connaissance sur le déploiement de la langue française à travers le monde.
- L'OIF est, aujourd'hui, le seul et unique opérateur à même d'offrir aux pays francophones du Sud un appui institutionnel et structurant en matière de lecture publique. Elle déploie des espaces aux livres et aux ressources numériques à travers les 312 CLAC créés dans 21 pays membres, au bénéfice de 3,6 millions de visiteurs par an.
- Les CLAC peuvent également contribuer activement à répondre aux questions liées aux usages et pratiques des populations, notamment des plus jeunes, offrant ainsi un terrain d'observation sur les grandes tendances en termes d'usages de la langue française et de dynamiques culturelles, et

permettent ainsi d'orienter des stratégies pertinentes et actualisées au bénéfice du développement culturel et de la promotion de la diversité.

3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme produit essentiellement des données et met à disposition des contenus en langue française pour atteindre deux finalités principales :

- une *finalité scientifique*, visant le renforcement d'une base de connaissances accessible sur la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- une *finalité éducative et culturelle*, visant l'accès aux savoirs, à l'information, et aux contenus culturels et numériques.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'assurer la veille et la collecte de données* sur la langue française ;
- *de produire des données, analyses et études*, y compris le suivi du *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales* ;
- *de détecter les grandes tendances culturelles et linguistiques* affectant la langue française ;
- *de favoriser la recherche et les échanges scientifiques* sur la langue française, et la diversité culturelle et linguistique ;
- *d'accompagner les États dans la définition et la mise en œuvre de politiques nationales de lecture publique afin de favoriser l'accès aux contenus culturels et numériques* ;
- *de développer de nouveaux réseaux de CLAC* et renforcer l'offre de services des CLAC (audiovisuel et numérique) ;
- de renforcer les volets culturels, artistiques et de développement communautaire afin de promouvoir le patrimoine immatériel des pays et le dialogue des cultures ;
- *de développer des Espaces du livre francophone (ELFE)* dans des structures dédiées à l'apprentissage du français, notamment auprès de publics fragilisés (réfugiés) et jeunes.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : l'espace francophone dans son ensemble.

Les bénéficiaires :

- au sein de la Francophonie : les fonctionnaires et les diplomates des États et gouvernements membres, et les observateurs, chargés des dossiers francophones ; les opérateurs de la Francophonie ; les agents de l'OIF ;
- les fonctionnaires et les opérateurs de développement ;
- les associations et les organisations non gouvernementales dans les zones rurales et périurbaines ;
- au sein des secteurs de l'éducation et de la recherche : les chercheurs, les professeurs, les acteurs de la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, les étudiants/lycéens ;
- les médias et le grand public ;
- les jeunes en âge périscolaire et scolaire dans les zones rurales et périurbaines ;

- les jeunes adultes (18-35 ans) dans les zones rurales et périurbaines⁷.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

L'OIF veillera à favoriser l'accès des filles et des femmes aux activités développées dans le cadre de ce programme, notamment au sein des CLAC, en particulier par l'élargissement des horaires d'ouverture des centres, par l'accès aux toilettes séparées et par la diffusion de supports de sensibilisation.

En ce qui concerne les activités de l'Observatoire de la langue française, la présence et la contribution des femmes chercheuses seront fortement encouragées lors des travaux menés. De plus, les différentes publications et travaux scientifiques produits ou soutenus s'efforceront d'intégrer l'écriture inclusive.

b) Enseignement massif du et en français

Le développement du réseau de CLAC et des ELFE favorise la réussite scolaire, notamment à travers la mise à disposition de ressources en français (livres, films, jeux, etc.).

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DLFCD** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **Unités hors siège** : participation aux travaux des activités du programme (notamment au suivi du *Vade-mecum* et aux actions de sensibilisation menées au bénéfice de la population et des décideurs), puis participation à la gestion des CLAC ; participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AUF / TV5 Monde / Université Senghor / APF	Technique : conduite de recherches sur l'usage de la langue française, et sur la diversité culturelle et linguistique Financier : organisation de manifestations conjointes	Protocole d'accord de subvention à la suite des appels à projets de recherche	<i>Ad hoc</i>

7. Sachant que 80 % des utilisateurs des 21 réseaux CLAC, des ELFE et des centres nationaux de lecture publique ont moins de 18 ans.

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF) de l'université Laval (Québec)	Technique et financier : recherches sur la connaissance du nombre de francophones et les dynamiques linguistiques à l'échelle nationale et dans le monde	Protocole d'accord de subvention annuelle	Annuel, dans le cadre d'un accord-cadre quadriennal
Organismes de politique et d'aménagement linguistique (dont les membres du réseau OPALE)	Technique et financier : études conjointes	Protocole d'accord de subvention si besoin	<i>Ad hoc</i>
Fédération internationale des professeurs de français	Technique et financier : études conjointes	Protocole d'accord de subvention, si besoin	<i>Ad hoc</i>
Chercheurs et universités (ponctuellement)	Technique et financier : recherches	Protocole d'accord de subvention, si besoin	<i>Ad hoc</i>
UNESCO / Observatoire des politiques culturelles en Afrique / ISESCO / coopérations bilatérales / secteur privé et médias	Technique et financier : échange d'informations, commande de données et coopération scientifique	Protocole d'accord de subvention ou contrat de prestation de services, si besoin	<i>Ad hoc</i>
Unicef / FAO / FNUAP / PNUD	Technique : relais des actions déployées par des agences des Nations unies, joué par les CLAC	Protocole d'accord	<i>Ad hoc</i>
Ministères chargés de la lecture publique des États membres, collectivités locales	Technique et financier	Accord-cadre et protocole d'accord de subvention	<i>Ad hoc</i>

4.3. Mobilisation de fonds

- Des recherches de financements additionnels auprès du secteur privé et des bailleurs institutionnels, ou des coopérations bilatérales pour le développement des CLAC seront entreprises.

P3 | La gouvernance culturelle et linguistique, le dialogue des cultures



Objectif stratégique	Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique.				
Résultat final (horizon 2022)	La prise en compte de la culture et des enjeux de diversité culturelle est renforcée dans les stratégies de développement durable, et la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à l'innovation et à la création artistique, culturelle et numérique est augmentée.				
Résultat intermédiaire	L'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques pour le développement des industries culturelles, incluant les enjeux du numérique, l'aménagement linguistique, la promotion du multilinguisme et le dialogue des cultures, sont favorisées.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 218 000 €	1 176 000 €	1 178 080 €	1 174 000 €	4 746 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans sa programmation 2019-2022, entend valoriser la dimension linguistique et culturelle du développement. Ce programme vise à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques relatives au développement des industries culturelles, incluant les volets du numérique, de l'aménagement linguistique, de la promotion du multilinguisme et du dialogue des cultures. Le programme s'inscrit pleinement dans le *Cadre stratégique de la Francophonie* et contribue à l'atteinte des ODD n° 4, 5, 8, 10 et 17.

En tant qu'actrice des relations internationales, l'OIF a une voix qui fait autorité sur les sujets relatifs à la diversité culturelle et linguistique, et au dialogue des cultures. Et, en tant qu'organisation de solidarité et de coopération, elle a acquis un savoir-faire unique et des compétences spécifiques dans l'accompagnement des États et gouvernements concernant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques et de stratégies de renforcement des industries culturelles et créatives, aux fins de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

La DLFCO est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme. Celui-ci a instauré une forte synergie avec des partenaires techniques et financiers au sein de la Francophonie (TV5 Monde, AUF, APF et AIMF) et externes (UNESCO, ALESCO, ISESCO, Académie africaine des langues [ACALAN], CPLP, Réseau OPALE [Organismes de politique et d'aménagement linguistique], Institut français, Institut du monde arabe, ministères chargés de la Culture, de l'Éducation et des Affaires étrangères, etc.).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

La promotion de la diversité culturelle et linguistique est au cœur du projet francophone depuis sa création. C'est ainsi que le traité de Niamey (1970), à l'origine de la Francophonie institutionnelle, mentionne déjà explicitement le dialogue des cultures.

Ce programme s'inscrit pleinement dans le cadre de la *Politique intégrée de promotion de la langue française* adoptée par le Sommet de Kinshasa (2012), qui retient plusieurs priorités en lien avec la diversité culturelle et linguistique, notamment l'adaptation de l'action multilatérale aux contextes linguistiques régionaux et nationaux.

Il répond également aux priorités définies par le Sommet de Madagascar (2016) – engagement en faveur du plurilinguisme, et développement équilibré du français et des langues partenaires –, ainsi qu'aux priorités de la Déclaration d'Abidjan et du Plan d'action issus de la quatrième conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture (2017).

Les Résolutions sur la promotion du dialogue des cultures en tant que facteur de développement durable et sur la promotion de la diversité linguistique, adoptées lors du Sommet de Madagascar (2016), ainsi que la Résolution sur la Francophonie, espace de paix, de tolérance, de diversité, de dialogue et de compréhension mutuelle, adoptée lors de la XXXI^e Conférence ministérielle de la Francophonie d'Erevan (2015), témoignent de cette volonté de la Francophonie de s'engager fermement en faveur du dialogue des cultures et du multilinguisme.

Ce programme s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), pour laquelle la Francophonie joue un rôle majeur.

À noter que le thème du Sommet d'Erevan (2018) porte sur le « Vivre-ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix, de prospérité pour l'espace francophone ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4, 5, 8, 10 et 17.



Contribution effective à la cible 4.7 : « D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »



Contribution effective à la cible 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique », en apportant un soutien accru aux femmes, principales cibles de ce programme.



Contribution effective à la cible 8.3 : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers », en accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement

des industries culturelles et créatives.



Contribution effective à la cible 10.2 : « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre », en organisant des ateliers portant sur la déconstruction des stéréotypes et des préjugés visant à accompagner l'intégration sociale des bénéficiaires.



Contribution effective aux cibles :

17.6 : « Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies. »

17.7 : « Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Ce programme propose une approche structurante d'accompagnement des États, des collectivités locales et des organisations professionnelles, qui va au-delà des appuis ponctuels proposés par le passé, et qui a vocation à s'inscrire dans la durée.
- Le programme contribuera à intégrer la dimension culturelle et linguistique du développement dans les politiques publiques nationales. Valoriser le plurilinguisme contribuera à assurer la pluralité des manières de concevoir et de décrire le monde, et à accepter et respecter l'autre dans sa différence tout en établissant un dialogue avec lui.
- Le programme permettra de faire émerger les initiatives innovantes en soutenant l'émergence d'industries culturelles locales et des initiatives de promotion du plurilinguisme portées par les acteurs de terrain, notamment *via* le lancement d'appels à projets thématiques.
- Ce programme fera la promotion de l'ouverture à l'altérité à travers la déconstruction des stéréotypes et des préjugés qui enferment l'autre et soi-même dans une identité érigée, et à travers l'accès aux savoirs et à la participation à la vie culturelle, pour faire de la diversité une richesse expérimentée au quotidien et un espace harmonieux d'interactions.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme vise principalement à mettre à disposition des pays une expertise qui appuie techniquement les administrations dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de gouvernance culturelle et linguistique, et ce, afin d'atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité politique*, en apportant les moyens et les outils qui permettent aux pays de se doter de cadres stratégiques visant le déploiement des filières d'industries culturelles et créatives, ainsi que la définition et la mise en œuvre de politiques linguistiques ;

- une *finalité de développement*, en sensibilisant à la diversité linguistique, en diffusant les supports multilingues et en organisant les événements/manifestations qui valorisent la diversité linguistique et culturelle.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'accompagner l'élaboration de stratégies de développement culturel et de politiques linguistiques ;*
- *de renforcer les capacités des décideurs chargés de ces stratégies* par la diffusion d'études sur la contribution de la culture au développement, les enjeux de la diversité culturelle ou encore le rôle stratégique des médias ;
- *d'organiser des manifestations scientifiques, (et) des actions de sensibilisation* et de plaidoyer sur le plurilinguisme ;
- *de produire et diffuser des supports innovants* (notamment numériques) sur la diversité culturelle et linguistique ;
- *de sensibiliser les acteurs* aux enjeux relatifs à la conscientisation et à la déconstruction des stéréotypes et des préjugés ;
- *d'organiser et d'accompagner des rencontres* favorisant la production de savoirs et d'analyses en matière de diversités culturelles ;
- *d'accompagner l'élaboration de stratégies de développement des filières d'industries culturelles* incluant les enjeux du numérique et des médias.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : les pays de l'espace francophone.

Les bénéficiaires:

- au sein des pays membres ou observateurs de l'OIF : les institutions nationales chargées de l'aménagement linguistique et de la culture des États ciblés, avec une priorité accordée aux pays du Sud et aux pays en sortie de crise ; les collectivités locales ;
- au sein des organisations internationales et régionales : les organisations d'intégration sous-régionale ;
- les organisations professionnelles de la culture ; les associations et les organisations non gouvernementales, les formateurs, les pédagogues, les animateurs et les médiateurs culturels ;
- les acteurs de la diversité linguistique : les formateurs, les traducteurs littéraires et les maisons d'édition ;
- les femmes et les jeunes.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Une attention particulière sera accordée à l'intégration de l'approche « genre » dans la composition des jurys et des comités de sélection.

De plus, les projets soutenus et portés par des femmes seront mis en avant par une valorisation de l'information les concernant.

Enfin, les préjugés sur le genre seront systématiquement analysés dans le cadre des ateliers de déconstruction des stéréotypes.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DLFCD** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **Autres unités administratives** : pour les pactes linguistiques ; pour la promotion des langues nationales.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AUF	Financier et technique : participation aux commissions d'appel à projets ; diffusion d'information ; mise en œuvre du plan d'action des pactes linguistiques	Accord-cadre de partenariat Francophonie - État signataire	<i>Ad hoc</i>
TV5 Monde	Financier et technique ; mise en œuvre du plan d'action des pactes linguistiques	Accord-cadre de partenariat Francophonie - État signataire	<i>Ad hoc</i>
Association internationale des maires francophones	Financier et technique : mise en œuvre du plan d'action des pactes linguistiques	Accord-cadre de partenariat Francophonie - État signataire	<i>Ad hoc</i>
Assemblée parlementaire de la Francophonie	Financier, technique et politique : mise en œuvre du plan d'action des pactes linguistiques	Mise en œuvre du plan d'action des pactes linguistiques	<i>Ad hoc</i>

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Organisations de la société civile	Financier et technique : manifestations favorisant les rencontres interculturelles et la déconstruction des préjugés	Protocole d'accord de subvention	Annuel, reconductible
ALECSO	Politique, financier et technique ; Prix Ibn Khaldoun	Accord-cadre de partenariat à renouveler	Annuel, reconductible
ISESCO	Politique, financier et technique : dialogue des cultures et multilinguisme	Accord-cadre de partenariat	<i>Ad hoc</i>
Délégation générale à la langue française et aux langues de France	Financier et technique : projets spécifiques ; participation aux commissions d'appel à	Accord-cadre de partenariat en cours d'élaboration	<i>Ad hoc</i>

	projets ; diffusion d'information		
UNESCO	Politique, financier et technique : _Journée internationale de la langue maternelle ; participation aux commissions d'appel à projets	Accord-cadre de partenariat	Annuel, reconductible
Académie africaine des langues (ACALAN)	Financier et technique : participation aux commissions d'appel à projets ; diffusion d'information	Accord-cadre à envisager	<i>Ad hoc</i>
Organisation des États ibéro-américains et Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB)	Financier, technique et politique : dialogue des trois espaces linguistiques		Indéterminée
Communauté des pays de langue portugaise (CPLP)	Financier, technique et politique : dialogue des trois espaces linguistiques		Indéterminée
Réseau OPALE (Organismes de politique et d'aménagement linguistique)	Financier et technique : projets spécifiques ; participation aux commissions d'appel à projets ; diffusion d'information		Indéterminée
Institut français	Technique : participation aux commissions d'appel à projets ; diffusion d'information	Accord-cadre	
Institut du monde arabe	Technique et financier : participation aux commissions d'appel à projets ; diffusion d'information	Accord-cadre à envisager	
Ministères chargés de la Culture, de l'Éducation et des Affaires étrangères	Technique et financier : partenariat dans le cadre des industries culturelles et créatives, pactes linguistiques et du projet de renforcement des politiques linguistiques	Accord-cadre	<i>Ad hoc</i>

4.3. Mobilisation de fonds

- Mobilisation de contributions volontaires auprès de nouveaux partenaires financiers.
- Recherche de nouveaux partenariats avec des bailleurs de fonds intervenant dans le domaine de la culture et des langues.



Objectif stratégique	Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique.				
Résultat final (horizon 2022)	La prise en compte de la culture et des enjeux de diversité culturelle est renforcée dans les stratégies de développement durable, et la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à l'innovation et à la création artistique, culturelle et numérique est augmentée.				
Résultat intermédiaire	La créativité est renforcée par des mécanismes de soutien et par une meilleure structuration des entreprises culturelles.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	2 479 000 €	2 425 500 €	2 431 000 €	2 419 000 €	9 754 000 €
ODD					

1. Présentation succincte

L'OIF, dans sa programmation 2019-2022, entend accompagner financièrement les créateurs et entrepreneurs culturels susceptibles de produire des œuvres de qualité et répondant au double impératif de la diversité culturelle et de l'efficacité économique des opérateurs culturels.

Le programme s'inscrit pleinement dans le *Cadre stratégique de la Francophonie* ainsi que dans les objectifs de la Déclaration d'Abidjan (2017). Il contribue directement à l'atteinte des ODD n° 5, 8 et 10.

Les activités menées par le programme visent essentiellement à appuyer les opérateurs culturels dans leur recherche de financement (directement *via* des fonds d'aide ou en favorisant le développement des dispositifs de financement de la filière culturelle), à valoriser les œuvres, et à promouvoir l'intégration économique des auteurs et des artistes, en favorisant par exemple leur présence lors d'événements clés.

La DLFCO est le chef de file en charge de la mise en œuvre du programme, appuyée par la DFEN, qui anime le Réseau francophone numérique. Le programme s'attache à développer des synergies avec des partenaires techniques et financiers au sein de la Francophonie (TV5 Monde et APF) et externes (Bureau international de l'édition française, Réseau francophone numérique, Institut français, Commission internationale du théâtre francophone [CITF] et Conseil international des radios-télévisions d'expression française [CIRTEF]).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Ce programme répond aux objectifs de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), de la Stratégie de la Francophonie numérique (Kinshasa, 2012), de la Stratégie jeunesse de la Francophonie (Dakar, 2014) et de la Stratégie économique pour la Francophonie (Dakar, 2014).

Il s'inspire aussi de la Déclaration d'Abidjan et du Plan d'action issus de la IV^e Conférence ministérielle de la Francophonie sur la culture (Abidjan, 2017), relatifs à la production de contenus attrayants à l'ère du numérique, à la participation culturelle des jeunes et des femmes, ainsi qu'à la circulation des œuvres et à la mobilité des créateurs issus de l'espace francophone.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable



Contribution effective à la cible 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique », en contribuant de manière effective à la formation professionnelle des femmes notamment.



Contribution effective à la cible 8.3 : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers », en apportant un soutien durable au développement des filières des industries culturelles et créatives.



Contribution effective à la cible 10.2 : « Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre », en apportant un soutien au développement de l'entrepreneuriat culturel.

2.3. Valeurs ajoutées

- L'OIF jouera un rôle de pionnier et d'éclaireur en matière d'entrepreneuriat culturel et de détection des talents. Par son intervention, notamment financière, l'OIF favorisera donc la montée en puissance des opérateurs locaux des pays francophones dans les filières de l'audiovisuel, du cinéma, du spectacle vivant, de l'édition, de l'artisanat, etc.
- L'OIF se distingue également par son appui à des acteurs peu ciblés par les autres intervenants dans le secteur de l'entrepreneuriat culturel.
- L'OIF s'efforce d'accompagner les partenaires qui en ont le plus besoin et de susciter un effet levier en déclenchant l'action d'autres intervenants.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme consiste principalement à soutenir financièrement l'entrepreneuriat culturel puis à valoriser les œuvres francophones pour atteindre les finalités suivantes :

- *une finalité culturelle*, en favorisant la production et la diffusion d'œuvres de qualité ;
- *une finalité économique*, en favorisant l'intégration des professionnels francophones sur les marchés et en renforçant les capacités d'intervention des fonds de garantie des industries culturelles.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de développer des mécanismes d'appui et des dispositifs de financement* destinés à la production d'œuvres de qualité ;
- *d'identifier et d'accompagner des auteurs, créateurs et artistes émergents* ;
- *de renforcer les capacités des opérateurs culturels* dans la recherche de financement ;
- *de valoriser les œuvres et les créateurs* ;
- *de favoriser l'intégration des artistes* à des circuits et réseaux économiques, notamment par leur présence lors d'événements clés (salons, festivals, etc.).

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : les pays de l'espace francophone.

Les bénéficiaires :

- les entrepreneurs culturels, les auteurs et les artistes, les organisations professionnelles du secteur culturel dans les pays francophones du Sud et d'Europe centrale et orientale ;
- les populations des pays retenus comme prioritaires ;
- les populations des pays francophones du Sud et d'Europe centrale et orientale en général ;
- les populations pouvant bénéficier des œuvres produites et diffusées.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme veillera à assurer la composition paritaire des jurys et comités de sélection qu'il crée et/ou soutient. De plus, les projets soutenus et portés par des femmes seront mis en avant par une valorisation de l'information les concernant.

b) Jeunesse

Le programme prend fortement en compte l'accompagnement des jeunes créateurs et artistes. Ce programme assure l'accompagnement sur mesure des lauréats des Jeux de la Francophonie. Dans le cadre de sa promotion, le lauréat du prix des Cinq Continents intervient notamment dans les milieux scolaires et universitaires.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DLFCD** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DFEN** : suivi du Réseau francophone numérique et collaboration dans le cadre de l'entrepreneuriat culturel.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence ; identification de partenaires potentiels ; information sur les appels à projets.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
TV5 Monde	Technique : participation aux commissions du fonds Image de la Francophonie et préachat de programmes	Accord de partenariat en cours d'actualisation	L'accord signé en 2012 nécessite une actualisation.
Assemblée parlementaire de la Francophonie	Technique et politique : diffusion d'information sur le prix des Cinq Continents (collaboration informelle) Participation au comité de sélection « manifestations littéraires »		<i>Ad hoc</i>

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Bureau international de l'édition française / Centre national du livre	Financier : participation d'éditeurs francophones du Sud à la Foire du livre de Francfort	Protocole d'accord	1 an (reconductible)
Réseau francophone numérique	Financier : appui à la présence de partenaires du Sud aux assemblées générales	Protocole d'accord	1 an (reconductible)
Institut français	Technique et financier : Pavillon des cinémas du monde / Fabrique cinéma au Festival de Cannes / Prix Découvertes RFI / Rencontres africaines de la photo / Danse l'Afrique	Protocoles d'accord	1 an (reconductible)
CITF	Technique et financier : mise à disposition d'experts et appui à la coordination	Protocoles d'accord	1 an (reconductible)
CIRTEF	Technique et financier : appui à l'organisation de réunions et participation aux instances de l'OIF en tant qu'observateur	Accord-cadre et protocoles d'accord annuels	1 an (reconductible)

4.3. Mobilisation de fonds

- Identification et soumission de projets dans le cadre du programme UE-ACP Culture (soit en tant que chef de file, soit en tant que partenaire⁸).
- Collaboration avec l'AFD dans le cadre de son programme sur les industries culturelles.

⁸ Au cours du quadriennium 2015-2018, l'OIF a présenté le projet « Capital numérique » et obtenu un financement de 500 000 €.

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

**Mission B | Paix, démocratie et
droits de l'Homme**

P5 | Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes



Objectif stratégique	Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile.				
Résultat final (horizon 2022)	La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit se sont améliorés dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	La gouvernance démocratique, les droits de l'Homme et l'égalité entre les femmes et les hommes sont davantage respectés.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	7 800 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

Ce programme vise à promouvoir et à consolider, d'ici 2022, la gouvernance démocratique, les droits de l'Homme et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il répond essentiellement aux engagements contenus dans le Cadre stratégique de la Francophonie, ainsi que dans les déclarations de Bamako, de Saint-Boniface et de Luxembourg. Le programme contribue enfin à l'atteinte des ODD n° 4, 5 et 16.

Les activités du programme renforcent le rôle et la place de la Francophonie sur la scène internationale afin d'améliorer le multilatéralisme et la gouvernance mondiale, notamment en matière de migration et de lutte contre le terrorisme. Le programme devra être en phase avec les grands rendez-vous internationaux des quatre années à venir, et permettre aux institutions nationales de renforcer leurs capacités dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'Homme.

La DAPG est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme, appuyée par la DFEN, la DEJ, la DLFCO, l'IFDD, l'IFEF et l'ensemble des unités hors siège. Le programme a instauré une forte synergie avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, ainsi qu'avec de nombreux partenaires stratégiques parmi lesquels les 16 réseaux institutionnels de la Francophonie, des organisations internationales (Conseil de l'Europe, Union africaine, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, Organisation des Nations unies, etc.) et des organisations de la société civile (ONG et OING).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Ce programme répond aux engagements contenus dans les déclarations portant sur la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme (Déclaration de Bamako), la prévention et la gestion des conflits (Déclaration de Saint-Boniface), et la promotion de l'égalité des droits et de l'égalité entre les femmes et les hommes (Déclaration de Luxembourg).

La mise en œuvre du programme repose enfin sur la Déclaration et le Plan d'action francophones sur les violences faites aux femmes et aux filles (2010 et 2013), ainsi que sur la Déclaration et le Plan d'action francophones sur l'autonomisation économique des femmes (2015 et 2018).

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable n° 4, 5 et 16.



Contribution effective à la cible 4.7 : « Acquisition des connaissances et compétences par l'éducation en faveur des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale. »



Contribution effective aux cibles :

- **5.1 :** « Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »
- **5.2 :** « Élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles. »
- **5.3 :** « Élimination du mariage des enfants, du mariage précoce ou forcé et des mutilations génitales féminines. »
- **5.5 :** « Participation entière et effective des femmes aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision. »



Contribution effective aux cibles :

- **16.3 :** « Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité. »
- **16.6 :** « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. »
- **16.10 :** « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux », etc.
- **16.a :** « Appuyer les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Par son positionnement de médiateur et de facilitateur auprès des États et gouvernements de l'espace francophone, l'OIF est force de propositions pour la mise en œuvre d'actions concrètes permettant notamment un dialogue inclusif avec la société civile.
- L'OIF joue un rôle de prévention des radicalisations violentes et apporte des réponses pour renforcer la gouvernance démocratique auprès des jeunes et des femmes des États de l'espace francophone connaissant des tensions, des crises et des remises en cause des acquis démocratiques. Ce programme concourt notamment à préserver les acquis et à éliminer les défis

persistants de la mise en œuvre des engagements nationaux et internationaux en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits, et de l'autonomisation des femmes et des filles.

- Enfin, ce programme attribuera une place accrue aux organisations de la société civile, en capitalisant sur les expériences développées au fil des années.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Ce programme a pour objectif final le renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme, de l'État de droit, et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone.

Il délivre essentiellement des activités de plaidoyer, de renforcement et d'accompagnement, de formation et de sensibilisation dans les domaines de la gouvernance démocratique, et de la promotion des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité institutionnelle et politique*, par le renforcement et l'accompagnement des institutions nationales, des administrations et des partis politiques dans la conception des textes, et par la sensibilisation des acteurs de la société civile aux enjeux de la gouvernance démocratique ;
- une *finalité d'intégration socioéconomique des femmes*, par la prévention des disparités de genre et la lutte contre toutes les formes de discrimination faites aux femmes et aux filles.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'améliorer la performance juridique* des institutions nationales en matière de gouvernance démocratique et de droits de l'Homme ;
- *de poursuivre toutes les actions de renforcement de capacités* en matière de droits de l'Homme, notamment le troisième cycle de l'examen périodique universel (EPU), des formations sur le rôle grandissant de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, des formations sur la lutte contre le harcèlement grandissant et les actes d'intimidation envers des acteurs clés (INDH et défenseurs) et des populations vulnérables, et des formations sur les Objectifs de développement durable ;
- *de déployer des actions de sensibilisation* au bénéfice des acteurs institutionnels et de la société civile mobilisés pour la protection des migrants ;
- *de mobiliser les réseaux institutionnels de la Francophonie* pour la promotion et la mise en œuvre des actions en relation avec la consolidation de la gouvernance démocratique ;
- *de renforcer les capacités des organisations de femmes*, notamment dans le domaine de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles, ainsi que dans le domaine du leadership, de l'expertise et de la participation des femmes aux processus décisionnels.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : États membres d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, de l'océan Indien, d'Amérique latine (*dans le cadre de séminaires sur l'EPU et d'actions de plaidoyer universel contre la torture et la peine de mort*) et de la zone caraïbe, d'Europe orientale et centrale, et enfin d'Asie.

Les bénéficiaires :

- les gouvernements, les institutions nationales et les instituts chargés des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes, les parlements, et les partis politiques ;
- les organisations internationales et les institutions nationales ;
- la société civile, les citoyens et les citoyennes de l'espace francophone ;
- les femmes, dont les femmes leaders, les jeunes et les filles.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Les actions du programme s'articuleront autour de la mobilisation en faveur des engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de droits des femmes, dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) ; de la protection et du renforcement des capacités des défenseuses des droits de l'Homme, des capacités des organisations de femmes, notamment des femmes juristes, de l'égalité et des droits des femmes dans les autres organisations de la société civile ; de la participation des femmes/filles aux espaces de débat politique, de la parité dans l'accès aux formations, de la prise de parole des femmes/filles et de la promotion de leur leadership ; de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles (prévention, accompagnement et accès à la justice), de l'accès des femmes à la prise de décision politique, et de la parité dans les réformes des modes de scrutin, des constitutions et des partis politiques.

b) Jeunesse

Le renforcement de la gouvernance démocratique passe par une mobilisation en faveur de la jeunesse. En menant des actions de prévention des radicalisations violentes auprès des jeunes – à la fois cibles et acteurs des mouvements extrémistes –, l'OIF contribue efficacement à l'atteinte des objectifs du programme.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DAPG** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DLFCD** : dans le cadre du partenariat OIF-APF.
- **DFEN** : sur les enjeux normatifs (RSE et industrie extractive) et l'autonomisation économique des femmes, et dans le cadre du partenariat OIF-APF.
- **IFDD** : sur les enjeux de l'accès et de la diffusion de savoirs spécialisés (droit de l'environnement et intégration du genre dans les négociations sur le changement climatique), et dans le cadre du partenariat OIF-APF.
- **IFEF** : sur l'éducation aux droits de l'Homme, la lutte contre les stéréotypes / discriminations / violences faites aux filles, notamment en milieu scolaire, et la lutte contre les mariages d'enfants et les mariages précoces.
- **Unités hors siège** (notamment les RP) : sur le suivi des questions politiques et la participation de la Francophonie à la Commission de la condition de la femme, le suivi des travaux du Conseil des droits de l'Homme ; la participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.
- **DEJ** : sur la question du leadership des jeunes femmes / filles et dans le cadre du partenariat OIF-APF.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Assemblée parlementaire de la Francophonie	Politique, technique et financier : Promotion de l'EFH (actions conjointes avec le réseau des femmes parlementaires francophones) ; intégration des jeunes dans la vie politique ; renforcement à la citoyenneté (en collaboration avec le parlement francophone des jeunes)	Mémoire d'entente signé le 16 décembre 2014	Protocole d'accord de subvention renégocié annuellement

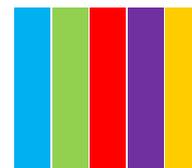
4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Réseaux institutionnels de la Francophonie	Institutionnel et financier	Protocole d'accord de subvention	Annuel
Réseau francophone pour l'EFH	Institutionnel et financier	Protocole d'accord de subvention, mise à disposition d'expertise	Annuel
Conseil de l'Europe	Institutionnel et financier	Déclaration commune sur le renforcement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'OIF	Bisannuel
Commission africaine des droits de l'Homme	Institutionnel et financier	Mémoire d'entente entre la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et l'OIF	Annuel
Haut-commissariat aux droits de l'Homme	Politique, institutionnel et financier	Feuille de route entre le Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme et l'OIF	Bisannuel
ONU Femmes	Stratégique	Accord-cadre de coopération	Quadriennal
Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	Institutionnel	Échange d'expertise et de bonnes pratiques	Annuel
ONG/OING	Institutionnel et financier	Protocole d'accord de subvention	Annuel

4.3. Mobilisation de fonds

- Démarches officielles auprès des États pour le soutien de grands événements tels que le séminaire francophone sur l'examen périodique universel (EPU).
- Mobilisation des États et gouvernements membres pour l'appui à la programmation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les conférences des femmes de la Francophonie.
- Appui à l'élaboration de dossiers auprès de l'Agence française de développement en répondant à des appels à projets.
- Élaboration définitive d'un dossier de partenariat en se fondant sur le travail préliminaire conçu dans le cadre d'une formation.

P6 | Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne et de médias indépendants et responsables



Objectif stratégique	Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile.				
Résultat final (horizon 2022)	La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit se sont améliorés dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	La primauté du droit, l'indépendance de la justice et des médias, et la liberté d'expression sont consolidées.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	5 280 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans sa programmation 2019-2022, entend renforcer l'accès à la justice, au droit (à travers notamment la stratégie francophone de diffusion du droit) et à l'information, ainsi que les capacités des institutions judiciaires, des autorités de régulation des médias et des entreprises médiatiques. Le programme 6 contribue de ce fait à l'atteinte des ODD n° 5 et 16.

Le programme répond à une triple nécessité : a) renforcer la formation et les compétences des praticiens du droit et des acteurs des médias ; b) moderniser les droits nationaux des pays de l'espace francophone aux fins de garantir la sécurité des affaires et de susciter l'attrait des investisseurs en vue de créer emplois et richesses ; soutenir l'innovation et la mise en œuvre des bonnes pratiques des médias et leur régulation ; c) enfin, mieux accompagner les femmes et les jeunes, qui sont les plus touchés par les problématiques du numérique et de la radicalisation, afin qu'ils soient porteurs de la modernisation des institutions et des pratiques sociales.

Le regroupement au sein d'un même programme de l'action en faveur de la justice et des médias est aussi de nature à mieux sensibiliser les praticiens du droit sur les enjeux démocratiques liés à la protection des acteurs des médias et à la liberté d'expression, puis à rappeler aux journalistes leur rôle majeur en matière de promotion et de défense de l'État de droit. Les objectifs communs de ces initiatives sont de recréer la confiance des citoyens en un contrat social respectueux des droits et des libertés fondamentales.

La DAPG est le chef de file de la mise en œuvre du programme, appuyée par la DLFCD, l'IFDD et la DFEN. Le programme a instauré une synergie avec TV5 Monde ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes, parmi lesquels les réseaux institutionnels de la Francophonie, les institutions nationales et professionnelles, les structures nationales de diffusion du droit, les acteurs du secteur des médias, des organisations internationales et intergouvernementales (notamment le Conseil de l'Europe et la Cour pénale internationale), et des agences des Nations unies, ainsi que des partenaires de la société civile.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme contribue à la mise en œuvre du mandat générique en matière de promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, confié à l'OIF par ses États et gouvernements membres lors du Sommet de Dakar en 1989, puis rappelé dans la Déclaration de Bamako en 2000 et dans la Déclaration de Saint-Boniface en 2006.

Les engagements et recommandations dans ce domaine sont régulièrement actualisés par les résolutions adoptées lors des Sommets de la Francophonie.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable n° 5 et 16.



Contribution effective à la cible 5c : « Adoption/renforcement des politiques et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles à tous les niveaux. »



Contribution effective aux cibles :

- **16.3 :** « Promouvoir l'État de droit au niveau national et donner à tous l'accès à la justice dans des conditions d'égalité. »
- **16.6 :** « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. »
- **16.10 :** « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. »

2.3. Valeurs ajoutées

- La valeur ajoutée de l'OIF réside dans son offre technique et dans la mobilisation d'une expertise judiciaire de haut niveau : elle fournit un appui à ses pays membres afin que ceux-ci disposent d'une législation garante de l'indépendance effective du pouvoir judiciaire, apte à lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, et à promouvoir la modernisation de l'environnement juridique des affaires.
- Ses mécanismes d'aide et de soutien portent également sur la structuration des paysages médiatiques et l'appui à l'innovation, au bénéfice des différents acteurs du secteur des médias (instances de régulation, organes d'autorégulation, associations représentatives des journalistes, entreprises médiatiques, radios communautaires...).
- Par ailleurs, l'OIF offre un espace privilégié de concertation pour valoriser et promouvoir les différentes cultures juridiques de l'espace francophone.
- Enfin, ce programme constitue un atout important pour porter l'action francophone en matière de droit, de justice et de liberté d'expression, et pour organiser au mieux les synergies entre les activités de renforcement des capacités et de plaidoyer.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme consiste principalement à renforcer les capacités des praticiens du droit, et les dispositifs en vigueur dans le domaine de l'indépendance de la justice et de la liberté des médias, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité institutionnelle et juridique*, en adaptant les textes organisant l'État de droit, l'indépendance de la justice et des médias, la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente ;
- une *finalité politique et démocratique*, en déployant des mécanismes susceptibles de restaurer la confiance des citoyens à l'égard de la justice et des médias.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de mobiliser l'expertise* disponible pour accompagner les autorités de régulation des médias dans le développement de secteurs médiatiques indépendants, professionnels et responsables ;
- *de sensibiliser les acteurs institutionnels* sur la protection des journalistes, la liberté de la presse et les évolutions des pratiques médiatiques, notamment au regard des évolutions induites par l'usage du numérique ;
- *de conduire différentes activités de sensibilisation et plaidoyer* pour valoriser la diversité et le dialogue des cultures juridiques dans l'espace francophone en lieu et place d'un affrontement entre systèmes juridiques ;
- *d'appuyer* la mise en place et l'organisation de processus de transition, justice, vérité et réconciliation (justice transitionnelle), et la lutte contre l'impunité dans l'espace francophone ;
- *de mobiliser les réseaux institutionnels* et les médias au service de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, de la lutte contre les discours de haine, et, plus généralement, de la promotion du respect des droits et des libertés fondamentales ;
- *de renforcer les capacités* et la professionnalisation des médias et des journalistes, des magistrats et des avocats, à travers les structures de formation, notamment le Centre international en Afrique de formation des avocats francophones (CIFAF) et le soutien au développement du Réseau africain francophone de formation judiciaire (RAFJ).

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : États membres d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, de l'océan Indien, des Caraïbes, d'Europe centrale et orientale, et d'Asie.

Les bénéficiaires :

- les institutions nationales et internationales ;
- les praticiens du droit ;
- les journalistes médias, les organes de presse et les autres acteurs des médias ;
- les femmes et les jeunes.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Ce programme accorde une importance particulière à l'adoption et au renforcement des textes législatifs en faveur de la promotion de l'égalité des sexes. L'autonomisation économique des femmes

et des filles sera également favorisée en profitant de la modernisation et de l'harmonisation de l'environnement juridique des affaires.

En outre, un accent particulier sera mis sur le ciblage différencié systématique des bénéficiaires (hommes et femmes), mais aussi sur la parité dans le choix des experts et des intervenants qui seront chargés d'appuyer les acteurs institutionnels et étatiques.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DAPG** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DLFCD** : pour (i) la promotion de la diversité des cultures juridiques ; (ii) le développement de cadres normatifs relatifs aux médias, et notamment en matière de régulation des contenus (politiques publiques relatives aux médias) ; (iii) l'harmonisation et la modernisation du droit en matière de droits d'auteur et droits de la propriété intellectuelle, et notamment dans le domaine culturel (valorisation des biens culturels).
- **IFDD** : pour les capacités à participer aux négociations internationales en matière de droit de l'environnement.
- **DFEN** : pour les initiatives en faveur de l'harmonisation du droit des affaires et de la valorisation de l'environnement juridique de l'activité économique, puis pour les actions de transformation numérique.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

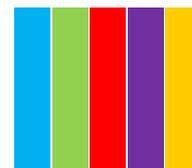
Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
TV5 Monde	Politique et technique : diffusion de programmes, et circulation des idées et des savoirs	À définir	Ponctuel

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Réseaux institutionnels de la Francophonie	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention ; expertise	Annuel, renouvelable
Institutions nationales	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention, expertise	Annuel, renouvelable
Institutions professionnelles et de régulation des médias	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention, expertise	Annuel, renouvelable
Institutions et structures nationales de diffusion du droit	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention ; expertise	Annuel, renouvelable
OING et société civile	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention, expertise	Annuel, renouvelable
Médias et organes de presse	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention ; expertise	Annuel, renouvelable

Acteurs juridiques et judiciaires	Technique et financier	Protocole d'accord de subvention, expertise	Annuel, renouvelable
Conseil de l'Europe	Technique et financier	Dans le cadre de l'accord-cadre OIF/CdE	Annuel, renouvelable
CPI	Technique et financier	Dans le cadre de l'accord-cadre CPI/OIF ; expertise	Annuel, renouvelable
OAPI	Technique et financier	À définir	À définir
OHADA	Technique et financier	Expertise	Annuel, renouvelable
CNUDCI	Technique et financier	À définir	À définir
DECT	Technique	Expertise	Ponctuel
OMPI	Technique et financier	Expertise à définir dans le cadre des relations OIF/OMPI	À définir
ONUDC	Technique et financier	Expertise dans le cadre des relations OIF/ONUDC	À définir
UNESCO	Technique et financier	Dans le cadre des relations OIF/UNESCO ; expertise	À définir

P7 | Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale



Objectif stratégique	Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix.				
Résultat final (horizon 2022)	La Francophonie contribue à l'établissement d'un environnement stable et apaisé dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	La paix et la sécurité sont renforcées par la contribution à la résolution de conflits et de crises, ainsi que par la prévention des menaces transversales (terrorisme, radicalisation violente, etc.).				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 230 000 €	1 230 000 €	1 230 000 €	1 230 000 €	4 920 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans sa programmation 2019-2022, entend contribuer à la résolution des conflits et à la prévention des menaces transversales (terrorisme, radicalisation violente, etc.). Le programme répond essentiellement aux engagements contenus dans la Charte de la Francophonie (1997) et dans les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) qui en découlent. Il contribue par ailleurs à l'atteinte de l'ODD n° 16.

La force de plaidoyer de l'OIF lui confère un positionnement réel pour mobiliser un large réseau institutionnel dans les domaines de la paix et de la sécurité. Les activités qui seront menées dans le cadre de ce programme auront pour objectif la mise en place des actions de coopération avec l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité dans l'espace francophone, puis le renforcement du rôle des acteurs locaux (notamment des femmes et des jeunes) dans la préservation de la stabilité de l'État.

La DAPG est l'unité chef de file chargée de la mise en œuvre du programme, appuyée par la DLFCO, la DFEN et les UHS. Le programme a instauré une forte synergie avec deux partenaires francophones (l'université Senghor et l'APF) ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes, parmi lesquels les Nations unies, l'Union africaine, l'Union européenne, la CEDEAO, la CEEAC, le CICR et le G5 Sahel.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme s'inscrit dans la droite ligne de la *Charte de la Francophonie* (1997), dont l'article 1^{er} proclame : « (...) La Francophonie a pour objectifs d'aider à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et aux règlements des conflits (...) ». Les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) assignent par ailleurs à l'OIF le mandat de mobiliser ses instruments et son expertise en faveur de la paix et de la sécurité.

Enfin, le programme est aligné sur le *Cadre stratégique de la Francophonie*, qui incorpore cette volonté exprimée par les États et gouvernements en contribuant « à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix », et en renforçant le rôle des femmes et celui des jeunes en tant que vecteurs de paix et acteurs de développement.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable



Contribution effective aux cibles :

- **16.1** : « Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés. »
- **16.a** : « Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement. »



Contribution effective à la cible 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique », à travers la mise en œuvre de la Résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité ».

2.3. Valeurs ajoutées

- L'OIF a démontré, à travers plusieurs expériences sur le terrain, un savoir-faire et une autorité morale qui fondent la confiance de ses partenaires dans ses actions et ses initiatives en matière de paix et de sécurité. Sa force de plaidoyer auprès des différents acteurs, institutionnels et issus de la société civile, lui confère un positionnement réel pour mobiliser, de manière intégrée et coordonnée, les réseaux institutionnels dans les domaines de la paix et de la sécurité.
- L'OIF renforce, soutient et valorise le rôle des acteurs locaux (élus, représentants d'institutions de l'État de droit, pouvoirs coutumiers, société civile, etc.) dans la préservation de la paix et de la stabilité de l'État.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme consiste principalement à former les acteurs, puis à favoriser la concertation en matière de prévention et de gestion des crises, de maintien et de consolidation de la paix, de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité sécuritaire*, en renforçant la paix et la sécurité par la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de gestion des crises, par le renforcement et l'amélioration de la contribution francophone aux opérations de paix, et par le soutien de la Francophonie aux acteurs nationaux dans leurs efforts d'intériorisation des mécanismes de résolution pacifique de leurs différends ;

- une *finalité politique*, en diffusant l'approche de maintien de la paix et de prévention des crises propre à la Francophonie, puis en concrétisant l'engagement de la Francophonie dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente aux côtés des acteurs nationaux et/ou multilatéraux en vue de garantir la stabilité dans son espace ;
- une *finalité linguistique*, en renforçant son plaidoyer en faveur du multilinguisme au service de la réussite des missions de paix déployées dans les pays francophones en crise.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'appuyer politiquement et techniquement les acteurs impliqués dans la prévention et la gestion de crises ainsi que dans la conduite de processus de transition* grâce au déploiement des envoyés spéciaux et de missions politiques, de médiation ou de facilitation ;
- *d'accroître l'implication francophone dans les enjeux liés au maintien de la paix, ainsi que la participation de francophones* dans les opérations de paix à travers notamment la formation de personnels (*militaires, policiers, gendarmes, civils, femmes et jeunes*) aux normes et procédures de l'ONU, le renforcement du vivier d'expertises francophones *via* le REFFOP et le développement des capacités d'engagement des États francophone *via* l'Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix ;
- *d'adapter l'offre de la méthode d'apprentissage du français « En avant ! »* (contexte défense et sécurité intérieure) pour assurer une représentation qualitative de francophones au sein d'états-majors multidimensionnels ;
- *de renforcer la coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales* en établissant des concertations régulières et en développant des initiatives conjointes ;
- *de renforcer les capacités des acteurs francophones* (institutions, forces de défense et de sécurité, acteurs de la société civile, etc.) en matière de lutte contre les menaces transversales ;
- *de renforcer le FrancoPREV* afin de consolider la compréhension commune des phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violents, et de développer les bonnes pratiques à travers le partage d'expériences ;
- *de produire et diffuser des ouvrages* (rapports, guides, manuels, etc.) sur les bonnes pratiques francophones de prévention et de gestion des crises, de maintien et de consolidation de paix, ainsi que de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : États membres d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique centrale, de l'océan Indien, des Caraïbes, d'Amérique latine, d'Europe centrale et orientale, et d'Asie pacifique.

Les bénéficiaires :

- les acteurs politiques, les personnels des ministères, les commissions nationales des droits de l'Homme, les organes électoraux ;
- les personnels civils et militaires destinés à être déployés dans des théâtres d'opérations francophones ;
- les organisations de la société civile ;
- les universités et les centres de recherche francophones ;
- les réseaux institutionnels de la Francophonie ;
- les femmes et les jeunes impliqués dans les processus démocratiques et dans les processus de paix.

3.3. Actions transversales

La société civile, les femmes et les jeunes occupent une place centrale dans un contexte de crises, de conflits et de terrorisme. Ces acteurs constituent un maillon fondamental dans les processus de paix et de sécurité. À cet égard, le programme privilégiera les actions de renforcement de leurs capacités dans ces domaines.

c) Égalité entre les femmes et les hommes

Dans la droite ligne de la Résolution 1325 « Femmes, paix et sécurité », les actions du programme favoriseront la participation effective des femmes aux processus de paix, à travers des actions spécifiques (renforcement de capacités ciblées, recours à l'expertise féminine, plaidoyer et sensibilisation), et un accent sera mis sur la prise en charge des problématiques spécifiques aux femmes et aux filles dans les accords politiques, accords de paix et dispositions issues de processus de concertation.

Une attention particulière sera portée sur le ciblage différencié des bénéficiaires (hommes et femmes), mais aussi sur la parité dans le choix des experts et des intervenants qui seront chargés d'appuyer les acteurs institutionnels et étatiques. Par exemple, un quota de représentations de femmes sera appliqué dans la composition des missions et le choix des bénéficiaires des actions à mener sur le terrain, etc.

b) Enseignement « massif » du et en français

Le programme vise à favoriser le renforcement d'une culture de la paix dans l'espace francophone à travers le développement d'initiatives d'apprentissage en lien direct avec le dispositif de français massif.

Le programme permettra de développer les connaissances et la compréhension des enjeux liés à la gestion de crises, aux opérations de maintien de la paix, ou encore à la réforme des systèmes de sécurité (RSS) dans l'espace francophone.

Enfin, ce programme prend en charge la formation en français des contingents parties prenantes aux opérations de maintien de la paix.

c) Jeunesse

L'initiative « Libres ensemble » constitue une plate-forme d'interaction entre les jeunes francophones, permettant un partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière de prévention des crises et du terrorisme.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DAPG** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DLFCD** : développement de contenus de formations dispensées aux fonctionnaires et diplomates de l'espace francophone ; opérations de maintien de la paix (formation des contingents au et en français).
- **DFEN** : mise en place de systèmes d'alerte précoce sur les crises et conflits (cf. résultat immédiat du P18 « Transformation numérique »).
- **UHS** (et notamment les RP) : suivi des questions politiques, stratégies de partenariats avec les organisations multilatérales, et actions de sensibilisation et de plaidoyer en faveur des programmes de la Francophonie.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Université Senghor	Technique et financier : soutien à l'organisation de cours en ligne massifs sur la thématique « Paix et sécurité en Afrique francophone »	Protocole d'accord de subvention ponctuelle	Annuel
Assemblée parlementaire de la Francophonie	Politique, technique et financier : suivi et accompagnement des pays en situation de fragilité ou de crise	Protocole d'accord de subvention annuelle Éventuelle mise à disposition d'expertise	Ponctuel

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
<p>ONU</p> <p>Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations unies sur la prévention du génocide</p> <p>Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix</p> <p>Département des opérations de paix</p> <p>Bureau de la consolidation de la paix</p>	Échanges d'informations, consultations, et organisation d'actions, d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente	<p><i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (signé en 1997)</i></p> <p>- =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins</p>	Ponctuel, renouvelable
Union africaine	Politique, technique et financier : échanges d'informations, consultations, et organisation d'actions, d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente en Afrique	<p><i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (signé en 2000)</i></p> <p>- =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins</p>	Ponctuel, renouvelable
Union européenne	Politique, technique et financier : échanges d'informations,	<p><i>Protocole d'accord de coopération (2016) et Feuille de route bisannuelle (2016-2018)</i></p>	Ponctuel, renouvelable

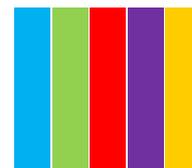
	consultations, et organisation d'actions, d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente	- =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	
CEDEAO	Politique, technique et financier : échanges d'informations, consultations, et organisation d'actions, d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente	<i>Protocole d'accord de coopération de 1999 ;</i> - =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
CEEAC	Politique, technique et financier : échanges d'informations, consultations, et organisation d'actions, d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de la radicalisation violente	<i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (2011)</i> - =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
CICR	Politique, technique et financier : échanges d'informations et de documentations, concertations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme	<i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (2014) et du Plan d'action triennal</i> =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
G5 Sahel	Technique et financier : coopération et mise en œuvre d'initiatives concertées et/ou conjointes dans les domaines de la	Mémorandum d'entente (MoU)	Indéterminée (en cours d'édition)

	sécurité (terrorisme, crime organisé, etc.) et de la prévention de la radicalisation violente		
--	---	--	--

4.3. Mobilisation de fonds

- Réponse à appels d'offres / appels à projets auprès des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, Banque africaine de développement, etc.).
- Mobilisation de fonds auprès de fondations privées.

P8 | L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie



Objectif stratégique	Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix.				
Résultat final (horizon 2022)	La Francophonie contribue à l'établissement d'un environnement stable et apaisé dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	Les processus électoraux libres, fiables et transparents sont renforcés à travers des dispositifs institutionnels, juridiques et techniques.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans sa programmation 2019-2022, vise à renforcer les processus électoraux fiables et transparents. Elle répond essentiellement aux engagements contenus dans la *Charte de la Francophonie* (1997), ainsi que dans les Déclarations de Bamako (2000), de Luxembourg (2000) et de Saint-Boniface (2006), complétée par les conclusions de la conférence Saint-Boniface+12, tenue en mai 2018 à Ottawa. Le programme contribue par ailleurs à l'atteinte des ODD n° 5 et 16.

L'OIF ayant recentré ses interventions sur l'assistance électorale, ses actions visent notamment à contribuer à créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes dans un contexte de sortie de crise ou de consolidation de la démocratie. Ainsi, l'OIF œuvre, en lien avec le RECEF et les partenaires internationaux, en faveur de la pérennisation et de la professionnalisation des organes de gestion des élections, de la modernisation de l'état civil et de l'élaboration de fichiers électoraux biométriques, de la stabilisation du cadre juridique des élections, et du renforcement de l'observation nationale des élections. Dans le même sens, elle s'attelle à favoriser l'émergence de systèmes de gestion équilibrée des contentieux électoraux ainsi que de couverture médiatique équitable des campagnes électorales.

Par ailleurs, c'est dans le cadre de ce programme que s'inscrivent les actions d'accompagnement et de renforcement des organisations de la société civile, acteurs essentiels des processus démocratiques.

La DAPG est chargée de la mise en œuvre de ce programme, appuyée par la DFEN, la DEJ et les UHS. Le programme a également instauré une forte synergie avec l'APF ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes, parmi lesquels des organisations internationales (ONU, UA, Conseil de l'Europe et OSCE), des organisations régionales (CEDEAO, CEMAC, LEA, CEEAC et COI), des organisations multilatérales (Union européenne), des ministères et des agences gouvernementales des pays ciblés.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Conformément à sa Charte, la Francophonie s'est dotée d'instruments de promotion et de sauvegarde de la démocratie et de la paix, comme en témoigne la *Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone* adoptée le 3 novembre 2000, ou la Note du Conseil permanent de la Francophonie (CPF) adoptée en septembre 2001.

Ces instruments sont complétés par les résolutions prises ultérieurement par les chefs d'État et de gouvernement – notamment le point 27 de la Déclaration de Kinshasa (2012), le point 14 de la Déclaration de Dakar (2014) et le point 12 de la Déclaration d'Antananarivo (2016) –, qui réitèrent l'engagement de la Francophonie à « favoriser l'organisation à échéance régulière d'élections libres, fiables, transparentes et inclusives, et à consolider l'indépendance politique et l'autonomie financière des organismes de gestion, de supervision et de régulation impliqués dans les processus électoraux ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) n° 5 et 16.



Contribution effective à la cible 5.c : « Adoption des politiques et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles. »



Contribution effective aux cibles :

- **16.6 :** « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. »
- **16.7 :** « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision. »
- **16.9 :** « Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances. »
- **16.10 :** « Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux. »

2.3. Valeurs ajoutées

- L'OIF peut se prévaloir d'une expertise spécifique acquise à l'aune de plusieurs d'années d'intervention dans l'accompagnement des processus électoraux (audits des fichiers électoraux, élaboration des textes, régulation des médias en période électorale, observations nationales des élections, contentieux électoraux, etc.). Très peu d'acteurs interviennent sur ces aspects, ce qui permet à l'OIF de mener ses actions dans une approche de complémentarité.
- L'OIF joue également un rôle de médiateur et de facilitateur auprès des États et gouvernements de l'espace francophone, notamment à travers une approche de consultation, de sensibilisation et de plaidoyer en faveur du renforcement de l'État de droit et de la consolidation de la démocratie.
- Enfin, les relations que l'OIF entretient avec les États membres et leurs institutions, marquées notamment par la confiance mutuelle, l'expertise politique et technique, ainsi que les pratiques développées, renforcent l'efficacité des actions conduites sur le terrain. La capacité de l'OIF à rapidement mobiliser une expertise et des réseaux institutionnels de haut niveau est appréciée par les États et par les partenaires.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme consiste principalement à renforcer les capacités des organes chargés de la gestion des élections puis à former les acteurs politiques et associatifs, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité institutionnelle*, en adaptant les cadres juridiques et institutionnels des élections ;
- une *finalité politique*, en appuyant la mise en place d'institutions reconnues et légitimes, qui réduiront les risques de contestation et de conflits.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de contribuer au renforcement des capacités des organes de gestion des élections en vue de la tenue de scrutins plus fiables et transparents ;*
- *de favoriser le partage d'expériences et de bonnes pratiques en matière électorale ;*
- *de sensibiliser les acteurs politiques et associatifs pour favoriser une intériorisation effective des principes démocratiques ;*
- *de renforcer et accompagner les actions de la société civile en tant qu'acteurs de la démocratie ;*
- *de sensibiliser les autorités nationales à la participation des femmes et des jeunes à la tenue des élections.*

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : États et gouvernements membres en Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, océan Indien, Caraïbes, Europe centrale et orientale, et Asie du Sud-Est.

Les bénéficiaires :

- **institutionnels :** autorités nationales, parlementaires, personnels des organes de gestion des élections, personnels des Cours/Conseils constitutionnels, partis politiques ;
- **de la société civile :** journalistes, médias, femmes et jeunes.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Ce programme appuiera les actions de sensibilisation des membres de partis politiques et d'organisations de la société civile sur la nécessité de renforcer la présence publique des femmes et leur *leadership*. Ces actions seront menées lors de l'actualisation du cadre juridique des élections. Par ailleurs, la dimension « genre » sera mise en œuvre sous forme de quotas de représentations de femmes dans la composition des missions.

b) Jeunesse

L'initiative « Libres ensemble », en impliquant les jeunes dans les affaires publiques, contribue à renforcer la cohésion nationale et à lutter contre l'embrigadement et la radicalisation des jeunes.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DAPG** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DFEN** : mise en œuvre de processus électoraux fondés sur les nouvelles technologies (missions d'audit du fichier électoral, actions liées à la modernisation de l'état civil, etc.).
- **DEJ** : actions visant la représentativité accrue des jeunes dans la vie politique et la conduite des élections, et actions de formation des jeunes.
- **UHS** (notamment les RP) : en charge du suivi des questions politiques, de l'accompagnement des stratégies de renforcement des partenariats avec les partenaires multilatéraux, et du développement d'actions de sensibilisation en faveur des programmes de la Francophonie.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
APF	Politique, technique et financier : enregistrement universel des naissances ; renforcement de l'éducation à la citoyenneté dès l'adolescence (collaboration avec le parlement francophone des jeunes)	À définir	Ponctuel, renouvelable
AUF	Technique	À définir	Ponctuel, renouvelable
TV5 Monde	Technique	À définir	Ponctuel, renouvelable

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
ONU	Échanges d'informations, concertations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité et des questions électorales	<i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (signé en 1997)</i> =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
Union africaine	Échanges d'informations, concertations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité et des questions électorales	<i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (signé en 2000)</i> =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
CICR	Échanges d'informations et	<i>Dans le cadre de l'Accord de coopération (2014) et du</i>	Ponctuel, renouvelable

	de documentations, concertations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'Homme	<i>Plan d'action triennal</i> =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	
OSCE	Technique	À définir (protocole d'accord de subvention ou expertise)	Ponctuel, renouvelable
Conseil de l'Europe	Technique	Accord-cadre	Annuel
LEA	Échanges d'informations, consultations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, des élections et des droits de l'Homme	Protocole d'accord de coopération (1998) – renouvellement envisagé prochainement =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
CEEAC	Technique	Accord-cadre	Annuel
CEMAC	Technique	Accord-cadre	Annuel
CEDEAO	Technique	Accord-cadre	Ponctuel, renouvelable
COI	Technique	Accord-cadre	Ponctuel, renouvelable
UE	Échanges d'informations, consultations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, des élections et des droits de l'Homme	<i>Protocole d'accord de coopération (2016) et Feuille de route bisannuelle (2016-2018)</i> =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
OEA	Échanges d'informations, consultations, et organisation d'événements et de missions conjointes sur les questions politiques et juridiques, et dans les domaines de la paix, de la sécurité, des élections, de la justice et des droits de l'Homme	<i>Mémorandum d'accord (2012)</i> =>Déclinaison éventuelle sous forme de protocole d'accord de subvention ou par de la mise à disposition d'expertise, selon les besoins	Ponctuel, renouvelable
Ministères et agences gouvernementales des pays ciblés	Partenariat institutionnel et financier	À définir (protocole d'accord de subvention ou mise à disposition d'expertise)	Ponctuel, renouvelable

4.3. Mobilisation de fonds

- Réponse à des appels d'offres / appels à projets émis par les grands bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.
- Études des financements proposés par les organisations et États partenaires, ainsi que par les fondations privées.



OIF

Organisation internationale de la Francophonie

**Mission C | Éducation, formation,
enseignement supérieur et recherche**

P9 | Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ELAN)



Objectif stratégique	Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.				
Résultat final (horizon 2022)	Tous les enfants (filles et garçons) et les jeunes (femmes et hommes) bénéficient respectivement d'une éducation de base et d'une formation professionnelle et technique de qualité dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	L'enseignement plurilingue, l'alphabétisation et l'éducation non formelle sont davantage pris en compte dans les réformes curriculaires.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 162 000 €	1 162 000 €	1 162 000 €	1 162 000 €	4 648 000
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend accompagner les États et gouvernements dans la conception et la mise en œuvre des réformes sectorielles nécessaires pour assurer la qualité de l'éducation de base. Le programme répond aux engagements en matière d'éducation rappelés dans la *Déclaration de Kinshasa* (2012) et s'inscrit dans le cadre de la *Politique intégrée de promotion de la langue française* ainsi que de la Résolution sur la langue française de Québec (2008). Il contribue par ailleurs à l'atteinte de l'ODD n° 4.

Le programme, en lien avec le cœur de métier de l'OIF, vise à renforcer les enseignements de base – lecture, écriture et mathématiques –, en particulier au cours des trois premières années. Il a pour finalité d'appuyer les pays francophones dans la redynamisation de leurs systèmes éducatifs. Les actions déployées auront donc vocation à prolonger l'Initiative École et langues nationales (ELAN), mise en œuvre depuis 2012 dans plusieurs pays partenaires en Afrique, et qui a abouti à des résultats très concluants tant sur les performances des élèves que sur la maîtrise des langues d'enseignement (langue première de l'enfant et français). Le programme travaillera en relation étroite avec les pays pour relever les défis de l'alphabétisation afin d'édifier des sociétés lettrées, multilingues et équitables, avec des individus dotés de capacités intellectuelles et civiques critiques, et de compétences socioprofessionnelles ; des individus formés au développement durable et à la participation citoyenne. En particulier, il s'agira de renforcer l'évaluation et la mesure des acquis de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, et de développer avec d'autres acteurs des cadres d'équivalence, tout ceci afin de bien prendre en compte les alternatives éducatives en dehors du formel.

L'Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation (IFEF), dont la principale mission est d'accompagner les États et gouvernements membres dans la mise en œuvre de l'agenda pour l'Éducation 2030, est le chef de file du programme. Le programme a également instauré une forte

synergie avec des partenaires techniques et financiers au sein de la Francophonie (AUF et CONFEMEN), et avec un partenaire externe (Agence française de développement).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme s'inscrit dans le cadre de la *Déclaration de Kinshasa* (2012), qui rappelle l'importance accordée par les chefs d'État et de gouvernement à l'éducation. Il répond également aux objectifs de la *Politique intégrée de promotion de la langue française*, qui reconnaît « le continent africain comme zone prioritaire de toute action en faveur de la promotion de l'enseignement du français, dans le respect des langues partenaires ».

Il s'inscrit enfin dans le cadre de la Résolution sur la langue française adoptée lors du XII^e Sommet de la Francophonie (Québec, 2008), qui demande à la Francophonie « d'accompagner les États qui s'engagent en faveur du français, pour contribuer à garantir un enseignement public et privé de qualité dans un environnement multilingue, à tous les niveaux de la formation, et sollicitant un renforcement des programmes de formation initiale et continue des enseignants ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4 et 5.



Contribution effective aux cibles :

- **4.1** : « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. »
- **4.6** : « Veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. »
- **4.7** : « Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale, de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »



Contribution effective à la cible 5b : « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Le programme contribuera à améliorer la gouvernance et la qualité des systèmes éducatifs. L'appui aux États portera sur la mise en place d'un cadre de certification régional et de méthodes éducatives innovantes.
- L'une des spécificités du programme est sa capacité à proposer et à mobiliser l'expertise francophone spécialisée dans le domaine de l'enseignement bilingue (français - langues partenaires), plus particulièrement pour ce qui est des premiers apprentissages.
- Enfin, le programme s'attache à capitaliser les acquis des différents pays concernant les approches pédagogiques et didactiques efficaces.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme consiste à accompagner les réformes curriculaires et à aider les pays à mettre en place des dispositifs d'enseignement plurilingue, d'alphabétisation, d'éducation non formelle et d'éducation tout au long de la vie, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité socio-éducative*, en élaborant de nouveaux curricula, en formant les enseignants aux approches pédagogiques innovantes et en renforçant les systèmes éducatifs ;
- une *finalité socioéconomique*, en favorisant l'insertion citoyenne et économique par l'alphabétisation et la formation tout au long de la vie ;
- une *finalité linguistique*, en développant l'enseignement bi-plurilingue.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de développer les solutions* visant à lutter contre le décrochage scolaire ;
- *de former les enseignants*, notamment en enseignement bi-plurilingue ;
- *de renforcer les systèmes de passerelles* entre l'éducation formelle et l'éducation non formelle ;
- *de renforcer les capacités des agents* des ministères de l'Éducation dans le domaine de l'enseignement bi-plurilingue ;
- *de renforcer les capacités des agents* des ministères de l'Éducation dans la mesure des acquis d'apprentissage par l'alphabétisation, et la mise en œuvre de cadres de certification et d'équivalence ;
- *de contribuer au renforcement du rôle régulateur des États* ;
- *de sensibiliser les parents d'élèves, le corps enseignant et les partenaires techniques et financiers*, dans une démarche de co-construction, sur les bénéfices d'un enseignement bi-plurilingue ;
- *d'élaborer des outils et des méthodes pédagogiques* en faveur de l'enseignement bi-plurilingue, de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'éducation tout au long de la vie ;
- *de renforcer les liens entre l'institution scolaire et les parents d'élèves*.

3.2. Bénéficiaires

Les régions et pays cibles : Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, océan Indien, Caraïbes, pays de l'Initiative ELAN-Afrique (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal et Togo) et pays demandeurs (Mauritanie et Tchad).

Les bénéficiaires :

- les bénéficiaires institutionnels du secteur de l'éducation : cadres des ministères de l'Éducation, agents des services techniques et instituts spécialisés, inspecteurs d'enseignement, conseillers pédagogiques, établissements scolaires pilotes, syndicats ou associations d'enseignants ;
- les bénéficiaires finaux : élèves dont on attend une amélioration des performances ;
- les bénéficiaires directs : enseignants, directeurs d'école, inspecteurs, conseillers pédagogiques et techniques des ministères de l'Éducation, universitaires spécialisés en sciences du langage et en sciences de l'éducation ;
- les parents d'élèves ;

- les bénéficiaires de l'environnement indirect : décideurs politiques, médias et partis politiques.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

La prise en compte de la dimension de genre dans les actions du programme se traduira par la conception d'outils pédagogiques tenant compte des principes d'égalité et de parité. Il en sera de même dans les pratiques pédagogiques, et dans l'organisation des sessions de formation des maîtres et de leurs encadreurs.

Le programme apporte son soutien à la consolidation des réseaux francophones sur les questions du genre à travers l'élaboration de supports de formation sensibles au genre et exempts de préjugés, et l'organisation de séminaires de sensibilisation à la scolarisation des jeunes filles.

b) Enseignement massif du et en français

À travers l'amélioration des systèmes éducatifs, le programme concourt à renforcer l'apprentissage et l'usage du français auprès des élèves, qui en constituent donc les premiers bénéficiaires.

c) Jeunesse

Dans le cadre de l'initiative « Libres ensemble », le programme collabore depuis 2016 avec l'ONU pour le renforcement des capacités des ministères de l'Éducation sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre la radicalisation par l'éducation.

Ce programme développera également des synergies avec le programme « Formation et insertion professionnelle» (P11).

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **IFEF** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DEJ** : collaboration sur la dimension de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre la radicalisation par l'éducation, les politiques éducatives, l'éducation non formelle et l'éducation tout au long de la vie.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AUF	Technique et financier : activités transversales de l'Initiative LAN-Afrique	Protocole d'accord de subvention pluriannuelle	2 ans (signature en 2018)
CONFEMEN	Technique : prise en compte de la dimension bilingue dans les systèmes d'évaluation du PASEC ⁹	Protocole d'accord	2019-2022 (signature en 2019)

⁹ Le PASEC désigne le *Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN*.

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AFD	Technique et financier : formation des enseignants et développement de l'enseignement bilingue en Afrique subsaharienne	Subvention de l'AFD pour la mise en œuvre de l'Initiative ÉLAN-Afrique (phase 2)	5 ans (2015-2020)
UNESCO-UIL	Technique et financier : dans le cadre de la mesure des acquis d'apprentissage par l'alphabetisation	À poursuivre dans le cadre de la RAMAA et de la PEV-E	Indéterminée

4.3. Mobilisation de fonds

- Recherche d'un financement auprès de la Banque mondiale et d'autres partenaires techniques et financiers installés dans les pays.

P10 | Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)



Objectif stratégique	Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.				
Résultat final (horizon 2022)	Tous les enfants (filles et garçons) et les jeunes (femmes et hommes) bénéficient respectivement d'une éducation de base et d'une formation professionnelle et technique de qualité dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	La formation initiale et continue des enseignants, des apprenants et des professionnels de l'éducation est améliorée.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 205 000 €	1 205 000 €	1 205 000 €	1 205 000 €	4 820 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend œuvrer au renforcement des capacités des enseignants, condition indispensable à un accès élargi des filles et des garçons à une éducation de qualité en vue de leur insertion professionnelle et citoyenne. L'OIF répond ainsi à l'une des principales attentes de ses États membres, concrétisée par la mise en œuvre de l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM).

Par ailleurs, le programme permettra de consolider l'usage du français comme langue d'enseignement, d'apprentissage et de communication, contribuant ainsi au rayonnement de la langue française dans le monde. Le programme 10 s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie numérique de la Francophonie* (Kinshasa, 2012), puis de la *Stratégie jeunesse* (Dakar, 2014). Il contribue à l'atteinte des ODD n° 4 et 5.

L'IFEF est l'organe subsidiaire de l'OIF chargé de la mise en œuvre du programme. Il est appuyé par le CREFECO, le CREFAP et la DFEN, ainsi que par les bureaux Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, Europe centrale et orientale, et Asie-Pacifique de l'OIF. Le programme est mis en œuvre conjointement par l'OIF et l'AUF pour la mise en œuvre de l'IFADEM, avec TV5 Monde pour la diffusion des ressources d'enseignement dit « massif » du et en français, ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes, parmi lesquels la Fédération internationale des professeurs de français et l'Union européenne.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme s'appuie sur les acquis de l'IFADEM, lancée au Sommet de Bucarest en 2006 et reconduite par la Résolution sur la langue française (Sommet de Québec, 2008) et par la Déclaration de Montreux (2010).

Le programme intègre également les orientations de la *Stratégie numérique de la Francophonie* (Kinshasa, 2012), de la *Stratégie Jeunesse de la Francophonie* (Dakar, 2014) et de l'Initiative « Libres ensemble » dans le domaine de l'éducation de base.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4 et 5.



Contribution effective aux cibles :

- **4.c** : « Accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. »
- **4.1** : « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ; faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale, de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »



Contribution effective à la cible 5b : « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Les actions prévues dans le cadre du programme tiennent compte de la situation extrêmement variée de l'usage du français parmi les 274 millions de locuteurs issus de la Francophonie. Les méthodes d'apprentissage et d'enseignement sont adaptées à un usage général (quotidien familial, et échanges de proximité pour l'accès au commerce, à l'éducation et à la culture) et à des usages spécialisés (études secondaires ou universitaires et usage professionnel).
- Le programme répond aussi au défi de l'apprentissage de qualité, en mettant en œuvre des méthodes dynamiques et interactives, et en favorisant la diffusion de systèmes d'évaluation des acquis.
- La valeur ajoutée du programme réside, enfin, dans l'appui qui est proposé aux gouvernements des pays de l'espace francophone pour moderniser leurs systèmes éducatifs.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme appuie la formation initiale et continue des enseignants, des apprenants et des professionnels de l'éducation, au service des finalités suivantes :

- une *finalité éducative*, en déployant des dispositifs de formation des enseignants à distance ;
- une *finalité linguistique*, en favorisant la maîtrise du français comme médium d'enseignement et d'apprentissage.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de renforcer de manière substantielle les capacités des professeurs* chargés de l'enseignement du et en français, surtout en zones rurales ;
- *d'améliorer les méthodes d'enseignement* et de diffuser les innovations techno-pédagogiques ;
- *d'améliorer les compétences linguistiques et/ou langagières* des apprenants ;
- *de renforcer les capacités des institutions* et des personnels chargés de la formation continue des enseignants.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles :

- **zone Afrique** (Burkina Faso, Cameroun, Comores, Mali, Tchad, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Sénégal, Guinée Conakry et République centrafricaine) ;
- **zone Caraïbes** (Haïti) ;
- **zone Europe centrale et orientale** (Albanie, Arménie, Bulgarie, Macédoine, Moldavie et Roumanie) ;
- **zone Asie-Pacifique** (Cambodge, Laos, Thaïlande, Vietnam et Vanuatu).

Les bénéficiaires :

- les enseignants de l'éducation primaire, en priorité en milieu rural ;
- les élèves-maîtres en formation initiale ;
- les cadres administratifs et pédagogiques des ministères de l'Éducation (conseillers pédagogiques, inspecteurs et formateurs, selon les pays).

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Les équipes de concepteurs de contenus pédagogiques sont invitées à prendre en compte l'égalité entre les femmes et les hommes dans les outils élaborés ; un effort important est également fait pour assurer une représentation équitable et équilibrée dans les équipes travaillant dans le pays, et parmi les bénéficiaires des actions. Lorsque cela correspond à une demande exprimée, des contenus spécifiques à destination des enseignants peuvent être élaborés.

b) Enseignement massif du et en français

Un dispositif de formation à distance destiné à un large public d'enseignants sera mis en œuvre pour un meilleur apprentissage du et en français. Le programme mettra à disposition des documents pédagogiques et des cours en ligne ouverts et massifs (CLOM) auprès des enseignants et des élèves. Par ailleurs, des outils de transition linguistique langues nationales / français seront élaborés et mis à disposition dans les lieux de formation.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **IFEF** : chef de file responsable de l'exécution du programme.
- **CREFECO** et **CREFAP** : rôle fédérateur entre les acteurs régionaux, nationaux et locaux pour assurer l'enseignement « massif » du et en français ; expérimentation d'outils numériques dans la formation à distance ; analyses stratégiques permettant de répondre aux demandes des États concernant l'amélioration de la maîtrise de la langue française.
- **DFEN** : production de ressources éducatives libres (REL), édition numérique.
- **Bureaux Afrique de l'Ouest / Afrique centrale / Europe centrale et orientale / Asie-Pacifique** : organisation d'ateliers régionaux de formation sur la transformation numérique, mise à jour du référentiel de compétences sur les ressources éducatives libres et organisation de sessions de formation sur leur utilisation.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.

D'autres actions transversales sont déployées par l'**IFEF**, notamment le programme ELAN sur l'élaboration d'un dispositif de formation à distance au bi-plurilinguisme, qui pourra être mis en œuvre dans plusieurs pays d'intervention d'ELAN.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AUF	Technique et financier	Accord-cadre : Mise en œuvre conjointe et cofinancement d'IFADEM	2017-2021
CONFEMEN	Technique	À poursuivre/intensifier Comité de pilotage IFADEM et synergies avec la PASEC	Indéterminée
AIMF	Technique	À rechercher pour l'enseignement dit « massif » du et en français	Indéterminée
TV5 Monde	Technique	Ressources pour l'enseignement « massif » du et en français	Indéterminée

4.2. Partenaires externes

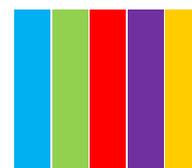
Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Fédération internationale des professeurs de français	Technique	À rechercher pour l'enseignement « massif » du et en français	2019-2022
Partenaires techniques et financiers dans les pays (Banque mondiale, UNESCO, PME, coopération bilatérale, BAD)	Technique et financier	À poursuivre/rechercher, notamment afin de pouvoir travailler à l'échelle dans les pays	2019-2022
Union européenne (via le Groupe des États)	Financier	Contrat de subvention	2014-2018 : prolongation d'une année en cours de

d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)			discussion
APEFE (Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger)	Technique et financier	Accord-cadre	2017-2021

4.3. Mobilisation de fonds

- Recherche de fonds sectoriels pour l'éducation auprès des partenaires techniques et financiers (notamment auprès de la Banque mondiale) : accompagnement des ministères de l'Éducation des pays demandeurs (conception du dossier de demande de fonds), notamment de la Guinée et du Cameroun.
- Mobilisation de cofinancement de partenaires techniques et financiers et pays bénéficiaires.
- Négociations avec l'Union européenne pour l'obtention de financements similaires à ceux déjà obtenus pour les pays de la zone ACP.
- Mobilisation de fonds auprès de bailleurs bilatéraux : Canada-Ontario et Canada-Québec.
- Mobilisation de fonds auprès de partenaires privés (MasterCard, Intel, Google, opérateurs télécom, etc.).

P11 | Formation et insertion professionnelle



Objectif stratégique	Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.				
Résultat final (horizon 2022)	Tous les enfants (filles et garçons) et les jeunes (femmes et hommes) bénéficient respectivement d'une éducation de base et d'une formation professionnelle et technique de qualité dans l'espace francophone.				
Résultat intermédiaire	L'insertion professionnelle des jeunes, scolarisés ou déscolarisés, s'est accrue par la formation professionnelle dans des filières stratégiques.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	775 000 €	775 000 €	775 000 €	775 000 €	3 100 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend favoriser la formation technique et professionnelle des jeunes en français. Le programme 11 répond aux priorités définies par le *Cadre stratégique de la Francophonie*, la *Stratégie Jeunesse*, la *Stratégie économique de la Francophonie* et la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles*, et s'inscrit dans le cadre des recommandations de la CONFEMEN sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle. Il contribue enfin à l'atteinte des ODD n° 4 et 8.

Les actions conduites dans le cadre de ce programme viseront à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes filles et garçons en appuyant l'élaboration de politiques publiques de formation professionnelle et l'élaboration de programmes de formation professionnelle avec les entreprises. Elles auront également pour objectif de consolider les dispositifs de formation tout au long de la vie, notamment en mettant en place un système de validation des acquis de l'expérience (VAE) qui inclurait la certification des compétences des professionnels adultes. Enfin, une partie des actions du programme portera sur l'appui à l'élaboration de politiques publiques de la formation.

L'IFEF est l'organe subsidiaire de l'OIF chargé de la mise en œuvre du programme. Celui-ci a également instauré une forte synergie avec l'AUF pour élaborer des dispositifs pédagogiques dans les filières professionnalisantes courtes de l'enseignement supérieur. L'OIF a également renforcé sa collaboration technique et financière avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, l'UNESCO et l'Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger (APEFE, Belgique). Enfin, des partenariats diversifiés et novateurs permettront de mutualiser les expertises et de compléter le financement du programme : à titre d'exemple, un consortium a été créé en 2018 à Madagascar entre l'IFEF/OIF et deux ONG, ce qui a permis d'obtenir un financement de 200 000 € de l'Agence française de développement.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme répond aux orientations de la *Stratégie Jeunesse* et de la *Stratégie économique de la Francophonie* (Dakar, 2014), dont l'une des orientations communes est l'insertion économique des jeunes.

Le programme suit, par ailleurs, les recommandations des Assises sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle, tenues à Ouagadougou en 2012, et organisées par la CONFEMEN et l'OIF.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4 et 8.



Contribution effective aux cibles :

- **4.3** : « Faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. »
- **4.4** : « Augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »



Contribution effective à la cible 8.6 : « Réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Le réseau d'expertise de l'OIF dans le domaine de la formation professionnelle et technique (FTP) lui permet de mettre à disposition des États et gouvernements des outils, des approches et un accompagnement de qualité.
- Le programme permettra d'élaborer et de déployer des outils qui doteront les filières stratégiques d'une meilleure adéquation formation/emploi. En suivant et en promouvant l'approche par les compétences (APC), c'est-à-dire l'adaptation des programmes de formation aux compétences attendues par les marchés de l'emploi dans les secteurs économiques prioritaires nationaux, le programme se révèle être un outil à forte valeur ajoutée pour le développement économique des pays ciblés.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Les objectifs de ce programme se fondent sur le constat suivant : en Afrique subsaharienne, l'Organisation internationale du travail prévoit que 100 millions d'emplois seront disponibles dans le secteur de l'économie formelle dans les dix ans à venir, alors que 400 millions de jeunes sont attendus sur le marché du travail.

Pour faire face à ce défi, le programme 11 apportera des outils et méthodes permettant aux États et aux entreprises de proposer un dispositif de formation professionnelle adapté à l'emploi (outils de mesure de l'insertion professionnelle, approche d'élaboration des programmes de formation aux compétences attendues sur le marché de l'emploi, financement de la FPT...), afin d'atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité économique*, en analysant les besoins en emplois disponibles par secteur et en favorisant l'insertion professionnelle et en soutenant la certification des professionnels en situation de travail par la mise en place d'un système de VAE ;
- une *finalité éducative et linguistique*, en développant les compétences professionnelles validées par les employeurs, notamment les compétences en français, et notamment dans les secteurs qui représentent une plus-value pour l'insertion des jeunes.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'assurer une meilleure orientation professionnelle* des jeunes fondée sur les perspectives d'emploi par filière ;
- *de mettre en place une veille économique et des emplois pérennes* au niveau des ministères chargés de la FPT ;
- *d'élaborer des programmes de formation* selon l'approche par les compétences (APC) ;
- *de renforcer les compétences langagières* professionnelles en français.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : l'IFEF envisage d'accompagner 10 pays sur 4 ans (Bénin, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Mauritanie, Sénégal et Vietnam).

Les bénéficiaires :

- les acteurs de la formation professionnelle et technique (FPT) ;
- les institutions – ministères ayant en charge la FPT ;
- les chefs de centres et les enseignants des écoles pilotes de FPT ;
- les représentants de filières économiques porteuses ;
- les professionnels des branches concernées.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

L'EFH sera prise en compte dans le choix des filières économiques et dans le choix des programmes de formation professionnelle développés.

b) Jeunesse

Les bénéficiaires du programme sont 150 000 jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 25 ans, inscrits dans un dispositif de FPT reconnu par les États, ou en apprentissage.

c) Enseignement massif du et en français

Le programme prévoit le renforcement des compétences professionnelles en français dans les secteurs où le français représente une plus-value pour l'insertion des jeunes, notamment le tourisme. Des méthodes d'apprentissage de français professionnel seront développées et implantées dans cette filière.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **IFEF** : organe subsidiaire de l'OIF, chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DFEN** : collaboration sur les enjeux de développement économique local et d'entrepreneuriat.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AUF	Technique : mise en place d'innovations pédagogiques dans les filières professionnalisantes courtes de l'enseignement supérieur	À déterminer	2019-2022

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Technique et financier : gestion de l'appui financier à la charge du CCNB et de l'IFEF	Reconduction par avenant de l'accord-cadre datant de 2011	2019-2022 1 année, renouvelable
Pôle de Dakar / UNESCO	Technique et financier : gestion de l'appui financier à la charge du Pôle de Dakar et de l'IFEF	Lettre d'entente	2019 Renouvelable
APEFE	Technique et financier : mise à disposition d'un expert APC au sein du programme FIJ ¹⁰	Accord-cadre	2019-2022
REPF	Technique et financier : gestion de l'appui financier à la charge du REPF et de l'IFEF	Protocole de subvention	2019-2022

4.3. Mobilisation de fonds

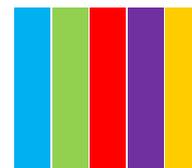
- Recherche de partenariats *ad hoc* entre l'IFEF et un partenaire, en investissant des ressources humaines et financières sur cet objectif commun, tout en gardant chacun la main sur ses propres décaissements.
- Réponse à des appels d'offres émanant de l'Union européenne, de l'AFD, de la Banque mondiale, de la BAD et/ou d'autres coopérations multi-bilatérales : mise en place de consortium avec des acteurs privés permettant à l'IFEF d'être éligible, et de se positionner comme un partenaire ayant la capacité de rassembler une expertise francophone dans les domaines de l'ingénierie de formation.

10. Programme pour la formation et l'insertion professionnelle

Ce type de partenariat permettrait de passer de l'expérimentation à une échelle plus globale, et de consolider l'expertise de la Francophonie dans les domaines du développement des analyses d'emplois, de la mesure de l'insertion professionnelle (évaluation externe) et de l'ingénierie pédagogique avec l'APC.

En 2018, un consortium a été créé entre l'IFEF, l'Institut européen de coopération et de développement, et l'ONG italienne VIS à Madagascar, qui a permis d'obtenir un financement de 200 000 € de l'Agence française de développement, à travers le ministère de l'Emploi et de l'ETFP de Madagascar.

P12 | Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse



Objectif stratégique	Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs.				
Résultat final (horizon 2022)	Les opportunités d'échanges, d'apprentissage, et de partage des compétences et des connaissances des jeunes femmes et hommes sont accrues.				
Résultat intermédiaire	Les capacités des jeunes sont renforcées, en particulier par la mise en place d'opportunités de mobilité, des politiques et des stratégies multisectorielles en leur faveur.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 471 000 €	1 471 000 €	1 471 000 €	1 471 000 €	5 884 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, a mis en place un dispositif transversal consacré à la jeunesse, sur lequel ce programme est totalement aligné. Celui-ci s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie* (Dakar, 2014), et contribue à l'atteinte des ODD n° 4, 5, 8, 10 et 16.

Le programme entend fournir aux États et gouvernements un appui technique à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de stratégies nationales en faveur de la jeunesse, ayant pour objectif le renforcement de la mobilité, de l'employabilité et des capacités des jeunes. Les actions du programme auront également pour finalité de favoriser l'apprentissage démocratique et la participation citoyenne.

La DEJ est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme. Elle est appuyée par l'IFEF, qui met en œuvre le dispositif d'enseignement « massif » du et en français en lien avec la jeunesse, ainsi que par la DFEN, la DAPG, la DPDS, l'IFDD et le CIJF. Le programme a également instauré une forte synergie avec de multiples partenaires de la Francophonie (TV5 Monde, AUF, APF, CONFEJES, CONFEMEN et AIMF) et des partenaires externes, qui, par leur expertise technique et leur appui financier, permettent de balayer l'ensemble de son champ d'intervention.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme concrétise la mise en œuvre de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie* (Dakar, 2014), qui place l'épanouissement de la jeunesse francophone au cœur du processus de développement : « À l'horizon 2022, les jeunes femmes et hommes francophones seront des acteurs essentiels du développement durable de notre espace, bénéficiant d'une éducation et d'une formation de qualité, assorties d'opportunités d'intégration socioprofessionnelle, conscients de l'atout que représente le partage de la langue française et pleinement engagés dans sa promotion ainsi que dans celle des valeurs de la Francophonie, et soucieux d'établir un contexte de paix et de sécurité pour tous ».

Le programme s'inscrit également dans le cadre de la *Stratégie numérique de la Francophonie* et la *Politique intégrée de promotion de la langue française* adoptées en 2012, ainsi que dans le cadre de la *Stratégie économique de la Francophonie* adoptée en 2014, qui accordent toutes une place importante à la jeunesse.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4.



Contribution effective à la cible 4.4 : « Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »



Contribution effective à la cible 5.1 : « Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. »



Contribution effective aux cibles :

- **8.3 :** « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »
- **8.b :** « Élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du travail. »



Contribution effective aux cibles :

- **10.2 :** « Autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »
- **10.7 :** « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées. »



Contribution effective à la cible 16.7 : « Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Le programme répond aux préoccupations actuelles de la jeunesse francophone, notamment la mobilité, la valorisation des parcours et des initiatives, ainsi que la prévention de la radicalisation violente. Elles appellent à davantage d'ouverture culturelle et de partage.
- La capacité de l'OIF à mobiliser les décideurs à plusieurs niveaux (national, régional et international) a permis à l'organisation de s'imposer comme un acteur clé des politiques publiques en faveur de la jeunesse.
- Enfin, ce programme favorise les opportunités d'échanges lors d'événements internationaux que l'OIF organise ou co-organise.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Ce programme développera de nouvelles initiatives favorisant la mobilité des jeunes, et mettra en place un fonds d'appui aux projets des jeunes. Il renforcera par ailleurs les capacités des décideurs chargés de l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité d'intégration socioprofessionnelle* des jeunes ;
- une *finalité socioéconomique*, en soutenant financièrement les porteurs de projets générateurs de revenus ;
- une *finalité citoyenne et démocratique*, en accroissant la participation des jeunes aux instances représentatives de la Francophonie ;
- une *finalité politique*, en développant des outils d'aide à la décision et à la définition de politiques.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'accroître l'accès des jeunes à des opportunités de mobilité et d'échanges d'expériences*, à travers notamment le parcours numérique francophone et le projet d'immersion des jeunes en entreprises (PIJE) ;
- *de développer de nouvelles formes de mobilité* (missions de volontariat dans l'espace francophone notamment) ;
- *d'accroître les capacités des jeunes et des organisations de jeunesse à mettre en œuvre des projets*, à promouvoir les valeurs du vivre-ensemble et à participer à la vie publique ;
- *d'appuyer les acteurs étatiques et non gouvernementaux* dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques multisectorielles de jeunesse.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : les pays de l'espace francophone.

Les bénéficiaires :

- les réseaux et organisations de jeunesse, ainsi que les jeunes, en particulier les étudiants, les professionnels actifs ou en recherche d'emploi, les jeunes entrepreneurs et les porteurs de projets ;
- les ministères chargés des questions de jeunesse, d'affaires sociales et culturelles, de famille, de citoyenneté, d'emploi, de travail, d'insertion sociale et professionnelle, d'éducation et de formation technique et professionnelle ;
- les organismes et opérateurs publics ou privés des secteurs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme veillera à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus de sélection des jeunes lors des campagnes thématiques de sensibilisation ainsi que lors des sessions de formation.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DEJ** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **IFEFF** : volet du dispositif d'enseignement « massif » du et en français en lien avec les problématiques de jeunesse ; la prévention de l'extrémisme violent ; les activités de veille et prospective en matière d'éducation et de formation.
- **IFDD** : Forum international francophone jeunesse et emplois verts.
- **DFEN** : Finance ensemble, parcours numérique, prix du Jeune entrepreneur francophone, PIJE.
- **DAPG** : pactes nationaux en faveur de la jeunesse et prévention de l'extrémisme violent.
- **CIJF** : Jeux olympiques de la jeunesse, communauté des jeunes talents.
- **DPDS** : activités de veille et prospective.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
TV5 Monde	Diffusion de l'information, participation conjointe aux manifestations internationales – Participation au comité de pilotage du Volontariat international de la Francophonie (VIF)	Protocole d'accord de subvention, si besoin	<i>Ad hoc</i>
AIMF	Villes labellisées « Libres ensemble »	Accord-cadre	<i>Ad hoc</i>
CONFESJES / AUF / APF / CONFEMEN	<ul style="list-style-type: none">• Participation aux comités de pilotage• Contribution aux projets	Protocole d'accord de subvention, si besoin	<i>Ad hoc</i>

	d'entrepreneuriat <ul style="list-style-type: none"> Participation des jeunes aux instances de la Francophonie 		
--	---	--	--

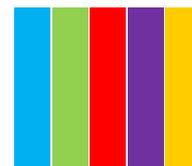
4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Organisations internationales (Programme VNU, UNESCO, BIE, BIT, UNFPA, Conseil de l'Europe, Commonwealth, FNUAP, Bureau de l'envoyée du Secrétaire général des Nations unies pour la jeunesse)	Échange d'informations ; études conjointes de l'information ; contribution à la mobilité des jeunes et aux projets des jeunes	Cofinancement d'actions et de projets des jeunes Protocole d'accord de subvention si besoin	<i>Ad hoc</i>
Organisations régionales (OEA, CEDEAO, UEMOA)			
Coopérations multilatérales et bilatérales (UE, France, Réseau des AF, Banque mondiale, BAD, Canada, Canada-Québec, Suisse et FWB, etc.)			
Ministères et agences gouvernementales, comme le BIJ, l'OFQJ, LOJIQ			
Instituts de recherche ULULE			
Pépinières et incubateurs locaux			
Centres d'expertise (universités, organismes de recherche, pôles scientifiques, laboratoires d'idées, etc.)			

4.3. Mobilisation de fonds

- Recherche de financements auprès des bailleurs bilatéraux traditionnels (Suisse, France, Canada, Canada-Québec, Canada–Nouveau-Brunswick, etc.).
- Mobilisation de contributions exceptionnelles des États et gouvernements membres.
- Cofinancement de projets d'entrepreneuriat des jeunes avec le Bureau international du travail (BIT).
- Recherche, auprès des partenaires traditionnels, de cofinancements des projets des jeunes et de soutien aux manifestations internationales.

P13 | La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre-ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie



Objectif stratégique	Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs.				
Résultat final (horizon 2022)	Les opportunités d'échanges, d'apprentissage, et de partage des compétences et des connaissances des jeunes femmes et hommes sont accrues.				
Résultat intermédiaire	Les Jeux de la Francophonie, événement culturel et sportif international, rassemblent et mobilisent davantage les jeunes autour des valeurs de solidarité, de diversité et d'excellence.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	607 000 €	877 000 €	1 197 000 €	637 000 €	3 318 000 €
ODD					
					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, se fixe comme objectif de réunir plus de 4 000 jeunes pour la 9^e édition des Jeux de la Francophonie, qui se déroulera du 23 juillet au 1^{er} août 2021 au Canada–Nouveau-Brunswick. Les Jeux de la Francophonie participent à la fois à la promotion et au rayonnement de la langue française et de la culture (mission A), et à la mobilité des jeunes (mission C). Ils contribuent également à l'atteinte de 7 ODD.

Les Jeux de la Francophonie sont une occasion unique pour la jeunesse de l'espace francophone de se retrouver autour de compétitions sportives et de concours culturels. Synonymes d'amitié, d'ouverture et d'échanges, les Jeux de la Francophonie, alternativement organisés dans un pays du Sud et du Nord, constituent l'événement le plus populaire et le plus médiatique de la Francophonie mondiale.

Conjointement organisés par l'OIF – à travers le Conseil international des Jeux de la Francophonie (CIJF) – et le pays hôte, les Jeux bénéficient également de l'appui de la DLFCD, de la DCIF et de la DAFSI. Le programme a également instauré une forte synergie avec plusieurs partenaires institutionnels au sein de la Francophonie (CONFEJES, TV5 Monde, APF, AUF, AIMF et CIRTEF) et plusieurs partenaires techniques externes comme l'IAAF, la FIBA, la FIFA ou l'ITTF, ainsi qu'avec des partenaires médias comme Africable, Télésud, France Médias Monde, Jeune Afrique, etc.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Les Jeux de la Francophonie ont été créés en 1987 par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Québec. Trois décennies plus tard, les Jeux de la Francophonie se positionnent comme le plus important événement sportif et culturel dédié à la jeunesse, avec le français comme principale langue de communication.

La dernière édition, tenue à Abidjan en juillet 2017, a bénéficié d'une couverture médiatique mondiale, avec notamment 60 heures de programme télévisuel et 500 millions de téléspectateurs enregistrés.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 3, 4, 5, 8, 9, 11 et 17.



Alignement sur l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » : les Jeux permettent de développer le système de santé, car ils exigent des infrastructures, des équipements et de l'expertise.



Alignement sur l'ODD 4 « Éducation de qualité » : les Jeux mobilisent les jeunes scolarisés avant et pendant l'événement (sorties lors des compétitions, animations durant les Jeux, etc.).



Alignement sur l'ODD 5 « Égalité entre les sexes » : les Jeux intègrent l'équilibre des genres dans le choix des disciplines au programme (ex. : basket-ball féminin et football masculin), dans la composition des jurys culturels, dans les visuels et outils promotionnels, ou encore dans les portraits d'hommes et de femmes artistes et sportifs publiés sur le site des Jeux.



Alignement sur l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » : la structure du CNJF offre plus de 200 emplois directs permanents, et mobilise 3 000 à 6 000 volontaires et bénévoles pendant les Jeux.



Alignement sur l'ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructure » : les Jeux contribuent au développement du pays hôte à travers la réhabilitation ou la construction d'infrastructures de transports et d'hébergement, et d'infrastructures sportives ou culturelles (village des Jeux, salles de spectacle, enceintes sportives, etc.).



Alignement sur l'ODD 11 « Villes et communautés durables » : le dispositif organisationnel intègre le développement durable pour que les Jeux soient certifiés ISO 2021. Par ailleurs, un concours de création pour le développement durable a été ajouté aux compétitions afin de mobiliser de jeunes créateurs et entrepreneurs dans ce domaine.



Alignement sur l'ODD 17 « Partenariats pour la réalisation des objectifs » : le CIJF a noué des accords de partenariat avec diverses institutions internationales, telles que l'Unicef ou ONUSIDA, ainsi qu'avec les fédérations sportives internationales et les opérateurs de la Francophonie.

2.3. Valeurs ajoutées

- Les Jeux de la Francophonie contribuent à accroître le rayonnement et la notoriété de la Francophonie et du pays hôte à travers la large visibilité qui leur est offerte avant, pendant et après l'événement.
- Par ailleurs, les Jeux sont le seul événement mondial qui allie le sport à la culture, en langue française et repris dans les autres langues.
- Les Jeux s'adressent aux 84 États et gouvernements membres, et sont organisés alternativement dans les pays du Sud et du Nord.
- Enfin, les Jeux représentent, pour la plupart des jeunes, la première occasion de participer à une compétition internationale. Ils permettent de soutenir les jeunes artistes, sportifs et créateurs francophones lauréats dans le développement de leur carrière.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Les Jeux obéissent à plusieurs finalités :

- *une finalité sportive* : élaboration, en collaboration avec les fédérations sportives internationales des compétitions sportives des Jeux ; organisation des qualifications sportives ;
- *une finalité culturelle* : organisation des qualifications culturelles ;
- *une finalité médiatique* : supervision de la couverture médiatique internationale ;
- *une finalité économique* : accompagnement des lauréats artistes et sportifs.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de réussir l'organisation des Jeux de 2021* à travers la maîtrise et l'amélioration de l'ensemble du dispositif organisationnel ;
- *d'accroître le rayonnement et la notoriété de la Francophonie* et du pays hôte à travers les activités menées, ainsi que les retombées positives médiatiques des Jeux ;
- *de renforcer le sentiment d'appartenance* à une communauté francophone ;
- *d'affirmer l'identité des Jeux, son positionnement et sa place sur l'échiquier international* des grands événements sportifs et culturels ;
- *de contribuer à assurer la relève sportive et artistique* des jeunes des États et gouvernements membres de l'OIF ;
- *de favoriser « l'après-Jeux »* à travers l'accompagnement des lauréats et du pays hôte.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : l'espace francophone dans son ensemble.

Les bénéficiaires :

- le pays hôte pour les retombées médiatiques, économiques, sportives, culturelles et sociales ;
- les jeunes artistes, sportifs et créateurs francophones, concurrents et lauréats, dans le cadre de leur carrière sportive et culturelle ;
- les 84 États et gouvernements de la Francophonie ;
- les partenaires institutionnels, associatifs, médias, privés et fédérations sportives ;
- le grand public de l'espace francophone : téléspectateurs, auditeurs, lecteurs et internautes ;
- l'OIF (renforcement de sa visibilité et de sa notoriété).

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme veille au respect de l'égalité, notamment sur le plan des choix des disciplines inscrites au programme officiel des Jeux (par exemple, basket-ball féminin, football masculin, athlétisme hommes et femmes, etc.), dans le choix des experts et des jurys, et enfin dans les représentations promotionnelles.

b) Jeunesse

L'organisation des Jeux de la Francophonie permet le rassemblement et la mobilisation des jeunes femmes et des jeunes hommes à travers les valeurs de solidarité, de diversité et d'excellence.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **CIJF** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **DLFCD** : concernant la demande d'appui pour la réglementation, la sélection culturelle et l'appui aux lauréats.
- **DCIF** : concernant la communication institutionnelle.
- **DAFSI** : concernant le site Internet, les inscriptions en ligne, le *streaming*, la gestion budgétaire et l'enregistrement des inscriptions et contributions.
- **DEJ** : concernant la jeunesse.
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
CONFESJES	Institutionnel : expertise sportive	Accord-cadre	Renouvellement à chaque édition
TV5 Monde	Institutionnel : diffusion télévisuelle des Jeux	Accord-cadre	Renouvellement à chaque édition
APF	Institutionnel : accompagnement des lauréats	Accord-cadre	Renouvellement à chaque édition
AUF			
AIMF			

CIRTEF	Institutionnel : mobilisation des télévisions francophones	Accord-cadre	Renouvellement à chaque édition
---------------	--	--------------	---------------------------------

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
IAAF	Techniques : réglementation, qualifications et organisation des compétitions sportives	Accord-cadre	Illimitée
FIBA			
FIFA			
FIJ¹¹			
FILA¹²			
ITTF			
UCI¹³			
Africable	Partenaires médias : promotion et couverture médiatique internationale	Accord-cadre	Renouvellement à chaque édition
Télésud			
Vox Africa			
France Médias Monde (RFI, France 24 et MCD)			
Panapress			
Newspress			
Diaspora News			
Jeune Afrique			

4.3. Mobilisation de fonds

- Mobilisation de fonds de partenaires privés pour enregistrer des recettes marketing (montant à confirmer ultérieurement).
- Mobilisation de contributions volontaires des États et gouvernements membres (montant à confirmer ultérieurement).
- Mobilisation des inscriptions et cotisations à reverser au CNJF (montant à confirmer ultérieurement).

11 Fédération internationale de judo.

12. Fédération internationale des luttes associées.

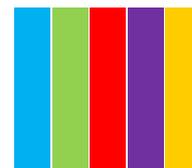
13. Union cycliste internationale.

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

**Mission D | Développement durable,
économie et solidarité**

P14 | L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable



Objectif stratégique	Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.				
Résultat final (horizon 2022)	Les pays ciblés intègrent davantage les enjeux et Objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques nationales et locales.				
Résultat intermédiaire	Les pays mettent en œuvre des politiques et stratégies intégrant les ODD et une transition vers l'économie verte aux niveaux national et local.				
Données budgétaires provisoires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	782 000 €	782 000 €	782 000 €	861 000 €	3 207 000 €
ODD					
					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend veiller à l'intégration des ODD dans l'ensemble des cadres stratégiques de planification. Le programme 14 est par conséquent un programme structurant qui vient en appui à l'ensemble des programmes ayant vocation à accompagner les politiques publiques au sein des autres missions de l'OIF. Il répond aux priorités définies par le *Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022)* et par la *Déclaration de Kinshasa (2012)*, qui réaffirme l'engagement de la Francophonie dans l'appropriation des Objectifs de développement durable.

Les actions du programme ciblent le renforcement des capacités en matière de planification stratégique, de budgétisation des programmes et de mobilisation des financements. Des partenariats stratégiques seront mis en place avec des banques de développement pour appuyer les projets de création d'entreprise au bénéfice des jeunes et des femmes. Les formations, en particulier en direction des décideurs de la fonction publique, seront intensifiées dans le but de parvenir à des transformations structurelles des instances décisionnelles des pays ciblés. Enfin, le recours aux technologies de l'information et de la communication sera développé afin de susciter des changements majeurs dans l'administration publique en vue d'une appropriation efficace des ODD.

L'IFDD est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme, qui, en vertu de son caractère transversal, est appuyé dans l'exécution de ses actions par la DAPG, la DFEN, la DEJ, la DLFC, l'IFEF et les UHS. Le programme a également instauré une forte synergie avec de nombreux partenaires techniques et financiers au sein de la Francophonie (APF, AUF, AIMF et Université Senghor), ainsi qu'avec des partenaires externes (UA, CEDEAO, UEMOA, CEEAC, COI, CEMAC, banques régionales de développement, agences du système des Nations unies, associations patronales, bureaux d'études, réseaux professionnels et ONG).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme 14 s'inscrit dans la mise en œuvre de la Déclaration de Kinshasa (2012), dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé leur « engagement à participer activement à la formulation et à la réalisation des ODD », ainsi que leur « détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la préservation des ressources ».

Le programme concourt également à l'objectif global « Soutenir l'innovation et la créativité au service de l'économie dans une perspective de développement durable ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4, 5, 8, 9, 12, 14 et 17.



Contribution effective à la cible 4.7 : « Faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'Homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable. »



Contribution effective à la cible 5b : « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes. »



Contribution effective aux cibles :

- **8.3 :** « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »
- **8.4 :** « Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière. »
- **8.9 :** « Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux. »



Contribution effective à la cible 9c : « Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. »



Contribution effective aux cibles :

- **12.1** : « Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement. »
- **12.2** : « Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. »
- **12.5** : « Réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. »
- **12.7** : « Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales. »
- **12.8** : « Faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature. »
- **12.b** : « Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux. »



Contribution effective à la cible 14.7 : « Faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme. »



Contribution effective aux cibles :

- **17.8** : « Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications. »
- **17.9** : « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. »
- **17.13** : « Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques. »
- **17.14** : « Renforcer la cohérence des politiques de développement durable. »
- **17.15** : « Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable. »

2.3. Valeurs ajoutées

- L'OIF jouit d'une légitimité institutionnelle pour aider les pays à adapter leurs politiques publiques aux ODD, notamment pour favoriser l'inclusion des jeunes et des femmes par le développement d'initiatives permettant la création d'entreprises innovantes.
- Le programme devrait favoriser un effet de levier dans la mobilisation des financements additionnels indispensables à la mise en œuvre des politiques, programmes et projets de développement.
- Enfin, l'expertise et l'information technique de l'OIF sur le développement durable permettent à l'organisation de répondre au problème de l'asymétrie de l'information sur ce sujet. À cet effet, la parution régulière d'un rapport de la Secrétaire générale de la Francophonie consacré au développement durable constituera une tribune à fort enjeu pour valoriser l'expertise francophone.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme a pour objectif d'appuyer les décideurs nationaux dans l'élaboration des politiques publiques de développement durable et dans la conception des outils d'opérationnalisation des ODD, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité environnementale*, le résultat final recherché étant de doter les pays de stratégies visant des modes de production durables ;
- une *finalité institutionnelle*, à travers la formation des hauts fonctionnaires chargés de la transition vers l'économie verte ;
- une *finalité politique*, à travers la négociation d'accords internationaux en matière de développement durable et de transition énergétique.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- d'élaborer, d'améliorer, de promouvoir et de mettre en œuvre *des politiques, stratégies et initiatives intégrant les ODD* ;
- *de former les acteurs des pays ciblés* (notamment les décideurs de la fonction publique) à *la maîtrise des outils* d'opérationnalisation du développement durable qui leur permettra d'intégrer les ODD dans les cadres stratégiques de planification ;
- *d'accélérer la transition vers l'économie verte*, en mobilisant les planificateurs, les entrepreneurs et les acteurs de la société civile ;
- *de développer et diffuser des outils de communication et des connaissances*, en français, sur les accords internationaux en matière de développement durable, de climat, d'environnement, de transition énergétique et d'économie verte ;
- *de moderniser les outils de communication* de l'IFDD.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : les pays du Sud en priorité.

Les bénéficiaires :

- **le secteur public** : les décideurs publics (ministères chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des ODD, et exécutifs des entités décentralisées ou déconcentrées) ; les négociateurs des principaux processus internationaux, notamment la convention sur le climat et celles sur la biodiversité et la désertification ;
- **le secteur privé** : les entrepreneurs, en particulier les jeunes et les femmes dans les domaines de l'énergie, de l'environnement, du tourisme et du développement durable, ainsi que les banques d'investissement ;
- **la société civile** : les réseaux de jeunes, OING, etc., en particulier en ce qui concerne le marketing social, l'information et la sensibilisation à l'économie verte ; les réseaux professionnels et d'experts partenaires de l'IFDD ;
- **le secteur universitaire et de la recherche** : en particulier pour le développement et l'adaptation d'outils de l'économie verte, les indicateurs, les formations, les études et publications diverses, etc. ;
- **les institutions de formation** en matière d'économie verte, de développement durable, de maîtrise des outils de gestion de l'environnement, et d'utilisation durable de l'énergie ou d'énergies renouvelables ;

- **les médias** publics ou privés, les plates-formes de partage et divers promoteurs de supports de communication de l'espace francophone ;
- **les porteurs d'activités événementielles** (festivals, forums, salons, etc.), qui peuvent concourir à valoriser l'expertise francophone en énergie, environnement et développement durable.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Ce programme veillera à l'engagement effectif des femmes dans l'élaboration des politiques et stratégies établies aux niveaux régional, national, infranational et local, et encouragera la participation des femmes aux formations dispensées.

Le programme veillera également à ce que soient privilégiés les projets de production et de consommation durables dont les principaux porteurs et/ou bénéficiaires sont des femmes ou des associations visant la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles.

Enfin, les outils de communication ainsi que la stratégie qui sera élaborée tiendront compte de la représentation égalitaire des femmes et des hommes, et de leur pleine participation à son développement.

b) Enseignement massif du et en français

Le développement des connaissances en français sur les thématiques émergentes, comme le développement durable, la transition énergétique, le climat, l'environnement, l'économie verte ou bleue, etc., sont des enjeux majeurs pour la Francophonie. L'avènement des réseaux sociaux et le développement des outils de communication en ligne sont des occasions à saisir pour faire face au recul du français dans les instances internationales. C'est pourquoi il est capital d'accélérer le développement des outils de communication francophones sur les accords internationaux, et plus spécifiquement pour l'atteinte des ODD.

c) Jeunesse

Des projets spécifiques pour l'entrepreneuriat des jeunes en matière d'économie verte seront développés et mis en œuvre. Le recours au numérique, et à l'économie sociale et circulaire pour soutenir des initiatives entrepreneuriales sera renforcé. Le soutien aux jeunes chambres économiques sera un excellent catalyseur.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **IFDD** : chef de file responsable de l'exécution de ce programme.
- **IFEFF** : pour le montage des modules de formation professionnelle ; pour l'appui à la transformation structurelle des administrations publiques et de la gouvernance du développement durable.
- **DFEN** : pour le renforcement des capacités des organisations régionales d'intégration et l'appui à des projets opérationnels structurants au niveau des collectivités locales (notamment dans les secteurs de l'économie verte, du tourisme durable et de la responsabilité sociétale des entreprises [RSE] dans les industries minières) ; pour l'accompagnement et la promotion de bonnes pratiques et l'appui aux entreprises portées par les femmes et les jeunes.
- **DAPG** : pour l'accompagnement des pays en matière de gouvernance.
- **DEJ et DLFCD** : pour la synergie des opérateurs sur des opérations appropriées.
- **UHS** : pour la conduite d'activités décentralisées, la mobilisation locale et régionale de partenaires et de financement, le dialogue politique avec les pays bénéficiaires ; participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
APF	Technique : mobilisation des Parlements nationaux à l'occasion des activités d'appropriation des ODD et des agendas internationaux sur l'environnement	Protocole d'accord (à confirmer)	2019-2022
Université Senghor / AUF	Technique : organisation de MOOC ou de formations sur le programme ASD ¹⁴ et l'économie verte	Protocole d'accord (à confirmer)	2019-2022
AIMF	Technique et financier : mobilisation des collectivités locales, et mobilisation de partenariats locaux en faveur de projets communaux sur l'économie verte, le tourisme durable et la RSE dans le secteur des mines	Protocole d'accord (à confirmer)	2019-2022

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
PNUD	Technique et financier : consolidation des partenariats avec les bureaux locaux pour une mobilisation des ressources locales et de mise en commun des expertises	Protocole d'accord de subvention au cas par cas	Annuel
PNUE	Technique et financier	Protocole d'accord au cas par cas	Annuel
UNDESA	Technique et financier : actions pilotes conjointes sur (i) le forum politique de haut niveau, (ii) la réforme des administrations publiques, (iii) une meilleure prise en compte des pays francophones lors des fora régionaux et (iv) le plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur des politiques publiques développées sur les ODD, l'économie verte et les politiques sectorielles appuyées	Accord-cadre confirmé	2019-2022

¹⁴ Analyse systémique de la durabilité.

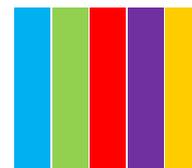
BOAD / BDEAC	Financier : mise en œuvre de projets destinés à opérationnaliser les ODD dans leurs cadres programmatiques et à promouvoir les initiatives portées par l'IFDD, notamment en matière d'économie verte, de tourisme durable, de RSE dans les industries minières, et de communication sur l'environnement, le climat, l'économie verte et le développement durable	Accord-cadre non confirmé	2019-2022
Union africaine	Technique : élaboration et/ou mise à jour de cadres programmatiques régionaux intégrant les ODD	Accord-cadre confirmé	2019-2022
UEMOA / CEMAC / CEDEAO / CEEAC / COI	Technique et financier : élaboration et/ou mise à jour de cadres programmatiques régionaux intégrant les ODD	Accord-cadre confirmé	2019-2022
Associations de patronats (CGECI, etc.)	Financier : renforcement des bonnes pratiques francophones en matière de développement durable	Accord-cadre	2019-2022
Réseaux et associations professionnels (RNF¹⁵, réseau des bureaux d'études et d'experts en pratique du développement durable, réseaux des écoles nationales d'administration)	Technique et financier : mise en œuvre d'initiatives opérationnelles de développement durable et de projets d'économie verte	Accord-cadre et protocole d'accord confirmés	2019-2022
UICN	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
ENDA-Énergie	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
Fondation Mava	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé

4.3. Mobilisation de fonds

- L'IFDD se fixe pour objectif de mobiliser 50 % du budget annuel FMU de ce programme, à partir de la troisième année du quadriennium.
- Objectifs des partenariats recherchés avec les organisations régionales d'intégration (UA, CEDEAO, UEMOA, CEEAC, COI et CEMAC) : mutualisation de ressources techniques et financières, et mobilisations conjointes de financement.

¹⁵ Réseau Normalisation et Francophonie

P15 | L'accès à l'énergie durable



Objectif stratégique	Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.				
Résultat final (horizon 2022)	Les pays ciblés intègrent davantage les enjeux et Objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques nationales et locales.				
Résultat intermédiaire	Les pays élaborent et mobilisent les financements, et mettent en œuvre des politiques et stratégies d'accès à des services énergétiques fiables, modernes et durables aux niveaux régional, national et local.				
Données budgétaires provisoires	2019 910 000 €	2020 930 000 €	2021 680 000 €	2022 864 000 €	2019-2022 3 384 000 €
ODD					

1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend poursuivre l'intégration des ODD à ses politiques, notamment dans le domaine de l'énergie. Le programme répond aux priorités définies par le Cadre stratégique de la Francophonie et par la *Déclaration de Kinshasa* (2012). Il contribue par ailleurs à l'atteinte des ODD n° 7, 8, 11 et 13.

Le programme s'appuiera sur les réseaux de compétences francophones pour développer des outils d'opérationnalisation de la transition énergétique, et les mettre à la disposition des pays. Ces outils d'accompagnement sont des projets ou des initiatives concrètes, tels que le Programme régional d'efficacité énergétique (PREE), la promotion des jeunes entreprises de l'énergie durable (JEED) et l'Initiative d'exemplarité énergétique du secteur privé (IEEP). Le programme 15 aura également pour ambition d'intensifier l'exploitation des technologies de l'information et de la communication pour informer et sensibiliser le public aux enjeux de la transition énergétique, notamment à travers la mise en place d'un Système d'information énergétique (SIE), de portails d'information et de séminaires en ligne, et à travers la publication d'ouvrages de référence et de guides pratiques.

L'IFDD est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme, appuyée par la DFEN et le CIJF. Le programme a également instauré une forte synergie avec l'université Senghor, l'AIMF et l'AUF au sein de la Francophonie, et poursuit des partenariats stratégiques, techniques ou financiers avec des acteurs externes comme les banques de développement (BAD, BOAD et BEAC), les organisations régionales d'intégration (CEMAC, UEMOA et COI), certaines organisations internationales spécialisées (PNUD, FEM, PNUE, IRENA et AIEA), ainsi que des agences de coopération bilatérales (AFD et WBI) et d'autres OING ou institutions spécialisées.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

La Conférence Rio+20 (juin 2012) a lancé le Programme de développement pour l'après-2015 des Nations unies. Lors du Sommet de Kinshasa (2012), l'OIF a réaffirmé son « engagement à participer activement à la formulation et à la réalisation des ODD », ainsi que sa « détermination à mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable afin de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté et à la préservation des ressources ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 7, 8, 11, 13 et 17.



Contribution effective à la cible 5b : « Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes. »



Contribution effective à l'ODD 7 : « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. »



Contribution effective à l'ODD 11 : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. »



Contribution effective à l'ODD 13 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. »

2.3. Valeurs ajoutées

- L'expertise et l'information technique de l'OIF sur l'accès à l'énergie durable et sur la transition énergétique permettent à l'organisation de répondre au problème de l'asymétrie de l'information sur ce sujet.
- L'OIF, à travers l'IFDD, peut capitaliser sur sa capacité à exploiter les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) concernant la planification énergétique, les partenariats public-privé (PPP) dans le secteur de l'énergie, la réglementation du secteur de l'énergie, les villes durables, la transition énergétique, et la gestion de l'énergie dans les entreprises.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme 15 apportera des formations, des informations et des dispositifs de soutien à la création d'entreprises dans le secteur des énergies renouvelables, afin d'atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité institutionnelle*, à travers le renforcement des capacités des pays en vue d'établir les politiques publiques de transition énergétique ;
- une *finalité environnementale*, à travers un soutien aux initiatives et projets favorisant le développement des filières d'efficacité énergétique ;
- une *finalité scientifique et technique*, à travers un accès renforcé à la recherche entre les pays francophones.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de favoriser la promotion des jeunes entreprises* de l'énergie durable (JEED) ;
- *de promouvoir le marché des chauffe-eau solaires* en Afrique subsaharienne (IPMACES) ;
- *d'assurer le suivi, le contrôle et l'optimisation de la facturation de la consommation électrique* des administrations publiques (PSCOFÉ) ;
- *de promouvoir l'exemplarité énergétique* du secteur privé (IEEP) ;
- *de favoriser le traitement de l'information de planification énergétique* pour l'écodéveloppement (TIPEE).

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : les pays de l'espace francophone.

Les bénéficiaires :

- les ministères et entités publiques chargés de la politique énergétique des pays ciblés ;
- les exécutifs communaux et des collectivités territoriales qui portent des initiatives comme les villes durables, l'optimisation de la facturation des consommations d'électricité, la promotion des énergies renouvelables, etc. ;
- les professionnels du secteur et les associations patronales ;
- les organisations régionales d'intégration telles que l'UEMOA ou la CEDEAO, et leurs entités spécialisées comme le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO.

3.3. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **IFDD** : chef de file responsable de l'exécution du programme.
- **DFEN** : appui à l'initiative de la Francophonie pour des villes durables (IFVD).
- **CIJF** : appui à l'initiative de promotion des jeunes entreprises de l'énergie durable (JEED).
- **UHS** : participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AIMF	Stratégique	Indéterminé	Indéterminé
AUF	Technique	Indéterminé	Indéterminé
Université Senghor	Technique : mise en place de cours en ligne pour les formations des décideurs et des professionnels sur (i) la transition vers la construction et l'urbanisme durables, et (ii) la gestion de l'énergie durable en entreprise	Indéterminé	Indéterminé

4.2. Partenaires externes

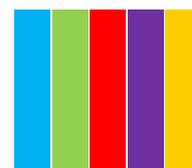
Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
ACP	Financier, technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
ADEME	Financier et technique	Indéterminé	Indéterminé
AFD	Financier	Indéterminé	Indéterminé
AIE	Technique	Indéterminé	Indéterminé
AIEA	Technique	Indéterminé	Indéterminé
APF	Stratégique	Indéterminé	Indéterminé
ASECNA	Technique	Indéterminé	Indéterminé
Association africaine pour l'électrification rurale	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
Association des sociétés d'électricité d'Afrique	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
AIH	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
Banques de développement (BAD, BOAD et BDEAC)	Financier et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
CEREEC	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
Commission africaine de l'énergie	Financier et technique	Indéterminé	Indéterminé
CGLUA	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
Conseil mondial de l'énergie	Stratégique	Indéterminé	Indéterminé
EAMAU	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
ENDA-Énergie	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
ÉNERGIES 2050	Technique	Indéterminé	Indéterminé
Fonds pour l'environnement mondial	Financier	Indéterminé	Indéterminé
Hydro-Québec	Financier et technique	Indéterminé	Indéterminé
IRENA	Stratégique	Indéterminé	Indéterminé
ONU-HABITAT		Indéterminé	Indéterminé
UEMOA	Financier et stratégique : Mise en œuvre du programme UEMOA-SIE	Contrat de subvention annuelle	458 000 € en 2019 160 000 € en 2020

	Mise en œuvre du programme UEMOA-EEA	Contrat de subvention annuelle	375 000 € en 2019
	Programme UEMOA-EEB	Contrat de subvention annuelle	415 000 € en 2019
PNUD	Technique	Indéterminé	Indéterminé
PNUE	Technique	Indéterminé	Indéterminé
Réseau francophone des régulateurs de l'énergie	Technique et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
Union africaine	Financier et stratégique	Indéterminé	Indéterminé
Union européenne	Financier	Indéterminé	Indéterminé
Wallonie-Bruxelles International	Financier	Indéterminé	Indéterminé

4.3. Mobilisation de fonds

- Financements recherchés auprès des organisations régionales d'intégration (UEMOA, CEMAC et COI).

P16 | L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement



Objectifs stratégiques	Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.					Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.
Résultats finaux (horizon 2022)	Les pays ciblés intègrent davantage les enjeux et Objectifs de développement durable dans les politiques nationales et locales.					Les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays ciblés sont consolidées.
Résultat intermédiaire	Les pays sont accompagnés dans leurs transformations structurelles, leur permettant de mettre en œuvre leurs engagements en faveur de l'environnement, du commerce et de l'investissement.					
Volets	« Appui aux négociations internationales et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement. »			« Développement des échanges économiques entre les espaces francophones par le commerce, l'investissement et le financement. »		
Données budgétaires provisoires (16a)	2019	2020	2021	2022	2019-2022	
	1 005 000 €	1 005 000 €	1 005 000 €	1 190 000 €	4 205 000 €	
Données budgétaires provisoires (16b)	2019	2020	2021	2022	2019-2022	
	1 330 000 €	1 330 000 €	1 330 000 €	1 574 000 €	5 564 000 €	
Budget global	2019	2020	2021	2022	2019-2022	
	2 335 000 €	2 335 000 €	2 335 000 €	2 764 000 €	9 769 000 €	
ODD						
						



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend accompagner les pays dans leurs transformations structurelles concernant l'environnement, le commerce et l'investissement. En raison de son large champ d'action, ce programme est scindé en deux volets : 16a et 16b. Conduit par l'IFDD, le volet 16a « Appui aux négociations internationales et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement » concerne spécifiquement l'environnement et vise à accroître l'influence des pays francophones dans la prise de décisions internationales en la matière. Le volet 16b « Développement des échanges économiques entre les espaces francophones par le commerce, l'investissement et le financement », mené par la DFEN, concerne le commerce et l'investissement, et vise à accroître les complémentarités économiques des régions francophones.

Volet « environnement » (16a)

Le volet 16a participe notamment aux priorités de la *Stratégie économique pour la Francophonie* et de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie*. Il contribue par ailleurs à l'atteinte des ODD n° 5, 13, 14, 15 et 17.

Le programme mènera plusieurs actions : *i)* de renforcement des capacités de négociation et de participation des pays francophones au sein d'espaces internationaux de délibération, de régulation et de décision ; *ii)* de concertation entre les États membres et de dialogue avec les acteurs non étatiques concernant la préparation, la participation, la mise en œuvre et le suivi des grandes négociations internationales sur l'environnement ; *iii)* de conception d'outils de formation sur l'environnement pour favoriser la compréhension du concept de développement durable, en recourant de plus en plus à la dématérialisation et la numérisation de la connaissance et de l'information en français.

Par ailleurs, le programme mettra en exergue le rôle des femmes comme actrices incontournables en matière de décision, de gestion et de promotion de l'environnement.

L'IFDD, chargé de la mise en œuvre du volet de ce programme, travaillera au besoin en collaboration avec les autres directions de programmes de l'OIF et les unités hors siège. Le programme a instauré une synergie avec l'Université Senghor, l'AIMF, l'APF et l'AUF au sein de la Francophonie, et renforce les partenariats techniques et/ou financiers avec des acteurs externes, des banques de développement et certaines organisations internationales spécialisées, ainsi qu'avec des fondations.

Volet « commerce et investissement » (16b)

Le volet 16b vise à densifier et diversifier les interconnexions économiques des régions francophones en s'appuyant sur les leviers de la coopération Sud-Sud et tripartites. Il s'agit notamment de mettre à leur disposition une information fiable en français et une expertise francophone de qualité, et de faciliter le partage d'expériences, puis de mettre en valeur les bonnes pratiques susceptibles d'alimenter la réflexion des pays ciblés sur leurs trajectoires de croissance et de développement. Ce volet contribue également à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 1, 5, 8, 9, 10 et 17.

La DFEN est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du volet *b* de ce programme, qui a également instauré une forte synergie avec des partenaires techniques et/ou financiers externes, notamment le Secrétariat ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique), la Commission européenne, les commissions de la CEDEAO et de la CEEAC, des banques de développement (BAD et BID), l'OMC, le Bureau des Nations unies chargé de la coopération Sud-Sud, et les réseaux économiques et professionnels francophones.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme contribue aux priorités des Stratégies économique et numérique de la Francophonie, ainsi qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, priorités qui proposent des orientations pour faire face aux défis énergétiques et environnementaux ainsi qu'aux déséquilibres croissants du système économique et financier mondial.

Volet « environnement » (16a)

Ce volet du programme concourt à la *Politique intégrée de promotion de la langue française* en favorisant l'apprentissage du français en tant que langue de la diplomatie environnementale. Il s'inscrit dans les priorités des *Stratégie de la Francophonie numérique – Horizon 2020* (2012), *Stratégie économique pour la Francophonie* (2014) et *Stratégie jeunesse de la Francophonie* (2014).

Volet « commerce et investissement » (16b)

Ce volet répond également à la Déclaration de Kinshasa (2012), par laquelle la Francophonie s'est engagée « à soutenir l'accélération du processus d'industrialisation de l'Afrique, notamment par la transformation sur place des matières premières locales », ainsi qu'à la *Stratégie économique pour la Francophonie* adoptée au Sommet de Dakar (2014), qui a lancé un appel pour favoriser « la participation de ses membres à la production des biens et des services les plus avancés technologiquement par la recherche de complémentarités industrielles et de coopérations mutuellement profitables au service de l'emploi et d'une croissance partagée ».

Plus récemment, la Déclaration d'Antananarivo a encore encouragé « la promotion des investissements créateurs d'entreprises de biens et services, l'industrialisation inclusive et durable, et l'intégration économique régionale ».

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le volet « environnement » (16a) du programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 5, 13, 14 et 15.

Volet « environnement »



Contribution effective à la cible 5b : « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes. »



Contribution à l'ODD 13 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », et plus particulièrement aux cibles :

- **13.1.** : renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ;
- **13.3.** : améliorer l'éducation, la sensibilisation, et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact, et les systèmes d'alerte rapide ;
- **13.b.** : promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.



Contribution à l'ODD 14 : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable », et plus particulièrement aux cibles :

- **14.2.** : gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation, et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ;
- **14.7.** : faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.



Contribution à l'ODD 15 : « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité », et plus particulièrement aux cibles :

- 15.1. : garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce, et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;
- 15.2. : promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées, et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;
- 15.3. : lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres ;
- 15.5. : prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction ;
- 15.6. : favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale ;
- 15.9. : intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

Pour ce qui relève du **volet « commerce et investissement » (16b)**, le programme contribue aux Objectifs de développement durable (ODD) n° 1, 5, 8, 9, 10 et 17.

Volet « commerce et investissement »



Contribution effective à la cible 1a : « Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes. »



Contribution effective aux cibles :

- **8.2 :** « Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre. »
- **8.8.a :** « Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. »



Contribution effective à la cible 5.5 : « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »



Contribution effective à la cible 9.3 : « Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés. »



Contribution effective à la cible 10.6 : « Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes. »



Contribution effective aux cibles :

- **17.1 à 17.4** portant sur la mobilisation des ressources financières et la viabilité de la dette.
- **17.5 :** « Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés. »
- **17.9 :** « Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les Objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire. »
- **17.10 :** « Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. »

2.3. Valeurs ajoutées

Volet « environnement » (16a)

- L'OIF, en tant qu'espace de concertation et de dialogue, joue un rôle important de levier dans les négociations internationales sur l'environnement, notamment sur le climat, la biodiversité et la désertification, en développant la solidarité entre ses membres et en promouvant la défense d'une gouvernance mondiale équilibrée et attentive au respect des engagements internationaux, tout en mettant un accent particulier sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- À travers *le volet 16a*, l'OIF œuvre à la transposition en droit national de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (Accord de Paris sur le climat, Plan stratégique 2011-2020, Cadre stratégique 2018-2030 sur la désertification, Cadre stratégique sur les forêts 2017-2030, etc.). Elle appuie également la mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de ces accords.
- Enfin, elle contribue au développement d'outils novateurs à même de favoriser le suivi de l'effectivité des conventions, lois et politiques relatives à l'environnement (par exemple, des indicateurs juridiques ou la formation des acteurs judiciaires, notamment les magistrats).

Volet « commerce et investissement » (16b)

- La diversification des économies des pays en développement de l'espace francophone est indispensable pour accélérer leur croissance et atteindre l'émergence souhaitée. Le commerce et l'investissement sont pour cela des leviers importants, tout comme le financement, en vue de mettre en place les infrastructures économiques et sociales nécessaires au développement de l'activité économique et de l'investissement. L'OIF, par sa configuration originale, peut jouer son rôle de plaidoyer et de facilitateur pour permettre l'accès de ces pays aux expériences et bonnes pratiques qui existent en nombre dans l'espace francophone.

- Face à la multiplicité des enceintes de négociations commerciales et celles liées à l'investissement, ainsi que de discussions sur le développement et son financement, l'OIF représente une force de plaidoyer pour un multilatéralisme ouvert, fondé sur des règles équitables et le multilinguisme. Ce volet repose en grande partie sur le développement et la valorisation de l'expertise francophone, mobilisée pour la mise en œuvre de ses activités. Cette expertise œuvre à une participation efficace et efficiente des pays membres de la Francophonie, notamment ceux en développement et les moins avancés aux négociations et à la valorisation du français sur la scène internationale.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Volet « environnement » (16a)

Ce volet « Appui aux négociations internationales et à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement » du programme 16 apportera des outils de négociation, de l'appui technique, des formations pointues et du programme apportera des outils de négociation, des formations pointues et de l'information à forte valeur ajoutée, et de l'appui technique, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité diplomatique*, en formant les négociateurs ;
- une *finalité politico-juridique*, en favorisant la mise en œuvre des conventions internationales dans le domaine de l'environnement ;
- une *finalité environnementale*, en soutenant de façon concrète les initiatives sectorielles et/ou en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de renforcer les capacités des acteurs francophones* lors des négociations internationales portant sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (climat, biodiversité, lutte contre la désertification, etc.), tout en développant des outils pédagogiques d'appui à la mise en œuvre des engagements et à la mise en place de mécanismes de concertation ;
- *d'intensifier les formations et le partage d'expériences et de bonnes pratiques* à l'attention des cadres des institutions publiques et privées, des écoles nationales de magistrature, et des régions à forts potentiels, en vue de soutenir les transformations structurelles visant la mise en œuvre des ODD (domaines de formation ciblés : droit de l'environnement, évaluation environnementale et sociale, économie de l'environnement, participation citoyenne en environnement, etc.) ;
- *de redoubler les efforts de mobilisation de partenariats stratégiques, techniques et financiers* pour soutenir le portage d'initiatives et de projets pilotes, notamment auprès des banques de développement ou des guichets dédiés (comme le Fonds vert pour le climat) ;
- *de soutenir la diffusion de l'information en français* sur l'environnement (manuels de formation, points de repère, guides pratiques, revues...) ;
- *de mettre en œuvre des initiatives structurantes, notamment en faveur de la société civile (Objectif 2030), des jeunes (Initiative jeunesse et climat et formation de négociateurs juniors) et des femmes (Initiative genre et climat)* pour encourager une dynamique francophone dans la mise en œuvre des accords.

Volet « commerce et investissement » (16b)

Le volet 16b permettra le renforcement des échanges entre pays, puis soutiendra des initiatives de co-entreprises et co-investissements, pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité économique et commerciale*, en œuvrant pour la conclusion et la mise en œuvre d'accords de libre-échange, en facilitant l'établissement de partenariats gagnant-gagnant entre opérateurs économiques et en densifiant les réseaux de professionnels francophones (Réseau international des agences francophones de promotion des investissements, Forum francophone des affaires, Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones, etc.) ;
- une *finalité diplomatique*, facilitant l'émergence de positions rapprochées/concertées entre les pays francophones sur des thèmes d'intérêt commun dans les fora économiques et commerciaux internationaux.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de renforcer les capacités des acteurs et institutions francophones* pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales et interrégionales d'investissement ;
- *d'améliorer et densifier la concertation et le partage d'expériences* entre les pays francophones en vue d'une participation active et efficace aux discussions internationales sur le commerce et l'investissement ;
- *de renforcer l'interopérabilité* des régimes économiques ACP-UE et intra-ACP en matière de commerce et d'investissement, ainsi que les capacités des régions ACP à s'approprier les mécanismes de promotion des co-investissements ;
- *de diversifier et densifier les chaînes de valeur Sud-Sud et tripartites* dans des filières à forte potentialité économique.

3.2 Bénéficiaires

Volet « environnement » (16a)

Les pays cibles :

- tous les pays francophones participant aux négociations internationales sur l'environnement ;
- quatre pays (en cours d'identification) seront accompagnés par l'OIF pour appuyer la transposition des dispositions conventionnelles en droit national.

Les bénéficiaires :

- les négociateurs et points focaux des conventions ;
- les décideurs politiques et administratifs des pays et gouvernements membres ;
- les institutions publiques et privées intervenant dans le domaine de l'environnement, sélectionnées sur appel à manifestation d'intérêt, y compris leurs agents ;
- les écoles nationales de magistrature en Afrique francophone, sélectionnées sur appel à manifestation d'intérêt, y compris leurs enseignants et étudiants ;
- les experts et agents des collectivités territoriales ;
- les acteurs non étatiques, en particulier les femmes et les jeunes.

Volet « commerce et investissement » (16b)

Les pays cibles :

- tous les pays francophones ;

- une priorité accordée aux pays ACP dans le cadre du nouveau partenariat quadripartite OIF-Commonwealth-UE-ACP, et aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure en matière de financement du développement.

Les bénéficiaires :

- **les décideurs** des ministères du Commerce et de l'Industrie, ministères de l'Économie et des Finances, ministères du Numérique, et, le cas échéant, ministères de la Planification ;
- **les acteurs institutionnels régionaux et internationaux** : membres de secrétariats des Organisations d'intégration régionale et des organismes consulaires régionaux, gouverneurs et hauts cadres des banques centrales, dirigeants et hauts cadres des organisations professionnelles et industrielles régionales et interrégionales, banques et agences de développement euro-ACP, et agences francophones de promotion des investissements (RIAFPI, par exemple) ;
- **les opérateurs économiques** ;
- **les membres de la société civile** et les citoyens des pays cibles.

3.3 Actions transversales

Volet « environnement » (16a)

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Les femmes sont plus vulnérables que les hommes à la dégradation de l'environnement. Aussi, le programme intègre-t-il de façon systémique la participation active des femmes à tous les niveaux de décision, à travers quatre démarches majeures :

- la mise en application et la mesure d'indicateurs différenciés selon le genre ;
- le soutien de la participation des femmes à l'expertise, aux formations et aux projets de terrain ;
- la production et la mise en application d'outils méthodologiques établis pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les activités environnementales ;
- le soutien des organisations féminines parties prenantes à l'*Initiative genre et climat*, notamment à travers des micro-projets.

b) Enseignement massif du et en français

Le programme favorise l'apprentissage du français par le biais de formations spécifiques destinées aux pays où le français n'est pas une langue officielle, par exemple dans le cadre du pôle régional d'excellence en environnement et développement durable, à établir en Europe de l'Est.

c) Jeunesse

En cohérence avec la *Stratégie jeunesse de la Francophonie*, le programme favorise la réalisation d'opportunités socioprofessionnelles et la formation des jeunes. Ainsi, le programme contribue à bâtir des communautés créatives dans le cadre des actions de préservation de l'environnement.

Volet « commerce et investissement » (16b)

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme accorde une priorité à l'intégration du genre, plus particulièrement en impliquant les femmes dans la mise en œuvre des activités ainsi qu'en les désignant comme bénéficiaires privilégiées. Il encourage le choix de participants féminins dès lors qu'elles répondent au profil adapté pour les ateliers techniques.

b) Passerelles envisagées, en lien avec les autres programmes

Les synergies seront développées avec différents volets des programmes 15 et 17.

Au titre de la mobilisation des ressources intérieures, un projet commun sur les industries extractives sera développé pour appuyer les efforts des pays visant à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles extractives, des points de vue économique, environnemental et des droits de l'Homme. Par ailleurs, des questions d'intérêt pour les ministres des Finances liées au développement du numérique pourront être explorées pendant le quadriennium, notamment la fiscalité du numérique et l'inclusion financière.

3.4 Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

IFDD : chef de file pour le volet « Environnement ».

DFEN : chef de file pour le volet « Commerce et investissement » ; contribution au développement d'un programme complet de formations numériques, accessibles à tous, visant un public très large (administration publique, société civile et secteur privé).

IFEF : pour la mise en pratique des connaissances acquises lors de formations.

UHS des régions : pour l'opérationnalisation des initiatives régionales sur l'environnement ; participation à la mise en œuvre opérationnelle des activités au sein de leurs juridictions de compétence.



4 Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Volet « environnement » (16a)

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Université Senghor d'Alexandrie	Technique et financier : codéveloppement d'un programme intégré de formations sur l'environnement	Protocole d'accord de subvention	2019-2022
APF/AIMF/AUF	Technique	Sollicitation d'expertise	Ponctuel, selon le besoin exprimé par nos partenaires (actions avec les parlementaires et les universités, par exemple)

4.2. Partenaires externes

Volet « environnement » (16a)

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
ONU Environnement	Technique et financier : actions conjointes sur le droit de l'environnement, la biodiversité et le climat	Protocole d'accord de subvention sur le droit de l'environnement	2019-2022
CEDEAO	Technique et financier : action conjointe sur le droit de l'environnement	Indéterminé	2019-2022
Fondation Mava	Financier : développement d'outils de gestion de l'environnement	Protocole d'accord de subvention de 180 000 €	2019-2020
PNUD	Technique : action conjointe pour la mobilisation des	Indéterminé	2019-2022

	ressources et le déploiement d'un programme conjoint sur l'environnement		
Secrétariats des Conventions climat, biodiversité et désertification	Technique : actions conjointes sur le climat, la biodiversité et la désertification	Indéterminé	2019-2022
BOAD	Technique : actions conjointes sur le climat	Indéterminé	
Banque africaine de développement	Technique : actions conjointes sur l'environnement, le climat et la biodiversité	Indéterminé	
Fonds vert climat	Technique et financier : actions conjointes sur le climat	Indéterminé	2019-2022
Fonds d'adaptation	Technique : actions conjointes dans le domaine de l'adaptation sur les changements climatiques	Indéterminé	2019-2022
ADEME	Technique et financier : appui aux négociateurs sur le climat	Indéterminé	2019-2022
Gouvernement du Québec	Financier : initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques	Subvention de 354 000 CAD	2019-2021
Bruxelles Capitale	Technique et financier : initiative genre et climat	Indéterminé	2019 - 2021

Volet « commerce et investissement » (16b)

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Secrétariat ACP	Technique, financier et politique	Accord-cadre de coopération signé en 2017 entre l'OIF et le Secrétariat ACP	Quadriennal
Commission européenne	Technique et financier	Accord-cadre de coopération signé	Indéterminé
Commission de la CEDEAO	Technique	Protocole d'accord	Indéterminé
Commission de la CEEAC	Technique	Protocole d'accord	Indéterminé
Banque africaine de développement	Technique et financier	Protocole d'accord	En cours de négociation
Banque islamique de développement	Technique et financier	Mémorandum d'entente	En cours de négociation
OMC	Technique et financier	Mémorandum d'entente	Biennal
Centre du commerce international	Technique	Accord de coopération	Quadriennal
Bureau des Nations unies en charge de la coopération Sud-Sud	Technique	Accord-cadre de coopération	En cours de négociation
RIAFPI	Technique	Mémorandum d'entente	Quadriennal

CPCCAF	Technique	Mémorandum d'entente	Quadriennal
FFA	Technique	Protocole d'accord	Annuel
FEWACCI	Technique	Accord-cadre	En cours de négociation
Debt Relief International Development Finance International	Technique	Protocole d'accord de subvention	Quadriennal (renouvelé annuellement sur la base des résultats)
Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales	Technique	Accord de partenariat	Quadriennal (à renouveler pendant le cycle quadriennal)

4.3. Mobilisation de fonds

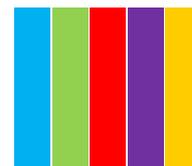
Volet « environnement » (16a)

- Soumission d'offres dans le cadre du Fonds européen de développement (1,5 million d'euros).
- Dossier de demande de subvention/financement de 500 000 euros auprès d'Affaires mondiales Canada.
- Dossier de demande de subvention/financement de 300 000 euros auprès d'ONU Environnement.
- Dossier de demande de subvention/financement de 200 000 euros auprès de la CEDEAO.
- Dossier de demande de subvention/financement de 300 000 euros auprès de la Coopération allemande / GIZ.
- Dossier de demande de subvention/financement de 400 000 euros auprès de l'ADEME – France.
- Dossier de demande de subvention/financement de 500 000 euros auprès de la BAD.

Volet « commerce et investissement » (16b)

- Soumission d'une demande de subvention auprès du FED (Secrétariat ACP) visant le financement d'un nouveau programme quadripartite ACP-UE-Commonwealth de renforcement des capacités des régions ACP pour le commerce et l'investissement, d'une durée de quatre ans (montant indicatif : 6 millions d'euros).
- Soumission d'une demande de subvention auprès du FED (Secrétariat ACP) visant le financement d'un nouveau programme de connectivité des régimes économiques pour densifier les coentreprises ACP-UE, d'une durée de quatre ans (montant indicatif : 4 millions d'euros).

P17 | La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes



Objectif stratégique	Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.				
Résultat final (horizon 2022)	Les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays ciblés sont consolidées.				
Résultat intermédiaire	L'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation sont renforcés pour les femmes et les jeunes en faveur d'une croissance inclusive.				
Données budgétaires	2019 575 000 €	2020 575 000 €	2021 575 000 €	2022 641 000 €	2019-2022 2 366 000 €
ODD					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend soutenir une croissance durable qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois. Le programme 17 s'inscrit dans le cadre de la Stratégie économique de la Francophonie, de la Stratégie jeunesse et de la Stratégie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il contribue par ailleurs à l'atteinte des ODD n° 4, 5 et 8.

L'entrepreneuriat donne aux femmes et aux jeunes la possibilité d'assurer leur autonomie financière et de s'insérer dans la vie économique : il est donc un levier stratégique d'une croissance inclusive et équitable. En combinant renforcement des capacités, plaidoyer et mobilisation d'expertises, le programme vise à favoriser le développement de l'entrepreneuriat, notamment en milieu rural. Concrètement, les porteurs de projets d'entreprises seront appuyés et les acteurs publics seront formés à l'élaboration de stratégies intégrant l'innovation.

La DFEN est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre de ce programme, qui a instauré une forte synergie technique et/ou financière au sein de la Francophonie (AUF, APF, AIMF et Université Senghor). De nombreux partenariats ont également été conclus avec des acteurs externes comme le programme Afrique Innovation, le PNUD, l'Institut supérieur du développement local, l'Agence de développement local du Sénégal, le Fonds de développement local de Madagascar et l'Observatoire de la Francophonie économique (université de Montréal).



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme répond aux priorités de la *Stratégie économique pour la Francophonie* (2014), qui a identifié les entreprises comme les acteurs centraux de la croissance partagée, créatrices de richesses et d'emplois, lieux d'innovation et de compétitivité, et moteurs de l'intégration spatiale et sociale des territoires.

Le programme répond également à l'action économique et numérique de l'OIF portée par la *Stratégie numérique de la Francophonie* (2012), ainsi qu'aux priorités définies dans la *Stratégie jeunesse de la Francophonie* (2014) et dans les axes 3 et 4 de la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* (2018).

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4, 5 et 8.



Contribution effective à la cible 4.4 : « Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »



Contribution effective aux cibles :

- **5.5 :** « Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique. »
- **5.b :** « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes. »
- **5.c :** « Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent. »



Contribution effective à la cible 8.3 : « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »

2.3. Valeurs ajoutées

- La création de conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires, ainsi qu'à la croissance économique dans les pays en développement. En ciblant également le développement de l'entrepreneuriat en milieu rural, le programme fait de ce territoire l'échelle la plus pertinente pour la production des richesses, la promotion de l'entrepreneuriat, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- Le programme intègre également les acquis de PROFADEL, la nouvelle politique d'appui de l'OIF au développement local et solidaire des pays francophones.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme 17 appuiera et accompagnera les initiatives d'entrepreneuriat et de développement local en faveur des femmes et des jeunes pour atteindre les finalités suivantes :

- une *finalité économique*, notamment celle de donner aux femmes et aux jeunes la possibilité d'assurer leur autonomie financière et de s'insérer dans la vie économique grâce à l'entrepreneuriat, et celle d'accompagner la croissance des entreprises pour qu'elles soient source d'emplois ;
- une *finalité institutionnelle*, en formant les acteurs publics aux stratégies de formalisation, d'accès aux marchés et de financement des entreprises.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *d'appuyer le développement de stratégies publiques* en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation ;
- *de renforcer les capacités des structures intermédiaires* (incubateurs notamment) dans le développement des entreprises ;
- *de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat* et de l'innovation par des actions de formation et de sensibilisation ;
- *de développer et partager des outils, initiatives et bonnes pratiques* destinés à encourager et faciliter l'entrepreneuriat auprès des femmes et des jeunes.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : pays francophones en développement.

Les bénéficiaires :

- les États et gouvernements membres, les ministères impliqués (ministères de l'Économie, de l'Entrepreneuriat et du Commerce, notamment) ;
- les structures et dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat (agences de promotion des PME, guichets uniques, centres de gestion agréés, organismes nationaux de normalisation, agences de promotion des exportations, institutions financières, etc.) ;
- les structures d'accompagnement au développement des entreprises (incubateurs, accélérateurs et espaces de travail collaboratif) ;
- les groupements communautaires (coopératives et groupements de femmes) ;
- les porteurs de projets et les entrepreneurs ;
- les étudiants.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes et Jeunesse

Les femmes et les jeunes constituent le public cible prioritaire du programme. La promotion de la culture de l'entrepreneuriat s'appuiera sur les réseaux de jeunes et de femmes entrepreneurs, aux fins de favoriser les échanges d'expériences et d'encourager l'entrepreneuriat et l'innovation.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

DFEN : chef de file responsable de l'exécution du programme.

UHS : pour la coconstruction des programmes et projets à mettre en œuvre avec les parties prenantes sur le terrain, et pour favoriser l'évaluation de leur impact.

En collaboration, selon les besoins, avec :

DLFCD : pour le développement de l'entrepreneuriat culturel.

IFDD : pour le développement de l'entrepreneuriat vert.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
AUF	Technique	Accord-cadre	Indéterminé
Université Senghor	Technique	Accord-cadre	Indéterminé
AIMF	Technique	Accord-cadre	Indéterminé
APF	Financier	Protocole d'accord	1 an, renouvelable

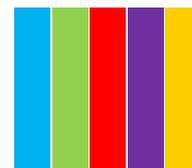
4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
Programme Afrique Innovation (PAI)	Technique et financier	Accord-cadre et protocole d'accord	2 ans
Centre du commerce international	Technique	Accord-cadre	1 an, renouvelable
PNUD	Technique et financier	Accord-cadre	1 an, renouvelable
Institut supérieur du développement local	Technique	Protocole d'accord	1 an, renouvelable
Agence de développement local du Sénégal	Technique et financier	Protocole d'accord	1 an, renouvelable
Fonds de développement local de Madagascar	Technique et financier	Protocole d'accord	1 an, renouvelable
Coopérations bi et multilatérales présentes dans les pays d'intervention	Technique et financier	Accord-cadre	1 an, renouvelable
Observatoire de la Francophonie économique - Université de Montréal	Technique et financier	Accord-cadre Protocole d'accord	3 ans 1 an, renouvelable
Société financière internationale	Technique	Accord-cadre	1 an, renouvelable
Structures d'accompagnement au développement de l'entrepreneuriat	Technique et financier	Protocole d'accord	1 an, renouvelable
Réseaux d'entrepreneurs	Technique et financier	Protocole d'accord	1 an, renouvelable

4.3. Mobilisation de fonds

- Sollicitation de renouvellement auprès des bailleurs actuels (gouvernement du Canada, Sénégal, Gabon, Cameroun et principauté d'Andorre).
- Sollicitation de financements et/ou réponses aux appels à projets, notamment auprès des bailleurs potentiels suivants :
 - Agence française de développement ;
 - African Capacity building Foundation ;
 - Banque mondiale ;
 - Banque africaine de développement ;
 - ONU Femmes ;
 - Union européenne (Plan extérieur d'investissement) ;
 - Agences nationales de développement local ;
 - Fondation Bill et Melinda Gates ;
 - Union panafricaine des coopératives ;
 - Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

P18 | L'accompagnement à la transformation numérique



Objectif stratégique	Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.				
Résultat final (horizon 2022)	Les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays ciblés sont consolidées.				
Résultat intermédiaire	Les enjeux, outils et pratiques favorisant la transformation numérique pour impulser le développement sont davantage intégrés par les acteurs ciblés.				
Données budgétaires	2019	2020	2021	2022	2019-2022
	1 598 000 €	1 598 000 €	1 598 000 €	1 780 000 €	6 574 000 €
ODD					
					



1. Présentation succincte

L'OIF, dans le cadre de sa nouvelle programmation 2019-2022, entend consolider les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays francophones en développement. Le nouveau programme d'accompagnement des pays francophones en développement à la transformation numérique s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie de la Francophonie numérique*, de la *Stratégie économique de la Francophonie*, de la *Stratégie jeunesse* et de la *Stratégie de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Francophonie*. Il contribue par ailleurs à l'atteinte des ODD n° 5, 16 et 17.

La révolution numérique impacte profondément les modèles politiques, économiques, sociaux et culturels traditionnels. Avec le développement de la biométrie, de l'intelligence artificielle, des gigadonnées, des chaînes de blocs, de l'Internet des objets, des géants de l'Internet (GAFAM, NATU et BATX), etc., s'annoncent de nouvelles transformations majeures qui s'incarnent dans la fusion des technologies et leur interaction simultanée dans les mondes physique, numérique et biologique. Dans ce contexte, le programme prévoit de renforcer les capacités des différents acteurs des pays en développement ciblés à intégrer davantage les enjeux, outils et pratiques pour devenir partie prenante de la transformation numérique en cours dans les domaines de la gouvernance numérique (réseaux, données, etc.), des biens communs numériques et des opportunités offertes par les technologies numériques émergentes. Au nombre des principales activités du programme visant à y parvenir figurent notamment l'organisation de formations, la réalisation et la diffusion d'outils favorisant l'appropriation des TIC, l'appui de rencontres et concertations entre décideurs, experts, collectifs professionnels et milieux spécialisés, ainsi que, le cas échéant, le soutien à des initiatives pilotes innovantes.

La DFEN est l'unité administrative chargée de la mise en œuvre du programme, avec l'appui de la DLFCO, de la DAPG, de la DEJ, de l'IFEF, de l'IFDD, du CREFECO, du CREFAP et des différentes UHS. Le programme compte également développer une synergie technique au sein de la Francophonie avec l'APF, ainsi qu'avec des partenaires externes : UIT, UNESCO, CNUCED, UEMOA, CEMAC, OMPI, OAPI, pouvoirs publics et acteurs de la société civile.



2. Enjeux pour la Francophonie

2.1. Alignement par rapport aux priorités de la Francophonie

Le programme contribue en priorité à la mise en œuvre des quatre axes d'intervention de la *Stratégie de la Francophonie numérique – Horizon 2020* « Agir pour la diversité dans la société de l'information », adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en octobre 2012 à Kinshasa. Celle-ci vise à :

- accompagner l'innovation pour favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie numérique ;
- édifier des sociétés de l'information ouvertes, transparentes et démocratiques (e-gouvernement, données ouvertes, etc.) ;
- développer l'intelligence numérique au service de la diversité et du partage (questions émergentes, gouvernance de l'Internet, régulation, etc.) ;
- produire, diffuser et protéger les biens communs numériques.

Le programme s'inscrit également dans le cadre de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022*, qui réaffirme l'importance pour les pays francophones d'explorer les gisements potentiels que sont la créativité et l'innovation technologique, avec comme cible prioritaire les jeunes. Enfin, il s'inscrit dans le cadre de la *Stratégie économique de la Francophonie*, qui insiste notamment sur la promotion du français et de la diversité des langues et des cultures dans le domaine de l'économie numérique, ainsi que sur la nécessité de mobiliser les réseaux francophones pour renforcer l'offre de formation professionnelle adaptée à l'emploi, en particulier dans les secteurs des innovations numériques.

2.2. Contributions aux Objectifs de développement durable

Dans le cadre de ses actions de coopération, le programme contribue principalement à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) n° 4, 5, 8, 9 et 17.



Contribution effective aux cibles :

- **4.1** : « Faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile. »
- **4.4** : « Augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat. »



Contribution effective à la cible 5b : « Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes. »



Contribution effective à la cible 8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »



Contribution effective à la cible 9.c : « Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020. »



Contribution effective à la cible 17.6 : « Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs. »

2.3. Valeurs ajoutées

- Dans le respect du principe de subsidiarité, l'OIF joue un rôle de catalyseur et de facilitateur de la transformation numérique pour les pays francophones en développement, notamment en développant les capacités de création de ressources et les services numériques endogènes.
- L'OIF a acquis une expertise reconnue en matière de construction, d'organisation, de gestion et d'accompagnement des communautés et réseaux dans plusieurs segments du numérique, comme la gouvernance de l'Internet, les biens communs numériques, l'entrepreneuriat et l'innovation auprès des jeunes et des femmes.



3. Présentation de la logique d'intervention

3.1. Finalités et objectifs

Le programme vise, à moyen terme, à ce que les enjeux, outils et pratiques favorisant la transformation numérique pour impulser le développement soient davantage intégrés par les acteurs des pays ciblés, plus particulièrement dans les domaines de la gouvernance numérique (réseaux, données, etc.), des biens communs numériques et des opportunités offertes par les technologies émergentes. Un tel résultat implique l'atteinte des finalités suivantes :

- une *finalité institutionnelle, politique et juridique*, en renforçant notamment les compétences des décideurs en matière de mise en place de stratégies et politiques publiques dans les domaines numériques concernés ;
- une *finalité socioéconomique*, en favorisant l'éclosion d'une économie numérique et la croissance du commerce électronique, ainsi que la créativité et l'innovation technologique pour la société ;
- une *finalité socio-éducative, citoyenne et plus largement d'inclusion numérique*, à travers notamment l'appui au développement de biens communs numériques favorisant l'accès aux savoirs ;
- une *finalité de promotion de la sécurité, des libertés et de la confiance* dans l'univers numérique, en formant notamment les décideurs à la cybersécurité, la lutte contre la cybercriminalité et la protection des données personnelles, ainsi qu'en renforçant les capacités des acteurs aux outils et pratiques numériques collaboratives pour la gestion/prévention des crises et conflits.

Les activités qui seront réalisées au cours de la période 2019-2022 auront pour objectifs :

- *de renforcer les capacités des acteurs* de la gouvernance numérique, notamment au travers de la sensibilisation, des formations et du partage d'outils en vue d'une meilleure appropriation des enjeux de la gouvernance de l'Internet, de la cybersécurité et du commerce électronique, ainsi que pour concevoir, élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques nationales et

régionales, en matière de production et de territorialisation de données numériques, de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité ;

- *de développer et valoriser les outils, ressources, initiatives et pratiques francophones* pouvant potentiellement se poser en « modèle » dans les domaines de la création et de l'usage des biens communs numériques (tels que les ressources éducatives libres, les données et licences ouvertes, la cartographie numérique collaborative, etc.) ;
- *d'accroître les capacités des acteurs* ciblés à s'approprier davantage les opportunités offertes par les technologies numériques émergentes (intelligence artificielle, chaîne de blocs, mégadonnées, technologies financières...), notamment à travers l'appui de rencontres et concertations entre décideurs, experts, collectifs professionnels et milieux spécialisés ;
- *de développer et améliorer les dispositifs de veille et d'accompagnement* pour favoriser le soutien à la diffusion de l'innovation plurisectorielle, portée notamment par le numérique.

3.2. Bénéficiaires

Les pays cibles : pays francophones en développement.

Les bénéficiaires :

- les pouvoirs publics (gouvernements, régulateurs et institutions publiques) intervenant dans le secteur du numérique ;
- la société civile intervenant dans le domaine du numérique ;
- les milieux professionnels et les communautés d'intérêt concernés par l'édification de la société de l'information.

3.3. Actions transversales

a) Égalité entre les femmes et les hommes

Le programme intégrera la sensibilité au genre à travers l'organisation d'activités de formation et de valorisation des compétences féminines dans le domaine du numérique, ainsi que le soutien aux réseaux et initiatives de femmes des pays en développement francophones. Il prendra appui sur la mise en valeur des compétences des formatrices et des expertes dans le domaine de l'innovation numérique.

b) Jeunesse

Compte tenu de la grande capacité d'innovation des jeunes dans le numérique, le programme veillera à favoriser leur implication dans les actions menées.

3.4. Entités chargées de la mise en œuvre opérationnelle

- **DFEN** : chef de file responsable du programme ; passerelles avec les programmes 16 et 17 pour l'accompagnement du Réseau des ministres des Finances sur la question de la fiscalité numérique, l'identification et la mobilisation des jeunes pousses de l'entrepreneuriat numérique, et l'intégration des processus de création de solutions numériques au bénéfice des acteurs du développement économique local soutenus par l'OIF.
- **IFEF** : appui dans le domaine des ressources éducatives libres (REL).
- **DAPG** : formation/sensibilisation des bénéficiaires aux outils et pratiques de la géomatique libre et des données cartographiques ouvertes appliquées à la gestion/prévention des crises et conflits ; renforcement des compétences des administrateurs/responsables techniques des PED impliqués dans les processus électoraux aux potentialités offertes par la cartographie numérique collaborative ; renforcement des compétences des praticiens du droit et des acteurs des médias, ainsi que des capacités parlementaires et des réseaux institutionnels (appui à l'innovation et partage de bonnes pratiques : protection et traitement des données, etc.).

- **UHS** : actions de renforcement de capacités dans la conception, l'élaboration et l'adoption de politiques publiques nationales et régionales de la donnée ; actions de sensibilisation/formation sur la cyber-législation en vue de favoriser l'intégration des spécificités de l'économie numérique dans les législations nationales et régionales ; actions de renforcement de capacités en cybersécurité, commerce électronique et gouvernance de l'Internet ; actions de renforcement de capacités en création de ressources éducatives libres numériques ; actions de sensibilisation et de renforcement des capacités pour l'intégration des enjeux liés aux technologies émergentes ; actions de sensibilisation et de renforcement de capacités multi-acteurs en vue d'une meilleure appropriation du financement participatif.



4. Présentation de la logique partenariale

4.1. Partenaires au sein de la Francophonie

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
APF	Technique : soutien à des activités de renforcement de capacités et/ou de plaidoyer contribuant aux objectifs du programme (notamment sur les aspects de souveraineté numérique)	Modalité contractuelle à définir davantage au cours de 2019	Entente annuelle ou ponctuelle (à définir davantage au cours de la 1 ^{re} année du cycle quadriennal 2019-2022)

4.2. Partenaires externes

Partenaires	Objet du partenariat	Nature juridique du partenariat	Durée et/ou année d'échéance
UIT / UNESCO / CNUCED / UEMOA / CEMAC / OMPI / OAPI	Technique et/ou financier : mutualisation d'expertises, de réseaux et/ou de ressources sur des initiatives contribuant aux objectifs du programme	Modalité contractuelle à définir davantage au cours de 2019	Entente annuelle ou ponctuelle (à définir davantage au cours de la 1 ^{re} année du cycle quadriennal 2019-2022)
Pouvoirs publics (gouvernements, régulateurs et institutions publiques)	Technique et/ou financier : renforcement de capacités, plaidoyer et/ou mutualisation de ressources sur des initiatives contribuant aux objectifs du programme	Modalité contractuelle à définir davantage au cours de 2019	Entente annuelle ou ponctuelle (à définir davantage au cours de la 1 ^{re} année du cycle quadriennal 2019-2022)
Acteurs de la société civile et milieux professionnels	Technique et/ou financier : renforcement de capacités, de mise en réseau et/ou mutualisation de ressources sur des initiatives contribuant aux objectifs du programme	Modalité contractuelle à définir davantage au cours de 2019	Entente annuelle ou ponctuelle (à définir davantage au cours de la 1 ^{re} année du cycle quadriennal 2019-2022)

4.3. Mobilisation de fonds

- Sollicitation de renouvellement auprès du bailleur principal (Fédération Wallonie Bruxelles) du Réseau francophone de l'innovation (Finnov).



OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Annexes



OIF

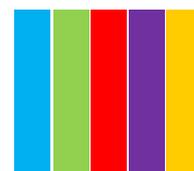
Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 1 | Cadres logiques

Les cadres logiques sont des outils de gestion qui visent à améliorer la conception des actions. Ils supposent la détermination des éléments stratégiques (ressources, extrants, réalisations et impacts) et de leurs relations causales, des indicateurs ainsi que des facteurs extérieurs (risques) qui peuvent avoir une influence sur le succès ou l'échec de l'action.

Autrement dit, il s'agit d'une vue synthétique du programme, dont il est la « Charte ». Le cadre logique est en quelque sorte le document de référence qui sert de repère tout au long de la vie du programme à toutes les parties concernées.

P1 | Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement



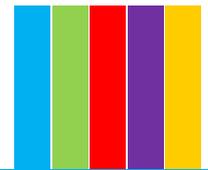
Objectif stratégique	Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.
Résultat final (horizon 2022)	L'influence des acteurs francophones et le rayonnement de la langue française sont accrus dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.
Résultat intermédiaire	Les capacités de travail en français au service du développement et de la coopération internationale sont renforcées.
ODD	  

Résultats immédiats	1.1. Les compétences langagières en français des diplomates et des fonctionnaires nationaux, et des organisations régionales et internationales sont renforcées, par le biais, notamment, des outils numériques.	1.2. Les compétences langagières en français des acteurs de la société civile sont renforcées à des fins d'intégration professionnelle, économique, sociale et culturelle.	1.3. Des leviers sont activés pour faire respecter le statut de la langue française et le multilinguisme dans le cadre des Jeux olympiques et dans les organisations internationales régionales.	1.4. Les actions de rayonnement de la langue française et d'influence des francophones sont intensifiées, par le biais, notamment, des interventions des différentes UHS.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion (%) des certifiés, hommes et femmes, ayant atteint un niveau B1 minimum. – Adéquation entre les compétences langagières et communicatives acquises, et les enjeux sur lesquels interviennent les fonctionnaires des OI. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'acteurs de la société civile formés. – Degré d'acquisition des compétences par les acteurs de la société civile formés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'actions menées pour l'utilisation du français dans les JO et les OI. – Utilisation du français dans les Jeux olympiques. 	<ul style="list-style-type: none"> – Taux d'augmentation des actions contribuant au rayonnement de la langue française réalisées par les UHS concernées. – Nombre de sollicitations reçues par les associations de professeurs de français pour leur participation à des événements internationaux.

Extrants

- Les cadres et experts des organisations internationales régionales sont formés au et en français aux enjeux de haut niveau.
 - Les diplomates et fonctionnaires nationaux sont formés au et en français aux enjeux prioritaires pour la Francophonie (IFN&IFE).
 - Des outils de gestion et de formation et auto-formation en français sont créés et mis à disposition.
- Des outils d'ingénierie de formation et d'évaluation linguistiques sont élaborés pour accompagner les différentes interventions de l'OIF.
 - Des formations et outils en français langue professionnelle pour publics ciblés dans le cadre d'une formation tout au long de la vie sont mis en œuvre.
 - Des dispositifs d'apprentissage du français sont mis en œuvre au bénéfice des populations migrantes et réfugiées.
- Le suivi du vademecum relatif à l'usage du français dans les OI est assuré.
 - Le suivi du Grand Témoin de la langue française dans les JO est assuré.
 - Un réseau des GAF est animé.
- Des actions de sensibilisation et de plaidoyer sont menées.
 - Le Forum mondial de la langue française est organisé.
 - Des réseaux d'experts francophones sont créés et développés, y compris le Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence (REFIC).
 - Le partenariat avec la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et les associations nationales de professeurs de français est renforcé.

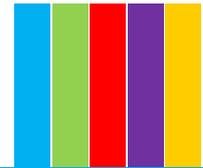
P2 | La production de connaissances en langue française et l'accès aux savoirs et aux contenus



Objectif stratégique	Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.
Résultat final (horizon 2022)	L'influence des acteurs francophones et le rayonnement de la langue française sont accrus dans un contexte de diversité linguistique et culturelle.
Résultat intermédiaire	L'observation de la langue française et des dynamiques culturelles, et l'accès aux connaissances et aux contenus sont favorisés.
ODD	   

Résultat immédiats	2.1. L'observation de la langue française et des dynamiques culturelles, et l'accès aux connaissances et aux contenus sont favorisés.	2.2. L'accès aux savoirs, à l'information, et aux contenus culturels et numériques est amélioré.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de documents produits sur la situation de la langue française. – Taux de croissance du nombre d'utilisateurs du site Internet de l'Observatoire. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de prêts externes de documents dans les bibliothèques des CLAC. – Taux de réussite aux examens scolaires des usagers, jeunes femmes et hommes, des CLAC.
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> – La veille, la collecte de données et les recherches d'échanges scientifiques sont mises en œuvre. – Des données, analyses et études, y compris prospectives, sur la langue française et les grandes tendances culturelles et linguistiques, ainsi que sur le suivi du vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales sont produites. – Des contenus sur la langue française, ses variétés et la diversité culturelle et linguistique sont diffusés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des pays sont accompagnés dans la mise en place de centres nationaux adaptés au développement d'une politique nationale de lecture publique. – Des nouveaux réseaux CLAC sont créés ou finalisés dans des pays non encore dotés. Des Espaces du livre francophone (ELFE) sont créés dans des structures de lecture publiques existantes ainsi qu'au sein de structures ou de manifestations dédiées à l'apprentissage du français ou au dialogue des cultures auprès de publics fragilisés (réfugiés) et jeunes. Des réseaux de biblio-malles sont créés et desservent des établissements scolaires. – L'offre de services des réseaux CLAC est renforcée par des dotations adéquates en biens culturels et en équipements audiovisuels et numériques, et les volets culturel, artistique et de développement communautaire sont renforcés afin de promouvoir le patrimoine immatériel des pays et de promouvoir le dialogue des cultures.

P3 | La gouvernance culturelle et linguistique, le dialogue des cultures



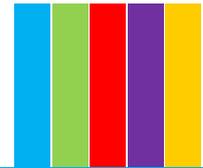
Objectif stratégique	Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique.
Résultat final (horizon 2022)	La prise en compte de la culture et des enjeux de diversité culturelle est renforcée dans les stratégies de développement durable, et la participation des jeunes femmes et jeunes hommes à l'innovation et à la création artistique, culturelle et numérique est augmentée.
Résultat intermédiaire	L'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques pour le développement des industries culturelles, incluant les enjeux du numérique, l'aménagement linguistique, la promotion du multilinguisme et le dialogue des cultures, sont favorisées.
ODD	  

Résultats immédiats	3.1. Les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques de développement des industries culturelles et créatives, incluant les enjeux du numérique, des médias, et de l'engagement des jeunes et femmes, sont accrues.	3.2. La gouvernance linguistique, ainsi que l'alliance entre le français et les langues en partage sont approfondies.	3.3. Des rencontres et des initiatives favorisant le dialogue des cultures sont développées.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'acteurs publics et d'organisations professionnelles dont les capacités ont été renforcées. – Proportion (%) des pays appuyés ayant mis en œuvre des politiques de développement des industries culturelles et créatives tenant compte des enjeux du numérique, des médias, et de l'engagement des jeunes et des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'initiatives déployées pour la promotion et la valorisation des langues. – Intégration des outils de promotion du plurilinguisme par les bénéficiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils produits et partagés lors des sessions de formation. – Nombre de rencontres et d'initiatives sur le dialogue des cultures organisées au bénéfice des jeunes femmes et hommes.

Extraits

- Des stratégies de développement des filières d'industries culturelles et créatives incluant les enjeux du numérique et des médias sont élaborées.
- Le niveau d'information et de sensibilisation des décideurs est amélioré à travers l'organisation de rencontres, et la réalisation et la diffusion d'études sur la contribution de la culture au développement, les enjeux de diversité culturelle et le rôle stratégique des médias dans la promotion de la diversité des contenus culturels.
- Des coopérations internationales sont renforcées à des fins de promotion de la diversité culturelle et de la gouvernance culturelle.
- Les structures chargées des politiques linguistiques des pays ciblés sont accompagnées, le cas échéant, par un pacte linguistique, et des outils d'aide à la décision sont produits.
- Des manifestations scientifiques et des initiatives de valorisation, de sensibilisation et de plaidoyer sur le plurilinguisme sont intensifiées et exploitées.
- Des outils et supports innovants pour la promotion de la diversité linguistique et la formation en langues sont produits et diffusés.
- Des diagnostics sur la perception de l'altérité sont élaborés.
- Les acteurs sont sensibilisés aux enjeux relatifs à la conscientisation, à la déconstruction des stéréotypes et aux préjugés.
- Des rencontres favorisant la production de savoirs et d'analyses en matière de diversités culturelles et de dialogue des cultures sont organisées et accompagnées.
- Les pratiques et les œuvres favorisant le dialogue des cultures sont valorisées et partagées.

P4 | La créativité et l'entrepreneuriat culturel

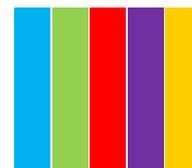


Objectif stratégique	Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique.
Résultat final (horizon 2022)	La prise en compte de la culture et des enjeux de diversité culturelle est renforcée dans les stratégies de développement durable, et la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes à l'innovation et à la création artistique, culturelle et numérique est augmentée.
Résultat intermédiaire	La créativité est renforcée par des mécanismes de soutien et par une meilleure structuration des entreprises culturelles.
ODD	  

Résultats immédiats	4.1. La qualité de la production culturelle est améliorée.	4.2. Les opportunités de financement et de revenus pour les créateurs et les entrepreneurs culturels, particulièrement les jeunes et les femmes, sont accrues.	4.3. Les créateurs et leurs œuvres sont davantage valorisés.	4.4. Les actions de rayonnement de la langue française et d'influence des francophones sont intensifiées, par le biais, notamment, des interventions des différentes UHS.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion (%) des œuvres soutenues sélectionnées dans les grands événements internationaux. – Conformité des œuvres soutenues avec les standards internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de créateurs, d'entrepreneurs (ventilé par sexe et par âge) et de structures pour lesquelles des opportunités de financement ont été créées. – Niveau de financements mobilisés par les acteurs soutenus (ventilé par sexe et par âge). 	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion des créateurs et créatrices soutenus ayant participé à des événements internationaux. – Médiatisation des œuvres soutenues. 	<ul style="list-style-type: none"> – Taux d'augmentation des actions contribuant au rayonnement de la langue française réalisées par les UHS concernées. – Proportion d'auteurs francophones soutenus participant à des événements culturels internationaux.

- Des mécanismes d'appui à la production d'œuvres de qualité (films, programmes audiovisuels, expositions, œuvres littéraires, etc.) sont développés.
- Des initiatives de formation professionnelle et de renforcement de capacités sont soutenues.
- Des organisations et des réseaux professionnels capables de contribuer à la structuration des filières culturelles sont soutenus.
- La participation des professionnels francophones, particulièrement les jeunes et les femmes, aux marchés, foires et salons est valorisée.
- Un nombre ciblé d'entreprises culturelles, particulièrement celles dirigées par des jeunes et des femmes, bénéficient d'un suivi-accompagnement sur la durée.
- Les fonds de garantie des industries culturelles ont bénéficié d'un renforcement des capacités d'intervention, et des cadres d'institutions bancaires sont sensibilisés aux financements des entreprises et projets culturels.
- Des opérations de détection de talents sont déployées.
- Des rendez-vous favorisant la promotion des œuvres et des créateurs sont accompagnés.
- Des supports d'information et de communication sur l'actualité culturelle francophone et les programmes de la DLFCF sont produits et diffusés.
- Dans le cadre du festival des Cinq Continents de la Francophonie à New York, des auteurs sont invités, dont le lauréat du prix des Cinq Continents.
- Une rencontre est organisée par la Représentation de Genève au Palais des Nations, en marge du Salon du livre de Genève.

P5 | Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes



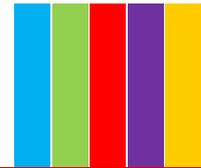
Objectif stratégique	Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile.
Résultat final (horizon 2022)	La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'Homme et celui de l'État de droit se sont améliorés dans l'espace francophone.
Résultat intermédiaire	La gouvernance démocratique, les droits de l'Homme et l'égalité entre les femmes et les hommes sont davantage respectés.
ODD	    

Résultats immédiats	<p>5.1. Les capacités des institutions nationales sont améliorées, et les pratiques prennent davantage en compte la gouvernance démocratique.</p>	<p>5.2. L'implication des acteurs clés, en particulier la société civile, dans la promotion et la protection des droits de l'Homme est accrue.</p>	<p>5.3. Les capacités des acteurs publics et celles de la société civile sont renforcées pour la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion des institutions nationales francophones appuyées ayant mis en œuvre des compétences et connaissances acquises en matière de gouvernance démocratique. – Taux de mobilisation des acteurs de la démocratie et des réseaux institutionnels sur des initiatives d'intérêt commun en matière de gouvernance démocratique. 	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau de compréhension et des connaissances, par les acteurs appuyés, des principes des droits de l'Homme dont bénéficient tous les détenteurs de droits, principalement les jeunes et les femmes. – Proportion d'États et gouvernements appuyés ayant ratifié les conventions internationales pertinentes qui touchent aux droits de l'Homme, et particulièrement aux droits des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion des pays ayant un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre la mise en œuvre des engagements EFH. – Proportion d'hommes et de femmes dont le niveau de connaissances EFH et de satisfaction sur les enjeux EFH s'est amélioré.

Extrants

- Les institutions nationales, les administrations, les partis politiques et la société civile sont formés, et accompagnés aux enjeux des réformes, des textes et des lois, et à leur mise en œuvre.
 - Les acteurs de la démocratie sont formés/sensibilisés en matière de gouvernance démocratique.
 - Les réseaux institutionnels de la Francophonie sont renforcés et mobilisés en faveur de la promotion et de la mise en œuvre de la gouvernance démocratique.
 - Les parlementaires sont sensibilisés, formés et mobilisés aux enjeux de la gouvernance démocratique, et à la promotion et la protection des droits de l'Homme.
 - Les textes parlementaires sont partagés, diffusés et mis à disposition pour une meilleure prise en compte des enjeux démocratiques.
- Les États et gouvernements, et la société civile sont accompagnés et appuyés dans le processus de l'examen périodique universel (EPU).
 - Les États et gouvernements sont accompagnés et appuyés pour la ratification des principaux traités relatifs aux droits de l'Homme et pour leur mise en œuvre.
 - Les États et gouvernements sont sensibilisés, accompagnés et appuyés dans la protection et la promotion des droits de l'Homme.
 - Les acteurs de la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme sont formés, sensibilisés et accompagnés dans le renforcement de leur action en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme.
 - Des outils et les bonnes pratiques sont élaborés et partagés pour une meilleure diffusion et appropriation des droits de l'Homme.
- Les acteurs ciblés sont formés/sensibilisés aux enjeux de la prévention des disparités de genre et à la lutte contre toutes les formes de discriminations faites aux femmes et aux filles.
 - Les acteurs ciblés sont mobilisés face aux enjeux de la prévention et à la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, en particulier les mariages forcés et précoces.
 - Les femmes d'influence sont formées sur leur pleine participation et leur accès aux processus décisionnels dans la vie politique, publique et économique.

P6 | Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne et de médias indépendants et responsables



Objectif stratégique

Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile.

Résultat final (horizon 2022)

La gouvernance démocratique, le respect des droits de l'Homme et celui de l'État de droit se sont améliorés dans l'espace francophone.

Résultat intermédiaire

La primauté du droit, l'indépendance de la justice et des médias, et la liberté d'expression sont consolidées.

ODD

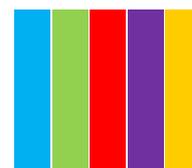


Résultats immédiats	6.1. Les textes et normes légales organisant l'État de droit sont disponibles et adaptés aux standards internationaux.	6.2. Les institutions garantes de l'État de droit et de la liberté d'expression sont renforcées dans leur autorité et leurs attributions.	6.3. Les capacités des praticiens du droit et des médias sont renforcées, et leur expertise est valorisée.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'États disposant de textes adaptés aux standards internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Degré d'indépendance juridique et d'autonomie budgétaire des institutions. – Existence d'un environnement propice à la société civile et aux organisations non gouvernementales de plaidoyer pour les droits de l'Homme (source : www.civicus.org). 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de praticiens du droit et d'acteurs des médias formés, dont les femmes. – Variation des bénéficiaires femmes et jeunes. – Nombre de pays touchés et de sessions de formation organisées.

Extraits

- | | | |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Les États et gouvernements sont appuyés dans la modernisation et l'harmonisation des droits nationaux, avec un accent particulier sur les médias, la liberté de la presse et l'environnement juridique des affaires.- Les acteurs sont sensibilisés à la nécessité de la mise en œuvre des textes et normes légales adaptés aux standards internationaux organisant l'État de droit.- Les acteurs sont sensibilisés aux enjeux de la modernisation et à l'harmonisation des droits nationaux avec un accent particulier sur les médias et la liberté de la presse, et l'environnement juridique des affaires. | <ul style="list-style-type: none">- Les acteurs sont mobilisés en faveur de l'État de droit, de la promotion de la diversité des cultures juridiques et de la liberté d'expression.- Les acteurs sont mobilisés aux enjeux de la promotion de la lutte contre l'impunité, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les atteintes à la liberté d'expression, ainsi que sur les processus de transition (justice, vérité et réconciliation).- Les États et gouvernements sont accompagnés pour la création de mécanismes indépendants de régulation des paysages médiatiques.- Les États et gouvernements sont appuyés dans la mise en œuvre des textes et normes légales organisant l'État de droit.- Les États et gouvernements sont appuyés dans l'élaboration des plans de réforme et la modernisation de la justice. | <ul style="list-style-type: none">- Les personnels judiciaires et les praticiens du droit (et les jeunes juristes) sont formés afin de répondre aux nouveaux défis posés à l'État de droit.- Les journalistes et les acteurs des médias (et les jeunes journalistes) sont formés aux défis de l'innovation, de la déontologie et du partage de bonnes pratiques. |
|---|--|---|

P7 | Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale



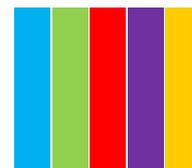
Objectif stratégique	Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix.
Résultat final (horizon 2022)	La Francophonie contribue à l'établissement d'un environnement stable et apaisé dans l'espace francophone.
Résultat intermédiaire	La paix et la sécurité sont renforcées par la contribution à la résolution de conflits et de crises, ainsi que par la prévention des menaces transversales (terrorisme, radicalisation violente, etc.).
ODD	 

Résultats immédiats	7.1. Les capacités des acteurs en matière de prévention et de gestion des crises et des conflits sont renforcées.	7.2. La contribution multidimensionnelle francophone aux opérations de maintien de la paix est accrue.	7.3. Les capacités des acteurs aux niveaux national et multilatéral en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente et en faveur du « Libres ensemble » sont renforcées.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'institutions appuyées qui utilisent les approches et instruments francophones développés en matière de prévention et de gestion des crises et des conflits. – Pourcentage d'initiatives menées conjointement avec les partenaires internationaux par rapport à l'ensemble des actions conduites par l'OIF dans le cadre de crises/conflits survenus au sein des États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage des personnels francophones (militaires, policiers et civils), y compris des femmes et des jeunes, déployés dans les missions de maintien de la paix. – Nombre d'initiatives menées ou soutenues par l'OIF ou conjointement instruites avec les principaux acteurs internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux du maintien de la paix. – Proportion de femmes francophones occupant des postes de responsabilités au sein des opérations de maintien de la paix ou au Secrétariat des Nations unies. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'initiatives conduites dans ce cadre par l'OIF ou conjointement avec des partenaires au profit d'acteurs politiques, institutionnels et de la société civile des États membres de l'OIF. – Pourcentage des pays appuyés ayant entrepris la mise en place de politiques publiques, plans, stratégies ou mécanismes de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation violente.

Extraits

- Les acteurs politiques, institutionnels et sociaux impliqués dans la prévention et la gestion des crises bénéficient d'un appui politique et technique (envoyés spéciaux, médiation, appui technique).
 - Les concertations et les coopérations avec les partenaires internationaux et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sont accrues en faveur d'une réponse concertée et efficace aux crises et aux conflits dans l'espace francophone.
 - Les acteurs politiques, les centres de recherche francophones et les organisations non gouvernementales, notamment les associations de femmes, sont soutenus pour le développement et la mise en œuvre des mécanismes de prévention et de gestion des crises.
 - Les approches et instruments francophones sont développés en matière de prévention et de gestion des crises et des conflits.
- Les acteurs clés sont formés/sensibilisés sur l'usage du français et le multilinguisme dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies.
 - Les États membres sont formés, sensibilisés, appuyés et accompagnés pour un engagement subséquent dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies.
 - Des partenariats avec les acteurs multilatéraux sont établis et renforcés dans une logique de complémentarité et d'efficacité des actions en matière d'opérations de maintien de la paix.
- Les capacités des acteurs nationaux (institutionnels et non gouvernementaux) sont renforcées en matière de prévention et de lutte contre les menaces transversales.
 - Des partenariats avec les acteurs nationaux et multilatéraux sont établis et renforcés dans une logique de complémentarité et d'efficacité des actions en matière de prévention de la radicalisation violente, et de lutte contre le terrorisme et le crime organisé.
 - Des outils, initiatives et bonnes pratiques sont partagés, diffusés et mis à disposition pour une meilleure valorisation de l'expertise et des réseaux francophones en matière de prévention de la radicalisation violente et de lutte contre le terrorisme.
 - Des acteurs clés sont sensibilisés et formés à l'initiative « Libres ensemble ».

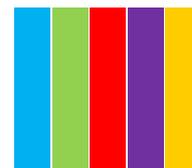
P8 | L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie



Objectif stratégique	Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix.	
Résultat final (horizon 2022)	La Francophonie contribue à l'établissement d'un environnement stable et apaisé dans l'espace francophone.	
Résultat intermédiaire	Les processus électoraux libres, fiables et transparents sont renforcés à travers des dispositifs institutionnels, juridiques et techniques.	
ODD		

Résultats immédiats	8.1. Les capacités des organes de gestion des élections sont renforcées en vue de la tenue d'élections inclusives, fiables et transparentes.	8.2. La participation des organisations de la société civile dans les processus électoraux est soutenue, et le renforcement de leurs capacités opérationnelles en la matière est assuré.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Taux d'acceptation des résultats électoraux par les acteurs politiques. – Taux d'exécution des activités des organes de gestion des élections appuyées. – Taux d'organes de gestion des élections pérennisés et/ou professionnalisés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau d'implication des OSC dans les processus électoraux. – Taux de participation des femmes et des jeunes dans les processus électoraux. – Taux d'exécution des plans d'action des OSC appuyées.
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> – Les organes de gestion des élections sont formés à la conduite des transitions et à l'organisation de scrutins fiables et transparents. – Des acteurs politiques et associatifs de la société civile sont formés pour une intériorisation effective des principes démocratiques. – Les cadres juridiques et institutionnels des élections sont adaptés en tenant compte des enjeux liés aux élections. – Des outils, initiatives et bonnes pratiques sont partagés, diffusés et mis à disposition pour une meilleure valorisation de l'expertise et des réseaux francophones en matière de gestion harmonieuse et efficace des transitions et des élections. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les autorités nationales sont formées et sensibilisées à favoriser la participation des femmes et des jeunes dans les processus électoraux. – Les organisations de la société civile sont formées, sensibilisées et soutenues en vue de l'observation nationale des élections.

P9 | Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ELAN)

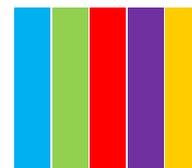


Objectif stratégique	Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.
Résultat final (horizon 2022)	Tous les enfants (filles et garçons) et les jeunes (femmes et hommes) bénéficient respectivement d'une éducation de base et d'une formation professionnelle et technique de qualité dans l'espace francophone.
Résultat intermédiaire	L'enseignement plurilingue, l'alphabétisation, l'éducation non formelle sont davantage pris en compte dans les réformes curriculaires.
ODD	  

Résultats immédiats	<p>9.1. Les politiques éducatives des pays intègrent l'enseignement plurilingue, l'alphabétisation, l'éducation non formelle, l'éducation à la citoyenneté, en tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.</p>	<p>9.2. Les capacités des acteurs des systèmes éducatifs sont renforcées, tenant compte des approches pédagogiques nouvelles et innovantes.</p>	<p>9.3. Des outils et des méthodes en faveur de l'alphabétisation, de l'éducation non formelle et de l'éducation tout au long de la vie sont élaborés et mis à disposition en prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.</p>
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de pays intégrant l'approche plurilingue dans leurs curricula. – Nombre de pays proposant des systèmes alternatifs pour une éducation tout au long de la vie. – Nombre de pays prenant en compte dans leurs réformes curriculaires les thématiques émergentes liées à l'entrepreneuriat, au numérique éducatif, à l'innovation, à la citoyenneté et aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'établissements de formation des maîtres intégrant la dimension plurilingue dans leurs programmes de formation. – Nombre d'enseignants et d'encadrants formés à l'approche plurilingue (ventilés par sexe et âge). – Nombre d'acteurs de ministères formés aux approches de remédiation (ventilés par sexe). – Nombre de cadres de certification et/ou d'équivalence (ventilés par sexe et âge). 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils développés et co-construits avec les pays. – Nombre d'utilisateurs du dispositif de renforcement de lien entre l'institution et les parents (ventilé par sexe et âge). – Nombre d'outils de gestion établis. – Nombre d'outils de mesure d'impact élaborés et mis en œuvre.

Extrants	<ul style="list-style-type: none"> - L'extension de l'enseignement plurilingue est planifiée, mise en œuvre, suivie et évaluée. - L'alphabétisation et l'éducation non formelle sont renforcées par des systèmes de passerelles. - L'éducation formelle et l'éducation non formelle sont renforcées par des systèmes de passerelles. - De nouveaux curricula sont élaborés, incluant des thématiques émergentes (entrepreneuriat, numérique éducatif, innovation, éducation à la citoyenneté, égalité entre les femmes et les hommes, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les formateurs et les encadrants des enseignants des niveaux central et déconcentré sont formés à l'approche de l'éducation plurilingue. - Les acteurs de l'éducation, particulièrement les femmes (décideurs, parents d'élèves, syndicats d'enseignants, etc.), adhèrent davantage à l'enseignement bilingue (français / langue nationale) dans les systèmes éducatifs formels. - Les acteurs clés, particulièrement les femmes, au sein des ministères sont formés à l'élaboration des cadres nationaux et régionaux de certification pour l'alphabétisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils pédagogiques et didactiques sont élaborés, dans le respect de l'égalité femmes-hommes, pour l'enseignement plurilingue. - Un dispositif de renforcement du lien entre l'institution scolaire et les parents d'élèves est mis en place. - Des outils de gestion, et des normes de qualité et d'équité sont établis et mis en œuvre. - Des outils de mesure d'alphabétisme et d'impact sont élaborés et mis en œuvre dans les pays.
-----------------	--	---	---

P10 | Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maitres (IFADEM)

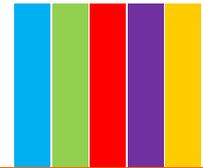


Objectif stratégique	Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.
Résultat final (horizon 2022)	Tous les enfants (filles et garçons) et les jeunes (femmes et hommes) bénéficient respectivement d'une éducation de base et d'une formation professionnelle et technique de qualité dans l'espace francophone.
Résultat intermédiaire	La formation initiale et continue des enseignants, des apprenants et des professionnels de l'éducation est améliorée.
ODD	  

Résultats immédiats	10.1. Les capacités des enseignants pour l'enseignement du et en français, prioritairement en zones rurales, sont massivement renforcées.	10.2. Les compétences linguistiques et/ou langagières des apprenants sont améliorées.	10.3. Des innovations techno-pédagogiques améliorent les méthodes d'enseignement-apprentissage.	10.4. Les capacités des institutions et des personnels chargés de la formation continue des enseignants de l'éducation sont renforcées.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils numériques, et documents pédagogiques développés et déployés. – Proportion des enseignants ayant achevé leur formation aux moyens de ces outils. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de personnes formées (ventilées par sexe). – Nombre d'outils de transition linguistique développés. – Nombre de formations spécifiques mises à disposition des pays. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de ressources éducatives libres produites. – Proportion des acteurs utilisant le numérique éducatif comme complément à l'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion des personnels chargés de la formation continue ayant renforcé leurs capacités.

Extraits	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils numériques pour la formation des enseignants sont déployés. - Un dispositif de formation à distance destiné à un large public d'enseignants de l'éducation de base est mis en œuvre pour un meilleur apprentissage du et en français. - Des documents pédagogiques et des cours en ligne ouverts et massifs (CLOM) sont mis à la disposition des enseignants et des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des accompagnements spécifiques sont mis en œuvre pour les apprenants. - Des formations spécifiques destinées aux adultes sont mises à disposition des pays. - Des outils de transition linguistique langues nationales – français sont élaborés et mis à disposition dans les lieux de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources éducatives libres sont produites, indexées et partagées. - Les acteurs de l'éducation sont formés sur le numérique éducatif. - Des bonnes pratiques dans le domaine de l'innovation technologique sont partagées et diffusées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des contenus de formation des enseignants sont conçus, adaptés et diffusés en format numérique et/ou papier. - Les cadres des systèmes éducatifs sont formés à la conception et à la gestion de dispositifs de formation à distance. - L'équipement (pour le numérique) des services est mis en place dans les ministères, selon les besoins identifiés.
-----------------	--	--	---	--

P11 | Formation et insertion professionnelle

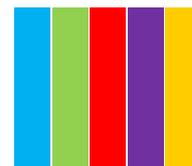


Objectif stratégique	Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne.
Résultat final (horizon 2022)	Tous les enfants (filles et garçons) et les jeunes (femmes et hommes) bénéficient respectivement d'une éducation de base et d'une formation professionnelle et technique de qualité dans l'espace francophone.
Résultat intermédiaire	L'insertion professionnelle des jeunes, scolarisés ou déscolarisés, s'est accrue par la formation professionnelle dans des filières stratégiques.
ODD	   

Résultats immédiats	11.1. Des méthodes et des outils pour une meilleure adéquation formation/emploi dans les filières stratégiques sont élaborés et mis en œuvre.	11.2. Les programmes élaborés selon l'approche par les compétences améliorent l'insertion professionnelle des jeunes.	11.3. Les compétences langagières professionnelles sont renforcées.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils développés. – Nombre de jeunes suivis. – Nombre de publications produites et diffusées. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de pays ayant adapté l'approche par compétences et/ou VAE. – Nombre d'enseignants, tuteurs et maîtres d'apprentissage formés. – Mesure du taux d'insertion des diplômés dans un secteur économique avant et après l'intervention du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> – Taux de satisfaction des usagers de la méthodologie d'apprentissage. – Taux d'utilisation de la méthodologie.

<p style="text-align: center;">Extrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des outils d'analyse des emplois, tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans au moins un secteur économique prioritaire pour la croissance du pays sont élaborés et mis à disposition des pays ciblés. - Des outils d'orientation professionnelle, fondés sur les besoins en emplois et les filières de formation existantes, tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, sont élaborés et mis à disposition des pays ciblés. - Des outils de mesure de l'insertion professionnelle des jeunes formés par les dispositifs de FPT et d'apprentissage ont été mis en place dans au moins cinq centres pilotes de FPT. - Des publications/études sont élaborées, produites et diffusées auprès des pays membres, des organisations régionales, et des partenaires techniques et financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le transfert d'expertise francophone en ingénierie de formation APC visant une meilleure adéquation entre l'offre de FPT initiale et la demande du marché du travail est réalisé. - La formation hybride à la pédagogie APC est réalisée dans au moins deux pays pilotes. - Un dispositif de validation des acquis d'expérience (VAE) est adapté au contexte et implanté dans au moins un secteur économique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une méthodologie en français professionnel pour les enseignants et les apprenants dans le secteur du tourisme est développée, implantée et diffusée.
--	---	---	--

P12 | Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse



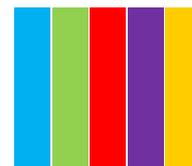
Objectif stratégique	Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs.
Résultat final (horizon 2022)	Les opportunités d'échanges, d'apprentissage, et de partage des compétences et des connaissances des jeunes femmes et hommes sont accrues.
Résultat intermédiaire	Les capacités des jeunes sont renforcées, en particulier par la mise en place d'opportunités de mobilité, et des politiques et des stratégies multisectorielles en leur faveur.
ODD	     

Résultats immédiats	12.1. Les jeunes ont davantage accès à des occasions de mobilité et d'échanges d'expérience.	12.2. Les capacités des jeunes et des organisations de jeunesse à mettre en œuvre des projets, à promouvoir les valeurs du vivre-ensemble et à participer à la vie publique sont accrues.	12.3. Les capacités des acteurs étatiques et non gouvernementaux sont renforcées en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques multisectorielles.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de jeunes (et parmi eux, pourcentage de femmes et d'hommes) bénéficiaires d'opportunités de mobilité. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'organisations de jeunes (et, parmi eux, pourcentage de femmes et d'hommes) dont les capacités ont été renforcées. – Nombre de jeunes (et, parmi eux, pourcentage des femmes et d'hommes) dont les capacités ont été renforcées. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'actions menées, et leur nature, auprès des États et gouvernements membres pour renforcer leurs capacités en matière de politiques publiques de jeunesse et d'éducation. – Nombre d'intervenants dans le domaine ayant bénéficié d'une formation sur les politiques publiques de jeunesse et/ou d'éducation. – Nombre d'organisations dédiées aux jeunes ayant bénéficié d'une formation renforçant leurs capacités techniques.

Extraits

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Des volontaires de la Francophonie sont recrutés et formés, et agissent au service de projets internationaux et du rayonnement des missions de la Francophonie.- Des jeunes ciblés sont soutenus pour participer à des programmes d'échanges et d'immersion (numérique, Jeux olympiques, PIJE, etc.)- Des plateformes et des outils sont développés pour une coopération innovante en matière de mobilité et de volontariat (mise en réseau, partage de bonnes pratiques, volontariat en ligne...). | <ul style="list-style-type: none">- Les acteurs ciblés sont formés/sensibilisés au développement durable, et aux valeurs de la Francophonie et du vivre-ensemble en lien avec l'initiative « Libres ensemble ».- Des projets et initiatives des jeunes et des organisations de jeunesse sont soutenus, favorisant leur inclusion politique, économique, financière et sociale (Finance ensemble, FIJEV, prix Jeunes Entrepreneur(e)s, communauté de jeunes talents francophones, Fonds d'appui aux petits projets des jeunes, formations et incubateurs Libres ensemble, réseau de porte-parole Libres ensemble...).- Des initiatives favorisant la participation des jeunes aux instances de la Francophonie et à d'autres instances représentatives et décisionnelles sont renforcées ou mises en place (Conférence internationale des jeunes francophones et participation des jeunes aux Sommets de la Francophonie ; Réseau des jeunes parlementaires de l'APF, Parlement francophone des jeunes, Parlements nationaux des jeunes...). | <ul style="list-style-type: none">- Une assistance technique est fournie aux structures nationales, et les acteurs étatiques et non gouvernementaux de jeunesse sont formés/sensibilisés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation de politiques publiques multisectorielles en matière d'éducation et de jeunesse, y compris la prévention des phénomènes de radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes, femmes et hommes.- Une assistance technique est fournie aux institutions nationales et régionales pour renforcer et mettre en place un dispositif de volontariat et de mobilité de qualité.- Des formations sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de jeunesse sont dispensées aux cadres et intervenants du secteur en vue d'améliorer leurs compétences techniques et leurs capacités d'exécution.- Des outils d'aide à la décision et à la définition de politiques sont développés et mis à disposition des acteurs de l'éducation et de la jeunesse (états des lieux, enquêtes, études et rapports thématiques, dispositifs de veille thématique, documents de valorisation des bonnes pratiques, analyses prospectives, plaidoyers stratégiques, etc.). |
|---|---|--|

P13 | La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie



Objectif stratégique	Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs.
Résultat final (horizon 2022)	Les opportunités d'échanges, d'apprentissage, et de partage des compétences et des connaissances des jeunes femmes et hommes sont accrues.
Résultat intermédiaire	Les Jeux de la Francophonie, événement culturel et sportif international, rassemblent et mobilisent davantage les jeunes autour des valeurs de solidarité, de diversité et d'excellence.
ODD	      

S immédia	13.1. L'organisation des Jeux de la Francophonie est améliorée.	13.2. La visibilité des Jeux de la Francophonie, du pays hôte et de la Francophonie est accrue.
Indicateur s	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau de qualité du dispositif organisationnel dans chaque secteur organisationnel (sport, culture, cérémonies, hébergement, restauration, transport, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau d'impact médiatique des jeux.
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> – Les supports et réunions statutaires sont réalisés. – Le suivi des préparatifs du dispositif organisationnel est déployé. – Les sélections culturelles et les qualifications sportives se sont déroulées. – L'expertise est mobilisée. – Le pays hôte des Jeux 2025 est désigné, et les préparatifs sont lancés. – La réflexion sur les Jeux de la Francophonie portant sur cinq axes principaux [(1) la gouvernance, les règles et les procédures ; (2) le contenu ; (3) la communication, le marketing et les partenariats ; (4) le financement ; et (5) les legs et les impacts] est réalisée, et les ajustements jugés nécessaires sont adoptés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le site Internet des Jeux et les réseaux sociaux sont animés et administrés. – Les supports promotionnels sont produits et diffusés. – Les relations publiques sont menées. – La couverture audio-télévisuelle est planifiée et mise en œuvre. – Les partenaires institutionnels, médias et privés sont mobilisés. – L'après-jeux relatif à l'accompagnement des lauréats et du pays hôte est mis en œuvre, et les impacts des jeux sont mesurés.

P14 | L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable



Objectif stratégique	Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.
Résultat final (horizon 2022)	Les pays ciblés intègrent davantage les enjeux et Objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques nationales et locales.
Résultat intermédiaire	Les pays mettent en œuvre des politiques et stratégies intégrant les ODD et une transition vers l'économie verte aux niveaux national et local.
ODD	

Résultats immédiats	14.1. Des politiques, stratégies et initiatives intégrant les ODD sont élaborées, améliorées et promues.	14.2. Des politiques, stratégies et initiatives visant la transition vers une économie verte sont élaborées, améliorées et promues.	14.3. Des outils de communication et des connaissances, en français, sur les accords internationaux en matière de développement durable, de climat, d'environnement et d'économie verte sont développés, capitalisés et diffusés.
	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'acteurs formés à la maîtrise des outils d'opérationnalisation du DD et des ODD. – Nombre de projets développés, soutenus et mis en œuvre dans les industries vertes déterminées. – Nombre de pays appuyés pour l'élaboration de politiques et/ou stratégies dans les industries vertes déterminées. – Nombre d'outils développés, adaptés, édités et diffusés. – Nombre d'écoles nationales d'administration, d'instituts de gestion ou d'écoles de hautes études internationales accompagnés. – Nombre de partenariats techniques et financiers 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'acteurs formés sur les outils de la transition vers l'économie verte. – Nombre d'institutions publiques qui adoptent des politiques internes d'achat responsable. – Nombre de projets pilotes développés, soutenus et mis en œuvre. – Directives et outils réglementaires d'achat responsables adoptés au sein de l'OIF. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils de communication développés et mis en application. – Un plan de communication et un plan de gestion de connaissance adoptés et mis en œuvre. – Nombre d'acteurs satisfaits des outils de communication et des supports de connaissances développés par l'IFDD. – Nombre d'acteurs fréquentant les principaux sites de formation et de communication de l'IFDD.

	<ul style="list-style-type: none"> opérationnels. – Nombre de pays ciblés dans lesquels les acteurs ont été formés à la maîtrise des outils d'opérationnalisation du développement durable. 		
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> – Les acteurs des pays ciblés sont formés à la maîtrise des outils d'opérationnalisation du développement durable et accompagnés dans l'élaboration des politiques et stratégies aux niveaux régional, national, infranational et local. – Des initiatives opérationnelles des ODD, décentralisées dans les régions sur des secteurs à forts potentiels économiques (tourisme durable, économie bleue et responsabilités sociétales des industries extractives) sont développées et mises en œuvre. – Les outils d'opérationnalisation du développement durable pour faire face aux défis institutionnels, méthodologiques et de mobilisation des ressources posés par les ODD sont développés et diffusés. – Les compétences en développement durable des décideurs de la fonction publique sont renforcées par l'accompagnement des écoles nationales d'administration, des instituts de gestion ou des écoles de hautes études internationales pour adapter leurs curricula et leurs offres de formation continue dans le but de parvenir à des transformations structurelles des instances décisionnelles des pays ciblés en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des ODD. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les États francophones sont accompagnés dans la formulation et l'adoption de politiques publiques visant une transition vers l'économie verte. – Les populations francophones adoptent des modes de consommation et de production durables. – Des projets décentralisés de démonstration sont financés pour créer des emplois décents et réduire les impacts environnementaux. – Des outils et indicateurs sont davantage utilisés par les planificateurs, entrepreneurs et acteurs de la société civile pour favoriser la transition vers l'économie verte. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des partenariats sont développés pour renforcer l'accès à l'information sur les enjeux émergents du développement durable, de l'environnement, du climat et de l'économie verte aux acteurs francophones. – Un plan de communication, un plan de gestion de la connaissance et une stratégie numérique de l'IFDD sont élaborés et mis en œuvre, en collaboration avec les acteurs francophones des pays ciblés. – Les outils de communication de l'IFDD (site www.ifdd.francophonie.org, revues, publications et réseaux sociaux) sont modernisés et animés, et contribuent à l'accès aux connaissances et aux informations de qualité sur le développement durable, l'environnement, le climat et l'économie verte dans l'espace francophone.

P15 | L'accès à l'énergie durable



Objectif stratégique	Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.
Résultat final (horizon 2022)	Les pays ciblés intègrent davantage les enjeux et Objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques nationales et locales.
Résultat intermédiaire	Les pays élaborent et mobilisent les financements, et mettent en œuvre des politiques et stratégies d'accès à des services énergétiques fiables, modernes et durables aux niveaux régional, national et local.
ODD	

Résultats immédiats	15.1. Les capacités des acteurs étatiques à intégrer l'accès universel à des services énergétiques fiables, modernes et durables dans leur politique d'énergie sont déployées.	15.2. Les capacités des pays à développer des filières d'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables sont déployées.	15.3. La coopération entre les pays francophones pour faciliter l'accès à la recherche et de la technologie de l'énergie propre est renforcée.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'acteurs étatiques formés à l'intégration de l'accès universel dans les politiques, stratégies et planifications nationales. – Nombre de politiques découlant des SIE. – Nombre de pays disposant d'un SIE fonctionnel. – Appréciation des individus ayant reçu une formation. – Nombre et type d'outils méthodologiques et de connaissance produits et utilisés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'administrations ayant réalisé des économies d'énergie – taux de réduction ou valeur des économies. – Nombre d'entreprises ayant réalisé des économies d'énergie – taux de réduction ou valeur des économies. – Nombre d'administrations ayant déployé les EnR. – Nombre d'entreprises ayant déployé les EnR. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre et type de partenariats établis. – Nombre de dossiers financés entre 2019 et 2022. – Montant de financement additionnel obtenu. – Nombre de nouveaux projets mis en œuvre depuis 2019.

Extrants

- Des instruments de politique et des outils de planification favorisant l'accès aux services énergétiques sont développés, adaptés et mis à la disposition des actrices et acteurs des pays accompagnés.
- Les catégories d'acteurs des pays accompagnés sont formées, et leurs capacités institutionnelles renforcées en vue d'une transition énergétique réussie.
- Des initiatives, des projets et des bonnes pratiques opérationnelles et décentralisées dans le domaine des énergies renouvelables sont soutenus, capitalisés, mutualisés et valorisés.
- Des initiatives, des projets et des bonnes pratiques opérationnelles dans le domaine de l'efficacité énergétique, notamment en matière d'urbanisme, sont soutenus, capitalisés, mutualisés et valorisés.
- La coopération internationale en matière d'énergie entre les pays francophones est renforcée dans le domaine de l'accès à la recherche et de la technologie de l'énergie propre, et dans la promotion de l'investissement dans le secteur de l'énergie durable.
- La coopération entre Institutions de recherche/formation en matière d'énergie des pays francophones est renforcée dans le domaine de l'accès à la recherche et de la technologie de l'énergie propre.

P16 | L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce, et d'investissements



Objectifs stratégiques	Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.	Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.
Résultats finaux (horizon 2022)	Les pays ciblés intègrent davantage les enjeux et Objectifs de développement durable (ODD) dans les politiques nationales et locales.	Les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays ciblés sont consolidées.
Résultat intermédiaire	Les pays sont accompagnés dans leurs transformations structurelles, leur permettant de mettre en œuvre leurs engagements en faveur de l'environnement, du commerce et de l'investissement.	
ODD		

Volet « environnement »			
Résultats immédiats	Les connaissances des acteurs des pays ciblés sont accrues pour participer aux négociations internationales, et mettre en œuvre des engagements et accords multilatéraux sur l'environnement.	Les outils de gestion de l'environnement pour opérationnaliser le développement durable sont maîtrisés.	Les initiatives régionales sur l'environnement, la biodiversité et le climat sont favorisées
	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'acteurs sensibilisés. – Nombre d'acteurs formés. – Nombre de mécanismes de concertation mis en place. – Nombre de guides et outils produits et diffusés. – Nombre d'initiatives soutenues et valorisées. – Nombre de bénéficiaires touchés par les initiatives de terrain. – Niveau de participation aux négociations. – Formulation de positions claires. – Degré de satisfaction de l'appui technique. – Degré de satisfaction des 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'outils techniques élaborés et diffusés. – Nombre d'acteurs sensibilisés. – Nombre d'acteurs formés. – Nombre d'institutions renforcées. – Nombre d'initiatives structurantes soutenues et valorisées. – Nombre de projets de terrain mis en œuvre. – Nombre de bénéficiaires touchés par les actions de terrain. – Reconnaissance de la qualité des outils. – Degré de satisfaction des bénéficiaires. – Pertinence des réalisations par 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'actions développées en faveur des catastrophes naturelles. – Nombre d'appuis apportés aux actions régionales sur la biodiversité et la dégradation des terres. – Nombre d'actions régionales sur le climat soutenues. – Nombre d'expériences de coopération Sud-Sud et Nord-Sud favorisées. – Nombre de régions couvertes. – Nombre de partenaires techniques et financiers. – Niveau de satisfaction des bénéficiaires. – Qualité de l'expertise développée.

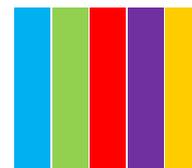
	<ul style="list-style-type: none"> – bénéficiaires. – Degré de satisfaction des outils mis à disposition. – Couverture médiatique. – Nombre de femmes soutenues dans les processus de négociation sur le climat, la biodiversité et la désertification. – Nombre d'actions soutenues en faveur des femmes et/ou des jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> – rapport aux attentes des bénéficiaires. – Degré d'inclusivité (genre et jeunesse) et d'accessibilité (technique) des outils. – Couverture médiatique. 	<ul style="list-style-type: none"> – Pérennité des initiatives développées. – Couverture médiatique.
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> – Les acteurs sont formés pour faciliter leur participation aux négociations internationales et la mise en œuvre des engagements des pays ciblés (climat, biodiversité et lutte contre la désertification). – Des mécanismes de concertation sont mis en place pour une pleine participation des acteurs francophones et le partage des points de vue (climat, biodiversité, lutte contre la désertification et Convention d'Abidjan). – Des guides et divers outils sont produits pour aider les négociateurs à défendre leurs positions lors des négociations, et appuyer la mise en œuvre des engagements des pays. – Des initiatives régionales, nationales et locales sont soutenues, et des outils sont mis à la disposition des acteurs spécifiques (femmes, jeunes, APA, etc.) pour faciliter la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des engagements nationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> – Des outils techniques sont développés et mis à la disposition des pays et acteurs francophones pour soutenir la mise en application des outils de gestion de l'environnement afin de favoriser l'effectivité des politiques environnementales. – Les capacités des institutions sont renforcées dans les domaines relatifs à la gestion de l'environnement (droit de l'environnement, évaluation environnementale, économie de l'environnement, participation citoyenne en environnement...). – Les acteurs des pays ciblés sont formés aux outils de gestion de l'environnement par le développement d'une offre de formation – initiale et continue – à destination des étudiants, des professionnels ou des entreprises. – Des initiatives structurantes et démonstratives (Objectif 2030, valorisation durable du capital naturel, etc.) sont soutenues, capitalisées et valorisées pour soutenir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans l'espace francophone. 	<ul style="list-style-type: none"> – Une initiative régionale en faveur de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles est soutenue. – Des actions d'appui sont menées à l'échelle régionale sur la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. – Des actions régionales sur la lutte contre le changement climatique sont soutenues. – Des expériences innovantes de coopération Sud-Sud sur l'environnement, la biodiversité et le climat sont favorisées dans l'espace francophone.

Volet « commerce et investissement »

Résultats immédiats	Les capacités des acteurs et institutions francophones pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales et interrégionales sont accrues.	Des mécanismes pour une interopérabilité des régimes économiques en matière de commerce et d'investissement sont renforcés.	Les chaînes de valeur Sud-Sud et tripartites dans des filières à forte potentialité économique sont densifiées et diversifiées.
----------------------------	---	--	--

Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'institutions accompagnées bénéficiant d'un appui institutionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de réseaux d'experts et d'agences de promotion du commerce et de l'investissement établis/soutenus. – Proportion des pays accompagnés ayant entrepris la mise en place d'un cadre de promotion du commerce et de l'investissement avec les pays francophones développés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de filières à fort potentiel économique identifiées et structurées. – Nombre de modèles de coentreprises soutenus.
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> – Les décideurs et institutions des pays et régions ciblés sont formés/sensibilisés pour le développement de plaidoyers et de partenariats au niveau multilatéral en matière de commerce, d'investissement et de financement. – Des mécanismes multi-acteurs de concertation francophone sont mis en place en vue d'une participation efficace à la formulation d'accords internationaux en matière de commerce et d'investissement. – La concertation et le partage d'expériences (entre les pays francophones) sont soutenus en vue d'une participation active dans les discussions sur les politiques internationales en matière de financement du développement. – Des mécanismes interrégionaux d'aide sont mis en place et renforcés en vue de rapprocher les régions francophones. 	<ul style="list-style-type: none"> – Les capacités des pays d'agir au sein de l'UE-ACP et intra-ACP sont renforcées sur les régimes liés à l'investissement et au commerce. – Les outils d'information sont fournis, numérisés et diffusés en faveur du commerce et de l'investissement direct UE-ACP. – Des modèles de co-investissement sont développés et diffusés dans des secteurs de services ciblés (éducation, santé, finance, e-commerce, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> – Des actions d'appui sont menées pour la structuration de chaînes de valeurs régionales et interrégionales à haute valeur économique. – Des initiatives sont soutenues en faveur de la co-entreprise et du co-investissement. – Des expériences et des bonnes pratiques sont partagées et diffusées en matière de coopération Sud-Sud et tripartite.

P17 | La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes



Objectif stratégique	Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.
Résultat final (horizon 2022)	Les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays ciblés sont consolidées.
Résultat intermédiaire	L'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation sont renforcés pour les femmes et les jeunes en faveur d'une croissance inclusive.
ODD	  

Résultats immédiats	17.1. Les stratégies et initiatives publiques en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation sont développées.	17.2. Les capacités des structures en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation sont accrues.	17.3. La culture de l'entrepreneuriat est davantage promue.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de pays appuyés dans la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'entrepreneuriat pour les femmes et les jeunes. – Proportion des pays ciblés ayant mis en place des dispositifs favorables, y compris les financements au développement des entreprises. – Proportion des acteurs publics appuyés ayant mis en œuvre des compétences et connaissances pour l'élaboration de stratégies et l'initiative en matière d'entrepreneuriat. 	<ul style="list-style-type: none"> – Proportion des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat ciblées ayant bénéficié d'un appui (technique, matériel ou financier). – Nombre et types d'outils partagés et diffusés sur l'entrepreneuriat et l'innovation aux structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat. – Proportion des structures d'accompagnement soutenues qui développent des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'initiatives mises en œuvre auprès des bénéficiaires ciblés afin de promouvoir la culture de l'entrepreneuriat. – Proportion des pays dans lesquels des activités de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat ont été menées. – Nombre de participants aux activités de promotion et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Extrants	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs publics sont formés/sensibilisés à l'élaboration de stratégies intégrant l'innovation et l'entrepreneuriat dans le plan national de développement. - Les acteurs publics sont formés/sensibilisés à la formalisation, à l'accès aux marchés et au financement des entreprises. - Les stratégies sont élaborées/développées en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. - Des initiatives et plans d'action sont élaborés et mis en œuvre en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. - Des outils / initiatives / bonnes pratiques sont partagés / diffusés / mis à disposition en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures d'accompagnement (incubateurs, accélérateurs et espaces de travail collaboratif) sont renforcées pour le développement d'entreprises. - Les groupements communautaires (coopératives et groupement de femmes) sont formés/sensibilisés à l'entrepreneuriat. - Les organisations faïtières locales sont formées/sensibilisées/renforcées à l'entrepreneuriat local. - Des outils sont développés/élaborés et mis à disposition pour l'accompagnement des entreprises et pour l'animation du développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs sont formés/sensibilisés à la culture entrepreneuriale et à l'innovation. - Des outils, initiatives et bonnes pratiques sont diffusés et partagés sur les initiatives entrepreneuriales et l'innovation.
-----------------	--	---	---

P18 | L'accompagnement à la transformation numérique



Objectif stratégique	Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes.
Résultat final (horizon 2022)	Les conditions d'une croissance durable et équitable dans les pays ciblés sont consolidées.
Résultat intermédiaire	Les enjeux, outils et pratiques favorisant la transformation numérique pour impulser le développement sont davantage intégrés par les acteurs ciblés.
ODD	

Résultats immédiats	18.1. Les capacités des acteurs de la gouvernance numérique (réseaux, données, etc.) sont renforcées.	18.2. Les capacités des acteurs ciblés (milieux professionnels, pouvoirs publics et communautés d'intérêt) à créer, utiliser et valoriser des biens communs numériques sont accrues.	18.3. Les capacités des acteurs ciblés à s'appropriier les opportunités offertes par les technologies numériques émergentes sont accrues.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des acteurs ayant accru leurs capacités dans les domaines d'intervention visés (gouvernance de l'Internet, cybersécurité et commerce électronique). Proportion des femmes ciblées estimant être davantage en capacité d'agir dans les domaines d'intervention visés. Nombre d'actions réalisées améliorant les capacités des bénéficiaires ciblés dans les domaines d'intervention visés. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des acteurs ciblés ayant accru leurs capacités à créer, utiliser et valoriser des biens communs numériques. Proportion des femmes et des jeunes filles ciblées estimant être davantage en capacité d'agir dans le domaine des biens communs numériques. Nombre d'actions réalisées améliorant les capacités des bénéficiaires ciblés dans le domaine des biens communs numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion des acteurs ciblés ayant accru leurs capacités à s'approprier davantage les opportunités offertes par les technologies numériques émergentes. Proportion des femmes et jeunes filles ciblées estimant être davantage en capacité d'agir dans les domaines des technologies numériques émergentes. Nombre d'actions réalisées améliorant les capacités des bénéficiaires ciblés dans l'appropriation des technologies numériques émergentes.

Extrants

- Les acteurs de la gouvernance numérique sont formés/sensibilisés en vue d'une meilleure appropriation des enjeux de la gouvernance de l'Internet, de la cybersécurité et du commerce électronique, ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques nationales et régionales, notamment en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité.
 - Les parties prenantes de la gouvernance numérique sont formées, sensibilisées, structurées et accompagnées pour contribuer aux négociations et à la formation d'alliances régionales et internationales.
 - Les législateurs et parties prenantes sont sensibilisés/formés à la cyber-législation en vue de favoriser l'intégration des spécificités de l'économie numérique dans les législations nationales et régionales.
 - Des politiques publiques nationales et régionales de la donnée sont élaborées, adoptées et mises à disposition pour un accroissement de production de données numérique et d'une exploitation créatrice de valeur ajoutée.
 - Des outils / initiatives / bonnes pratiques sont partagés / diffusés / mis à disposition pour une meilleure appropriation de la gouvernance de l'Internet, de la cybersécurité et du commerce électronique.
- Les acteurs francophones ciblés sont formés/sensibilisés pour accroître leurs compétences à créer, utiliser et valoriser des biens communs numériques francophones.
 - Des outils, méthodes et ressources numériques sont produits et mis à disposition en vue de créer, d'utiliser et de valoriser des biens communs numériques francophones.
 - Des initiatives et des pratiques francophones pouvant potentiellement se poser en « modèle » sont valorisées dans le domaine de la création et de l'usage des biens communs numériques.
- Les acteurs ciblés sont formés/sensibilisés pour le renforcement des dispositifs de créativité et d'innovation numériques dans les pays en développement francophones.
 - Les jeunes professionnels du numérique ciblés sont formés/sensibilisés pour une meilleure appropriation des technologies émergentes (intelligence artificielle, chaîne de blocs, mégadonnées, etc.) au service du développement.
 - Les acteurs francophones ciblés sont sensibilisés/formés en vue de favoriser l'appropriation et le développement des technologies financières.
 - Les entrepreneurs du numérique et les jeunes professionnels sont sensibilisés/formés au développement de médias numériques innovants en faveur de la promotion de la transparence, du dialogue démocratique et de la citoyenneté numérique.
 - Des dispositifs de veille, d'accompagnement et de valorisation sont développés et améliorés pour favoriser le soutien à la diffusion de l'innovation plurisectorielle, portée notamment par le numérique.

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 2 | Intégration du genre

Considérée comme une condition essentielle pour l'accomplissement des Objectifs de développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes (EFH) est une priorité portée au plus haut niveau de la Francophonie. Cette priorité irrigue la programmation 2019-2022 de l'OIF à travers une prise en compte transversale des enjeux méthodologiques, de son institutionnalisation dans l'Organisation, et des actions opérationnelles spécifiques et intégrées.

1. Considérations méthodologiques

En matière de méthodologie, l'accent a été mis sur une approche à double entrée (approche spécifique et approche intégrée), le ciblage des femmes dans des champs d'intervention prioritaires et la formulation d'indicateurs sexospécifiques.

- a) **Un dispositif s'appuyant sur une prise en compte de l'EFH à double entrée : une approche spécifique et une approche intégrée.** Deux types d'actions peuvent être mises en place : des actions spécifiques en faveur des femmes et des filles, à vocation corrective, pour traiter/corriger les situations de discrimination à leur égard ; et des actions intégrées, à vocation préventive, consistant à ne pas créer de nouvelles inégalités ou à ne pas creuser davantage les inégalités existantes. Dans le cadre des actions spécifiques, la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique mettra l'accent notamment sur les actions spécifiques et les aspects normatifs de l'EFH, notamment à travers des actions de promotion des droits des femmes et des filles. Ces actions sont en lien avec la mise en œuvre des engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Cette approche normative de prise en compte des droits des femmes et des filles est complétée par un appui méthodologique de la DPDS pour une intégration transversale de l'EFH à travers des actions en lien avec les autres thématiques mises en œuvre par les programmes.
- b) **Une méthodologie de ciblage différencié systématique des bénéficiaires des programmes, qui met la priorité sur les femmes et l'expertise féminine dans certains domaines d'intervention.** Pour une plus grande prise en compte des femmes, un accent particulier est mis sur un ciblage différencié systématique des bénéficiaires des programmes, mais aussi sur l'objectif de parité dans le choix des experts et des intervenants qui seront chargés d'appuyer les acteurs institutionnels et étatiques. En termes de modalités d'intervention des mécanismes favorisant la discrimination positive, la parité lors de formations et la lutte contre les stéréotypes sont mis en place dans le cadre de la mise en œuvre des actions.
- c) **Une systématisation des indicateurs sexospécifiques** et des activités tenant compte des besoins différenciés des hommes et des femmes. Dans le cadre de la nouvelle programmation 2019-2022, la Direction de la programmation et du développement stratégique (DPDS) est particulièrement attentive à la formulation d'indicateurs sexospécifiques mesurant l'impact des programmes, aussi bien sur les femmes que sur les hommes. Deux types d'indicateurs sont utilisés pour apprécier la sensibilité des résultats, à savoir les indicateurs différenciés selon le genre (ex. : pourcentages des femmes et des hommes bénéficiant des programmes en matière d'emploi), et les indicateurs spécifiques sur la participation et la représentation des femmes. Les indicateurs différenciés serviront à apprécier l'intégration transversale à tous les programmes, alors que les indicateurs spécifiques seront centrés sur les actions spécifiques mises en œuvre par la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique.

Toutes les interventions programmatiques de l'OIF seront systématiquement accompagnées d'une sensibilisation des acteurs en matière de prise en compte de l'EFH, aussi bien en termes d'attitude que d'aptitude et d'actions dans le cadre général d'une approche de *gender mainstreaming* (intégration du genre) animée par la DPDS.

2. Actions opérationnelles spécifiques

L'ensemble de la programmation 2019-2022 présente un très bon potentiel de prise en compte de l'EFH à travers le ciblage des bénéficiaires, mais aussi à travers des actions spécifiques disséminées dans les programmes et articulées avec les axes de la stratégie EFH de la Francophonie.

Droits des femmes/filles et lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes/filles

La mise en œuvre des actions en lien avec cet axe s'opérationnalisera principalement dans la mission B, notamment à travers l'intervention du programme « Pour le renforcement de la gouvernance démocratique, l'amélioration du respect des droits de l'Homme et la réalisation de l'égalité femmes-hommes ». En effet, dans l'optique de contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique et des droits de l'Homme, ce programme s'investira dans le renforcement des capacités des acteurs publics et de celles de la société civile pour la mise en œuvre des engagements en faveur de l'EFH, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Il s'agira, d'une part, d'apporter un soutien financier et technique aux organisations de la société civile œuvrant dans la promotion de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux filles (notamment la lutte contre les mariages forcés et précoces), et dans la promotion de la participation et du leadership des femmes dans les processus décisionnels, pour la mise en œuvre de projets spécifiques et autres initiatives (événements, conférences, formations, etc.) en lien avec ces thématiques ; et, d'autre part, de mener des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre des principaux engagements en faveur de l'égalité femmes-hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles. Des exemples concrets d'action pourraient être la mobilisation d'acteurs autour des engagements en faveur de l'EFH et des droits des femmes lors de la Commission de la condition de la femme de l'ECOSOC/ONU, ou encore l'appui à l'examen périodique universelle (EPU). De même, les actions de modernisation, d'harmonisation et d'adaptation des normes et textes aux standards internationaux prendront en compte l'EFH dans la rédaction et la présentation des textes.

Se fondant sur les expériences de terrain acquises ces dernières années, une importance particulière sera accordée à la place des femmes dans les processus de construction et/ou de consolidation des dynamiques de paix et de sécurité sur le terrain. Dans la foulée de la Résolution 1325 des Nations unies « Femmes, paix et sécurité », les actions du programme devront favoriser la participation effective des femmes aux processus de paix à travers des actions spécifiques (renforcement de capacités ciblées, recours à l'expertise féminine, plaidoyer et sensibilisation, etc.), et la prise en compte des problématiques spécifiques aux femmes et aux filles dans les accords politiques et de paix, et dans les dispositions issues des processus de concertation.

Éducation et formation, et participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche

L'investissement de l'OIF dans la promotion des systèmes éducatifs favorables à l'amélioration des résultats des filles en termes de rétention scolaire, qualité des acquis et des connaissances, durée de parcours, etc. vise, dans le cadre de la programmation, à garantir aux femmes et aux filles, d'une part, la possibilité d'étudier dans un environnement leur permettant de développer leur potentiel sans discrimination aucune, et, d'autre part, d'inclure au cœur des enseignements et des pratiques pédagogiques une culture de l'égalité et du respect mutuel entre les femmes et les hommes.

Dans la programmation, la mise en œuvre de cette intention se traduira par le renforcement des compétences des enseignants, l'amélioration des outils et méthodes pédagogiques sensibles au genre, et l'appui à la mise en place de politiques éducatives tenant compte de l'EFH. Afin que le principe d'égalité s'inscrive durablement dans la culture professionnelle en milieu scolaire, l'accent sera mis sur le renforcement des actions de sensibilisation et de formation continue intégrant la dimension genre à l'intention du personnel enseignant, des responsables d'établissement et des conseillers pédagogiques. Il s'agira également d'accorder une attention particulière à la prise en compte des notions d'égalité femmes-hommes dans les programmes et outils pédagogiques.

Conformément aux ODD 5 et 10, l'appui des pays à la mise en place de politiques et stratégies éducatives accordera une attention particulière à l'établissement des codes d'éducation intégrant les principes de base d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, une collaboration conjointe avec les ministères chargés de l'éducation et ceux chargés des femmes et du genre est nécessaire.

Autonomisation économique et entrepreneuriat des femmes

Dans la droite ligne de la mise en œuvre conjointe du plan d'action sur l'autonomisation des femmes et de l'axe 4 de la stratégie EFH, des actions spécifiques d'inclusion économique en faveur des femmes et des filles (jeunes) sont prévues dans la programmation, notamment par le programme 17, « Développer l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes », et le programme 18, « Accompagner la transformation numérique des pays francophones en développement ».

À travers la promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes dans le secteur très porteur de l'agriculture, et créateur d'emplois, les actions du programme 7 contribueront à garantir la participation entière et effective des femmes à l'économie. En effet, l'entrepreneuriat étant un levier stratégique, il offre la possibilité aux femmes et filles d'atteindre un niveau d'autonomie financière susceptible de faciliter leur insertion économique. En outre, la combinaison d'un accompagnement de proximité (incubateurs, accélérateurs et espaces de travail collaboratif), du renforcement des capacités (tutorat, formations, partages d'expériences, etc.) et d'actions d'amélioration de l'environnement entrepreneurial, et de la formalisation des activités économiques (mise en réseaux, accès au marché, politiques de promotion entrepreneuriale, etc.) contribueront à la mise en place et au soutien d'initiatives qui permettent l'autonomisation économique des femmes, notamment en leur assurant un accès au marché et à l'emploi (objectif 3.1 de la stratégie EFH).

Le programme 18, à travers les activités de formation et de valorisation des compétences féminines dans le domaine du numérique, viendra compléter les actions de promotion de l'entrepreneuriat en offrant aux femmes et aux filles entrepreneures la possibilité d'accéder au numérique sous diverses formes, et de bénéficier de toutes les ressources qu'offre cet outil en termes d'accès au financement, aux opportunités et au marché¹⁶.

Leadership, accès et participation des femmes dans la prise de décision

Un accent particulier sera mis sur la promotion et la représentativité des femmes dans la vie politique à travers l'accompagnement des processus électoraux et le renforcement de capacités des femmes candidates aux élections. Cet accompagnement accordera une place particulière à la sensibilisation et à la formation des partis politiques et aux organisations de la société civile, pour une participation sans obstacles injustes et accrue des femmes à la vie politique.

Ces actions de renforcement des capacités toucheront également les organes de gestion des élections et les médias, afin qu'ils soient en mesure de créer, de manière proactive, un environnement propice à la participation des femmes tout au long des processus électoraux. Seront également entreprises des actions en vue d'accroître la représentation des femmes, leur accès au débat politique et l'importance des problématiques spécifiques aux femmes dans ce débat. Lors des appuis pour l'actualisation du cadre juridique des élections, un accent sera accordé à une meilleure prise en compte de l'EFH dans les textes électoraux.

¹⁶ (www.finance-ensemble.org, www.refef.org).

	Axe 1 : Promouvoir les droits des femmes et des filles, et lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles	Axe 2 : Assurer une éducation et une formation de qualité et libre de discrimination tout au long de la vie, et valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche	Axe 3 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive	Axe 4 : Promouvoir le « leadership », et renforcer l'égal accès et la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision	Axe 5 : Promouvoir et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel
MISSION A					
P1 Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement					
P2 La production de connaissances en langue française et l'accès aux savoirs et aux contenus					
P3 La gouvernance culturelle et linguistique, et le dialogue des cultures					
P4 La créativité et l'entrepreneuriat culturel					
MISSION B					
P5 Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme, et de l'égalité entre les femmes et les hommes					

	Axe 1 : Promouvoir les droits des femmes et des filles, et lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles	Axe 2 : Assurer une éducation et une formation de qualité et libre de discrimination tout au long de la vie, et valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche	Axe 3 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive	Axe 4 : Promouvoir le « leadership », et renforcer l'égal accès et la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision	Axe 5 : Promouvoir et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel
P6 Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne, et de médias indépendants et responsables					
P7 Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale					
P8 L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie					
MISSION C					
P9 Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ÉLAN)					
P10 Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)					
P11 Formation et insertion professionnelle					

	Axe 1 : Promouvoir les droits des femmes et des filles, et lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles	Axe 2 : Assurer une éducation et une formation de qualité et libre de discrimination tout au long de la vie, et valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche	Axe 3 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive	Axe 4 : Promouvoir le « leadership », et renforcer l'égal accès et la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision	Axe 5 : Promouvoir et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel
P12 Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse					
P13 La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre-ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie					
MISSION D					
P14 L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable					
P15 L'accès à l'énergie durable					
P16 L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement					
P17 La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes					

	<p>Axe 1 : Promouvoir les droits des femmes et des filles, et lutter contre toutes les formes de discriminations et de violences faites aux femmes et aux filles</p>	<p>Axe 2 : Assurer une éducation et une formation de qualité et libre de discrimination tout au long de la vie, et valoriser la participation des femmes à l'enseignement supérieur et à la recherche</p>	<p>Axe 3 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et des filles dans la perspective d'un développement durable et d'une croissance inclusive</p>	<p>Axe 4 : Promouvoir le « leadership », et renforcer l'égal accès et la participation pleine et effective des femmes dans la prise de décision</p>	<p>Axe 5 : Promouvoir et mettre en œuvre l'institutionnalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le plan organisationnel</p>
<p>P18 L'accompagnement à la transformation numérique</p>					



Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 3 | Données budgétaires

1. Budget prévisionnel de la programmation générale (financements OIF – FMU)

<i>Financements OIF (FMU)</i>	2019	2020	2021	2022	2019-2022
MISSION A					
P1 Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement	2 706 000 €	2 646 000 €	2 651 000 €	2 641 000 €	10 644 000 €
P2 La production de connaissances en langue française, et l'accès aux savoirs et aux contenus	1 104 000 €	1 103 000 €	1 103 000 €	1 103 000 €	4 413 000 €
P3 La gouvernance culturelle et linguistique, et le dialogue des cultures	1 218 000 €	1 176 000 €	1 178 080 €	1 174 000 €	4 746 000 €
P4 La créativité et l'entrepreneuriat culturel	2 479 000 €	2 425 500 €	2 431 000 €	2 419 000 €	9 754 000 €
Sous-total	7 507 000 €	7 350 000 €	7 363 000 €	7 337 000 €	29 557 000 €
MISSION B					
P5 Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme, et de l'égalité entre les femmes et les hommes	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	1 950 000 €	7 800 000 €
P6 Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne, et de médias indépendants et responsables	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	1 320 000 €	5 280 000 €
P7 Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale	1 230 000 €	1 230 000 €	1 230 000 €	1 230 000 €	4 920 000 €
P8 L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	6 000 000 €
Sous-total	6 000 000 €	24 000 000 €			
MISSION C					
P9 Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ELAN)	1 162 000 €	1 162 000 €	1 162 000 €	1 162 000 €	4 648 000 €
P10 Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)	1 205 000 €	1 205 000 €	1 205 000 €	1 205 000 €	4 820 000 €
P11 Formation et insertion professionnelle	775 000 €	775 000 €	775 000 €	775 000 €	3 100 000 €
P12 Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse	1 471 000 €	1 471 000 €	1 471 000 €	1 471 000 €	5 884 000 €
P13 La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre-ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie	607 000 €	877 000 €	1 197 000 €	637 000 €	3 318 000 €
Sous-total	5 220 000 €	5 490 000 €	5 810 000 €	5 250 000 €	21 770 000 €

MISSION D					
P14 L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable	782 000 €	782 000 €	782 000 €	861 000 €	3 207 000 €
P15 L'accès à l'énergie durable	910 000 €	930 000 €	680 000 €	864 000 €	3 384 000 €
P16 L'accompagnement de transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement	2 335 000 €	2 335 000 €	2 335 000 €	2 764 000 €	9 769 000 €
P17 La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes	575 000 €	575 000 €	575 000 €	641 000 €	2 366 000 €
P18 L'accompagnement à la transformation numérique	1 598 000 €	1 598 000 €	1 598 000 €	1 780 000 €	6 574 000 €
Sous-total	6 200 000 €	6 220 000 €	5 970 000 €	6 910 000 €	25 300 000 €
Total général	24 927 000 €	25 060 000 €	25 143 000 €	25 497 000 €	100 627 000 €

2. Total général du budget de programmation

	2019	2020	2021	2022	2019-2022
Programmation générale	<u>24 927 000 €</u>	<u>25 060 000 €</u>	<u>25 143 000 €</u>	<u>25 497 000 €</u>	<u>100 627 000 €</u>
Autres activités de programmes	<u>3 250 000 €</u>	<u>3 250 000 €</u>	<u>3 250 000 €</u>	<u>3 300 000 €</u>	<u>13 050 000 €</u>
Crédits de programmation à affecter	<u>8 000 000 €</u>	<u>32 000 000 €</u>			
Total général	<u>36 177 000 €</u>	<u>36 310 000 €</u>	<u>36 393 000 €</u>	<u>36 797 000 €</u>	<u>145 677 000 €</u>



Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 4 | Architecture institutionnelle

1. Documents de référence

L'OIF s'appuie sur une série de référentiels stratégiques et normatifs, parmi lesquels la Charte de la Francophonie, les stratégies sectorielles et transversales, et surtout le Cadre stratégique de la Francophonie 2015-2022.

a) La Charte de la Francophonie

La Charte de la Francophonie est le support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone. Adoptée par le VII^e Sommet de la Francophonie (novembre 1997, Hanoï), elle a été révisée par la XXI^e Conférence ministérielle de la Francophonie (novembre 2005, Antananarivo), qui a officiellement donné naissance à l'OIF.

b) Le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022)

Le Cadre stratégique de la Francophonie (2015-2022), adopté lors du XV^e Sommet de la Francophonie (Dakar, 2014), est l'instrument par lequel l'OIF assure son double mandat d'acteur des relations internationales, et d'espace de solidarité et de coopération. Il constitue le principal document de référence pour suivre et évaluer l'action de coopération intergouvernementale francophone, et veiller à l'harmonisation des programmes et des actions de l'Organisation.

Le Cadre stratégique se décompose en deux phases d'exécution correspondant à deux cycles programmatiques quadriennaux : un premier cycle de programmation 2015-2018 et un second cycle 2019-2022.

Le Cadre stratégique attribue quatre missions majeures à la Francophonie, qui se déclinent en huit objectifs stratégiques.



c) Les stratégies sectorielles et transversales

Les stratégies sectorielles et transversales sur la langue française et le numérique (Kinshasa, 2012), la jeunesse et l'économie (Dakar, 2014) sont une autre composante de l'arsenal normatif sur lequel

s'appuie l'OIF. Elles définissent les grandes orientations et les axes stratégiques d'intervention de l'organisation.

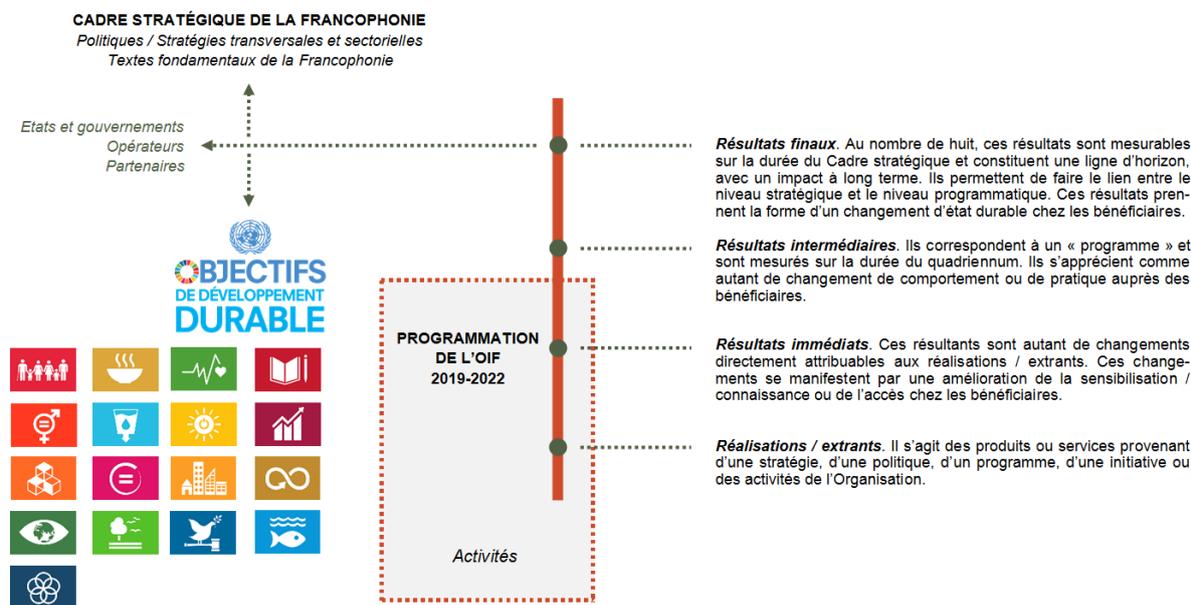
2. Un mode de gouvernance axé sur les résultats

Depuis une dizaine d'années, l'OIF a adopté une approche méthodologique basée sur la gestion axée sur les résultats (GAR). La GAR est une stratégie de gestion de programmes et de projets focalisée sur la performance et l'obtention effective de résultats, par opposition aux approches traditionnelles, centrées sur le suivi des activités, des produits et des ressources.

La GAR est avant tout un outil à la disposition des programmes, ainsi qu'un véhicule de communication et de partage avec toutes les parties prenantes. Partant d'une définition claire des résultats à atteindre, elle permet de s'assurer que les ressources mobilisées (humaines, financières et matérielles) sont en adéquation avec les attentes, et que le processus mis en place permettra bien de transformer ces ressources en résultats.

Cette méthode est appliquée à tous les niveaux – stratégique, programmatique et opérationnel –, et intègre l'ensemble des étapes d'un cycle de projet – planification, programmation et budgétisation pluriannuelles, puis suivi et évaluation. Ainsi, l'OIF s'est dotée des outils permettant de piloter le déploiement d'actions mises en œuvre dans des environnements institutionnels complexes. Cette approche positionne l'OIF parmi les organisations les plus performantes qui associent appui technique et aide à la décision.

Lors de l'élaboration du cadre de programmation 2015-2022, l'OIF a défini – pour chaque programme – **quatre niveaux de résultats**, comme l'indique le schéma repris ci-dessous.



OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 5 | Resserrement programmatique

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
	OS 1 : Valoriser l'usage et l'influence de la langue française dans un contexte de diversité linguistique et culturelle		
Mission A	41	19	P1 Valorisation et rayonnement du français à des fins d'intégration et de développement <ul style="list-style-type: none"> Les diplomates et fonctionnaires nationaux sont formés au et en français aux enjeux prioritaires pour la Francophonie (IFN&IFE). Un réseau des GAF est animé. Le partenariat avec la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) et les associations nationales de professeurs de français est renforcé.
	OS 2 : Renforcer l'ancrage de la culture dans les stratégies de développement, et accroître l'engagement des jeunes et des femmes dans la création artistique, culturelle et numérique		
	44	16	P4 La créativité et l'entrepreneuriat culturel <ul style="list-style-type: none"> Des opérations de détection de talents sont déployées.
	OS 3 : Contribuer au renforcement de la gouvernance démocratique, des droits de l'Homme, de l'État de droit et du rôle de la société civile		
Mission B	36	23	P5 Promotion et renforcement de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'Homme, et de l'égalité entre les femmes et les hommes <ul style="list-style-type: none"> Les États et gouvernements sont sensibilisés, accompagnés, appuyés à la protection et la promotion des droits de l'Homme. Les acteurs ciblés sont formés, sensibilisés aux enjeux de la prévention des disparités de genre et à la lutte contre toutes les formes de discriminations faites aux femmes et aux filles. Les acteurs ciblés sont mobilisés aux enjeux de la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles, en particulier les mariages forcés et précoces. Les femmes d'influence sont formées sur leur pleine participation et leur accès aux processus décisionnels dans la vie politique, publique et économique.

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
			<p>P6 Soutien en faveur d'une justice efficace et moderne, et de médias indépendants et responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les États et gouvernements sont appuyés dans la modernisation et l'harmonisation des droits nationaux, avec un accent particulier sur les médias, la liberté de la presse et l'environnement juridique des affaires. • Les acteurs sont sensibilisés à la nécessité de la mise en œuvre des textes et normes légales adaptés aux standards internationaux organisant l'État de droit. • Les acteurs sont mobilisés en faveur de l'État de droit, de la promotion de la diversité des cultures juridiques et de la liberté d'expression. • Les États et gouvernements sont appuyés dans l'élaboration des plans de réforme et la modernisation de la justice.
	OS 4 : Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits, à l'accompagnement des transitions et à la consolidation de la paix		
	34	17	<p>P7 Appui à l'établissement et à la consolidation de la paix et de la sécurité internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les concertations et les coopérations avec les partenaires internationaux et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sont accrues en faveur d'une réponse concertée et efficace aux crises et aux conflits dans l'espace francophone. • Des partenariats avec les acteurs multilatéraux sont établis, renforcés dans une logique de complémentarité et d'efficacité des actions en matière d'opérations de maintien de la paix. • Les capacités des acteurs nationaux (institutionnels et non gouvernementaux) sont renforcées en matière de prévention et de lutte contre les menaces transversales. • Des partenariats avec les acteurs nationaux et multilatéraux sont établis, renforcés dans une logique de complémentarité et d'efficacité des actions en matière de prévention de la radicalisation violente et de lutte contre le terrorisme et le crime organisé. • Des acteurs clés sont sensibilisés, formés à l'initiative « Libres ensemble ». <p>P8 L'accompagnement des processus électoraux pour la sortie des crises et la consolidation de la démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cadres juridiques et institutionnels des élections sont adaptés en tenant compte des enjeux liés aux élections. • Les organes de gestion des élections sont formés à la conduite des transitions et à l'organisation de scrutins fiables et transparents. • Les organisations de la société civile sont formées en vue de l'observation nationale des élections.
	OS 5 : Renforcer l'accès des filles et des garçons à une éducation et à une formation de qualité en vue de l'insertion professionnelle et citoyenne		

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
Mission C	62	30	<p>P9 Innovations et réformes éducatives pour une éducation plurilingue : école et langues nationales (ELAN)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'éducation formelle et l'éducation non formelle sont renforcées par des systèmes de passerelle. • Les acteurs clés, particulièrement les femmes, au sein des ministères sont formés à l'élaboration des cadres nationaux et régionaux de certifications pour l'alphabétisation. • Un dispositif de renforcement du lien entre l'institution scolaire et les parents d'élèves est mis en place. <p>P10 Enseignement et apprentissage massif et de qualité du et en français – Formation des maîtres (IFADEM)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des accompagnements spécifiques sont mis en œuvre pour les apprenants. • Des formations spécifiques destinées aux adultes sont mises à disposition des pays. • L'équipement (pour le numérique) des services est mis en place dans les ministères, selon les besoins identifiés. <p>P11 Formation et insertion professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des outils d'analyse des emplois, tenant compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans au moins un secteur économique prioritaire pour la croissance du pays sont élaborés et mis à disposition des pays ciblés. • Des outils d'orientation professionnelle fondés sur les besoins en emplois et les filières de formation existantes sont élaborés et mis à disposition des pays ciblés. • La formation hybride à la pédagogie APC est réalisée dans au moins deux pays pilotes. • Un dispositif de validation des acquis d'expérience (VAE) est adapté au contexte et implanté dans au moins un secteur économique. • Une méthodologie en français professionnel pour les enseignants et les apprenants dans le secteur du tourisme est développée, implantée et diffusée.
			<p>OS 6 : Faciliter la circulation des savoirs, l'innovation et la mobilité des jeunes étudiants, chercheurs, créateurs et entrepreneurs</p>
	41	22	<p>P12 Politiques et actions avec et en faveur de la jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs ciblés sont formés, sensibilisés au développement durable, aux valeurs de la Francophonie et du vivre-ensemble en lien avec l'initiative « Libres ensemble ». • Une assistance technique est fournie aux structures nationales et les acteurs étatiques et non gouvernementaux de jeunesse sont formés, sensibilisés pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de politiques publiques multisectorielles en matière d'éducation et de jeunesse, y compris la prévention des phénomènes de radicalisation chez les jeunes, hommes et femmes.

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
			<p>P13 La promotion de la solidarité, de la diversité, de l'excellence et du vivre-ensemble : langue, sport et culture à travers les Jeux de la Francophonie</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pays hôte des Jeux 2025 est désigné et les préparatifs sont lancés. La réflexion sur les Jeux de la Francophonie portant sur cinq axes principaux [(1) la gouvernance, les règles et les procédures ; (2) le contenu ; (3) la communication, le marketing et les partenariats ; (4) le financement ; et (5) les legs et les impacts] sont réalisés et les ajustements jugés nécessaires sont adoptés.
	OS 7 : Contribuer à la mise en œuvre des Objectifs du développement durable		
Mission D	32	29	<p>P14 L'accompagnement à la réalisation des Objectifs de développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Développement durable des décideurs de la fonction publique sont renforcées par l'accompagnement des écoles nationales d'administration, des instituts de gestion ou des écoles de hautes études internationales pour adapter leurs curricula et leurs offres de formation continue dans le but de parvenir à des transformations structurelles des instances décisionnelles des pays ciblés en faveur de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et les ODD. Des projets décentralisés de démonstration sont financés pour créer des emplois décents et réduire les impacts environnementaux. Un plan de communication, un plan de gestion de la connaissance et une stratégie numérique de l'IFDD sont élaborés et mis en œuvre, en collaboration avec les acteurs francophones des pays ciblés. Les outils de communication de l'IFDD (site www.ifdd.francophonie.org, revues, publications et réseaux sociaux) sont modernisés, animés et contribuent à l'accès aux connaissances et aux informations de qualité sur le développement durable, l'environnement, le climat et l'économie verte dans l'espace francophone. <p>P15 L'accès à l'énergie durable</p> <ul style="list-style-type: none"> Des initiatives, des projets et des bonnes pratiques opérationnelles et décentralisées dans le domaine des énergies renouvelables sont soutenus, capitalisés, mutualisés et valorisés. Des initiatives, des projets et des bonnes pratiques opérationnelles dans le domaine de l'efficacité énergétique notamment en matière d'urbanisme sont soutenus, capitalisés, mutualisés et valorisés. La coopération internationale en matière d'énergie entre les pays francophones est renforcée dans le domaine de l'accès à la recherche et de la technologie de l'énergie propre et dans la promotion de l'investissement dans le secteur de l'énergie durable. La coopération entre Institutions de recherche/formation en matière d'énergie des pays francophones est renforcée dans le domaine de l'accès à la recherche et de la technologie de l'énergie propre.

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
			<p>P16 L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont formés pour faciliter leur participation aux négociations internationales et la mise en œuvre des engagements des pays ciblés (climat, biodiversité, lutte contre la désertification). • Des mécanismes de concertation sont mis en place pour une pleine participation des acteurs francophones et le partage des points de vue (climat, biodiversité, lutte contre la désertification et Convention d'Abidjan). • Des guides et divers outils sont produits pour aider les négociateurs à défendre leurs positions lors des négociations et appuyer la mise en œuvre des engagements des pays. • Des initiatives régionales, nationales et locales sont soutenues et des outils sont mis à la disposition des acteurs spécifiques (femmes, jeunes, APA, etc.) pour faciliter la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des engagements nationaux. • Des outils techniques sont développés et mis à la disposition des pays et acteurs francophones pour soutenir la mise en application des outils de gestion de l'environnement afin de favoriser l'effectivité des politiques environnementales. • Les capacités des institutions sont renforcées dans les domaines relatifs à la gestion de l'environnement (droit de l'environnement, évaluation environnementale, économie de l'environnement, participation citoyenne en environnement). • Les acteurs des pays ciblés sont formés sur les outils de gestion de l'environnement par le développement d'une offre de formation – initiale et continue – à destination des étudiants, des professionnels ou des entreprises. • Des initiatives structurantes et démonstratives (Objectif 2030, valorisation durable du capital naturel) sont soutenues, capitalisées et valorisées pour soutenir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans l'espace francophone. • Une initiative régionale en faveur de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles est soutenue. • Des actions d'appui sont menées à l'échelle régionale sur la biodiversité et la lutte contre la dégradation des terres. • Des actions régionales sur la lutte contre le changement climatique sont soutenues. • Des expériences innovantes de coopération Sud-Sud sur l'environnement, la biodiversité et le climat sont favorisées dans l'espace francophone.
	OS 8 : Soutenir une croissance durable et inclusive qui favorise le bien-être des populations, la prospérité et la création d'emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes		
	18	34	<p>P16 L'accompagnement des transformations structurelles en matière d'environnement, de commerce et d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les décideurs et institutions des pays et régions ciblés sont formés, sensibilisés pour le développement de plaidoyer et de partenariat au niveau multilatéral en matière de commerce, d'investissement et de financement.

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
			<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes multi-acteurs de concertation francophone sont mis en place en vue d'une participation efficace à la formulation d'accords internationaux en matière de commerce et d'investissement. • La concertation et le partage d'expériences (entre les pays francophones) sont soutenus en vue d'une participation active dans les discussions sur les politiques internationales en matière de financement du développement. • Des mécanismes interrégionaux d'aide sont mis en place et renforcés en vue de rapprocher les régions francophones. • Les capacités des pays à agir au sein de l'UE-ACP et intra-ACP sont renforcées ; • sur les régimes liés à l'investissement et au commerce ; • Les outils d'information sont fournis, numérisés et diffusés en faveur du commerce et à l'investissement direct UE-ACP. • Des modèles de co-investissement sont développés et diffusés dans des secteurs de services ciblés (éducation, santé, finance, e-commerce, etc.). • Des actions d'appui sont menées pour la structuration de chaînes de valeur régionales et interrégionales à haute valeur économique. • Des initiatives sont soutenues en faveur de la co-entreprise, du co-investissement. • Des expériences et bonnes pratiques sont partagées et diffusées en matière de coopération Sud-Sud et tripartite. <p>P17 La promotion de l'entrepreneuriat chez les femmes et les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs publics sont formés, sensibilisés à l'élaboration de stratégie intégrant l'innovation et l'entrepreneuriat dans le plan national de développement. • Les acteurs publics sont formés, sensibilisés sur la formalisation, l'accès aux marchés et le financement des entreprises. • Les stratégies sont élaborées, développées en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. • Des initiatives et des plans d'action sont élaborés et mis en œuvre en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. • Des outils / initiatives / bonnes pratiques sont partagés, diffusés, mis à disposition en faveur de l'entrepreneuriat et de l'innovation. <p>P18 L'accompagnement à la transformation numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs de la gouvernance numérique sont formés, sensibilisés en vue d'une meilleure appropriation des enjeux de la gouvernance de l'Internet, de la cybersécurité et du commerce électronique ainsi que pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques nationales et régionales, notamment en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité.

	Nombre de réalisations prévues 2015-2018	Nombre de résultats attendus (extrants) 2019-2022	Nouveaux extrants par rapport à 2015-2018
			<ul style="list-style-type: none"> • Les parties prenantes de la gouvernance numérique sont formées, sensibilisées, structurées et accompagnées pour contribuer aux négociations et à la formation d'alliances régionales et internationales. • Les législateurs et parties prenantes sont sensibilisés, formés sur la cyber-législation en vue de favoriser l'intégration des spécificités de l'économie numérique dans les législations nationales et régionales. • Des politiques publiques nationales et régionales de la donnée sont élaborées, adoptées et mises à disposition pour un accroissement de production de données numérique et d'une exploitation créatrice de valeur ajoutée. • Les acteurs francophones ciblés sont formés, sensibilisés pour accroître leurs compétences à créer, utiliser et valoriser des biens communs numériques francophones. • Des outils, méthodes et ressources numériques sont produits et mis à disposition en vue de créer, d'utiliser et de valoriser des biens communs numériques francophones. • Des initiatives et des pratiques francophones pouvant potentiellement se poser en « modèle » sont valorisées dans le domaine de la création et de l'usage des biens communs numériques. • Les acteurs ciblés sont formés, sensibilisés pour le renforcement des dispositifs de créativité et d'innovation numériques dans les pays en développement francophones. • Les jeunes professionnels du numérique ciblés sont formés, sensibilisés pour une meilleure appropriation des technologies émergentes (intelligence artificielle, chaîne de blocs, mégadonnées, etc.) au service du développement. • Les acteurs francophones ciblés sont sensibilisés, formés en vue de favoriser l'appropriation et le développement des technologies financières. • Les entrepreneurs du numérique et les jeunes professionnels sont sensibilisés, formés au développement de médias numériques innovants en faveur de la promotion de la transparence, du dialogue démocratique et de la citoyenneté numérique. • Des dispositifs de veille, d'accompagnement et de valorisation sont développés et améliorés pour favoriser le soutien à la diffusion de l'innovation plurisectorielle portée notamment par le numérique.

OIF

Organisation internationale de la Francophonie

Annexe 6 | Sigles et abréviations

2IE	Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement
2IF	Institut international pour la Francophonie
AAHJF	Association africaine des hautes juridictions francophones
ACALAN	Académie africaine des langues
ACCPUF	Association des cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français
ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFAO	Association francophone des académies olympiques
AFCNO	Association francophone de comités nationaux olympiques
AFD	Agence française de développement
AFRINIC	Registre régional d'adresses IP desservant l'Afrique
AIMF	Association internationale des maires francophones
AIPPF	Association internationale des procureurs et poursuivants francophones
ALECSO	Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences
APA	Accès aux ressources génétiques
APC	Approche par compétences
APEFE	Association pour la promotion de l'éducation et de la formation à l'étranger
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
API	Agence de promotion des investissements
ASD	Analyse systémique de la durabilité
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BATX	Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi
BDEAC	Banque de développement des États d'Afrique centrale
BIE	Bureau international de l'éducation
BIT	Bureau international du travail
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BRAC	Bureau régional pour l'Afrique centrale (OIF)
BRAO	Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (OIF)
BRAP	Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (OIF)
BRECAL	Bureau régional pour les pays de la Caraïbe et d'Amérique latine (OIF)
BRECO	Bureau régional pour les pays de l'Europe centrale et orientale (OIF)
BROI	Bureau régional pour l'océan Indien (OIF)
CCNB	Collège communautaire du Nouveau-Brunswick
CDN	Contributions déterminées nationales
CDP	Conférence des parties
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEREEC	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO
CGECI	Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire
CGLUA	Cités et gouvernements locaux unis d'Afrique
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIEP	Centre international des études pédagogiques
CIFAF	Centre international en Afrique de formation des avocats francophones
CIJ	Cour internationale de justice
CIJF	Comité international des Jeux de la Francophonie
CIO	Comité international olympique
CIRTEF	Conseil international des radios et télévisions d'expression française
CITF	Commission internationale du théâtre francophone
CLAC	Centre de lecture et d'animation culturelle
CLOM	Cours en ligne ouverts et massifs
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CNJF	Comité national des Jeux de la Francophonie
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations unies pour le droit commercial international
COI	Commission de l'océan Indien
CONFESJES	Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CPCCAF	Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
CPI	Cour pénale internationale
CPLP	Communauté des pays de langue portugaise
CREDAF	Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales
CREFAP	Centre régional francophone pour l'Asie et le Pacifique
CREFECO	Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale
CSF	Cadre stratégique de la Francophonie
CUA	Commission de l'Union africaine
DAFSI	Direction Administration, finances et systèmes d'information
DAPG	Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
DCI	Direction de la communication et des instances de la Francophonie
DECT	Direction exécutive du comité contre le terrorisme des Nations unies
DEJ	Direction Éducation et jeunesse
DFEN	Direction de la Francophonie économique et numérique
DGLFLF	Délégation générale à la langue française et aux langues de France
DLFCD	Direction Langue française, culture et diversité

DPDS	Direction de la programmation et du développement stratégique
EAMAU	École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme
EFH	Égalité femmes-hommes
ELAN	École et langues nationales
ELFE	Espace du livre francophone
EMAPE	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
ENV	Examen national de volontaire
EPT	Éducation pour tous
EPU	Examen périodique universel
EQPT	Éducation de qualité pour tous
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDLE	Français deuxième langue étrangère
FED	Fonds européen pour le développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FEWACCI	Fédération des chambres de commerce d'Afrique de l'Ouest
FFA	Forum francophone des affaires
FFI	Fonds francophone des inforoutes
FFIN	Fonds francophone pour l'innovation numérique
FIBA	Fédération internationale de basket-ball
FIFA	Fédération internationale de football association
FIJ	Formation et insertion professionnelle des jeunes
FIJEV	Forum international Jeunesse et emplois verts
FILA	Fédération internationale des luttes associées
FINNOV	Réseau francophone de l'innovation
FIPF	Fédération internationale des professeurs de français
FMI	Fonds monétaire international
FMLF	Forum mondial de la langue française
FMU	Fonds multilatéral unique (OIF)
FRANCOPOL	Réseau international francophone de formation policière
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
FTP	Formation professionnelle et technique
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
GAF	Groupes des ambassadeurs francophones
GAFAM	Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft
GAR	Gestion axée sur les résultats
GSEP	Partenaire mondial pour l'électricité durable
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme
IAAF	Association internationale des fédérations d'athlétisme
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers

IECD	Institut européen de coopération et de développement
IEEP	Institut pour une politique environnementale européenne
IFADEM	Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
IFE	Institut de la Francophonie pour l'entrepreneuriat (AUF)
IFEF	Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation
IFN	Initiative francophone nationale
IICD	International Institute for Communication and Development
INDH	Institution nationale des droits de l'Homme
IPMACES	Initiative de promotion du marché des chauffe-eau solaires
IRENA	Agence internationale de l'énergie renouvelable
ISESCO	Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture
ITTF	Fédération internationale de tennis de table
JEED	Jeunes entreprises de l'énergie durable
JO	Jeux olympiques
LEA	Langue étrangère appliquée
LEA	Ligue des États arabes
LUXDEV	Agence d'exécution de la coopération au développement luxembourgeoise
MASA	Marché des arts du spectacle africain
MCD	Musiques et cultures digitales
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Québec)
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (Canada-Québec)
NATU	Netflix, Airbnb, Tesla et Uber
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ODSEF	Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone
OEA	Organisation des États américains
OFQJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
OI	Organisation internationale
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OING	Organisation internationale non gouvernementale
OLF	Observatoire de la langue française
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

ONU	Organisation des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA
OPALE	Organismes de politique et d'aménagement linguistique
OSC	Organisation de la société civile
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSM	Open Street Map
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PED	Pays en développement
PEID	Petits États insulaires en développement
PIB	Produit intérieur brut
PIJE	Projet d'immersion des jeunes en entreprises
PLDD	Plan local de développement durable
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
PPTE	Pays pauvres très endettés
PROFADEL	Programme francophone d'appui au développement local
PSCOFE	Programme de suivi, de contrôle et d'optimisation des factures d'électricité
PTF	Partenaire technique et financier
RAFJ	Réseau africain de formation judiciaire
RECEF	Réseau des compétences électorales francophones
REFFOP	Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix
REFRAM	Réseau institutionnel des régulateurs des médias francophones
REFTIC	Réseau francophone de traducteurs et interprètes de conférence
REL	Ressource éducative libre
REPF	Réseau des écoles de pêche francophone
RF2D	Réseau francophone de diffusion du droit
RF-EFH	Réseau francophone pour l'égalité femme-homme
RFI	Radio France internationale
RIAFPI	Réseau international des agences francophones de promotion des investissements
RIFE	Rencontre internationale de la Francophonie économique
RIM	Résultat immédiat
RNF	Réseau Normalisation et Francophonie

RP	Représentations permanentes (OIF)
RPG	Représentation permanente auprès des Nations unies à Genève (OIF)
RPNY	Représentation permanente auprès des Nations unies à New York (OIF)
RPUA	Représentation permanente auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (OIF)
RPUE	Représentation permanente auprès de l'Union européenne (OIF)
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RSS	Réforme des systèmes de sécurité
RTI	Radiodiffusion télévision ivoirienne
SCD	Service de la coordination des UHS et de la décentralisation
SEGIB	Secrétariat général ibéro-américain
SIE	Système d'information énergétique
SIG2g	Nouveau système d'information global de l'OIF
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TIPEE	Traitement de l'information de planification énergétique pour l'écodéveloppement
UA	Union africaine
UCI	Union cycliste internationale
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UHS	Unités hors siège (OIF)
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNDESA	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
UNECA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UPF	Union de la presse francophone
VAE	Validation des acquis d'expérience
VIF	Volontariat international de la Francophonie
VNU	Volontaire des Nations unies